

Département de la Corrèze

Commune de Beaulieu-sur-Dordogne

Plan Local d'Urbanisme

1.1 - Rapport de Présentation

Etat initial du territoire et
de l'environnement
(Chapitres I, II et III)

Délibération en Conseil Municipal lançant l'élaboration : 24/05/2005

Projet arrêté par le Conseil Municipal : 22/06/2010

Projet approuvé par le Conseil Municipal : 15/11/2011



CITADIA

CITADIA CONSEIL SUD OUEST
1029 Bd Blaise Doumerc
82000 MONTAUBAN
Tél. 05 63 92 11 41
Fax 05 63 93 25 47
citadiasudouest@wanadoo.fr
Site : www.citadia.com

Avertissement

IMPORTANT

Le 12 juillet 2010 : la Loi dite Grenelle II, loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, a modifié plusieurs aspects du PLU.

Le 5 janvier 2011 : la Loi n°2011-12 du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne modifie la précédente Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle II).

L'article 20 du IV de la Loi n°2011-12 du 5 janvier 2011 → modifie le V de l'article 19 de la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 :

« [...]

V. — Le présent article entre en vigueur six mois après la promulgation de la présente loi [Grenelle II votée le 12/07/2010 entre en vigueur le 13/01/2011], le cas échéant après son intégration à droit constant dans une nouvelle rédaction du livre 1er du code de l'urbanisme à laquelle il pourra être procédé en application de l'article 25 de la présente loi.

Toutefois, les plans locaux d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision approuvés avant le 1er juillet 2013 dont le projet de plan a été arrêté par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou le conseil municipal avant le 1er juillet 2012 peuvent opter pour l'application des dispositions antérieures. [Cas du PLU de Beaulieu-sur-Dordogne, « en mode SRU », devrait être approuvé avant le 01/07/2013]

Les plans locaux d'urbanisme approuvés avant la date prévue au premier alinéa et ceux approuvés ou révisés en application du deuxième alinéa demeurent applicables. Ils intègrent les dispositions de la présente loi lors de leur prochaine révision et au plus tard le 1er janvier 2016. [Cas du PLU de Beaulieu-sur-Dordogne, qui aura jusqu'au 01/01/2016 pour se mettre « en mode Grenelle II »]

Les plans locaux d'urbanisme approuvés après l'entrée en vigueur du présent article qui n'entrent pas dans le champ d'application du deuxième alinéa sont soumis aux dispositions de la présente loi. Toutefois, par dérogation au deuxième alinéa de l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme, les plans locaux d'urbanisme en cours d'élaboration par un établissement public de coopération intercommunale dans un périmètre qui ne comprend pas l'ensemble des communes membres de l'établissement public peuvent être approuvés dans ce périmètre jusqu'à la fin d'un délai de trois ans à compter de la date de publication de la présente loi. Après leur approbation, ils sont soumis aux dispositions du dernier alinéa du présent V.

[...] »

Le 8 février 2011 : un projet de décret est pris pour l'application des articles 17 et 19 de la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle II) et pour l'application des dispositions d'urbanisme de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Sommaire

[CHAP. I]	PREAMBULE	3
	I.1. Un Plan Local d'Urbanisme soumis à « Evaluation Environnementale » à Beaulieu-sur-Dordogne	4
	I.2. Contexte territorial.....	8
[CHAP. II]	ÉTAT INITIAL TERRITORIAL	11
	II.1. Démographie.....	12
	II.2. Emploi et activité	14
	II.3. Activités économiques	18
	II.4. Habitat.....	20
→ SYNTHÈSE ///	SYSTÈME SOCIO-ECONOMIQUE	25
	II.5. Equipements	26
	II.6. Déplacements	28
	II.7. Réseaux urbains	42
	II.8. Organisation urbaine.....	48
→ SYNTHÈSE ///	SYSTÈME URBAIN	59
[CHAP. III]	ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	60
	III.1. Etat initial de l'environnement physique	61
	III.2. Etat initial de l'environnement biologique et des ressources naturelles	67
→ SYNTHÈSE ///	SYSTÈME ENVIRONNEMENTAL.....	86
	III.3. Etat initial de l'environnement paysager.....	87
	III.4. Etat initial des risques	117
	III.5. Mise en relation des divers paramètres caractérisant le cadre de vie en vue du devenir de secteurs stratégiques identifiés sur la commune	120
→ SYNTHÈSE ///	SYSTÈME CADRE DE VIE	128

[Chap. I] **PREAMBULE**

I.1. UN PLAN LOCAL D'URBANISME SOUMIS A « EVALUATION ENVIRONNEMENTALE » A BEAULIEU-SUR-DORDOGNE

La commune de Beaulieu-sur-Dordogne ne dispose d'aucun document d'urbanisme communal. La commune a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme par délibération du 24 mai 2005.

I.1.1. Intentions du PLU de Beaulieu-sur-Dordogne

La commune de Beaulieu-sur-Dordogne a pris la décision de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Issu de la loi SRU et amendé par la loi UH, le Plan Local d'Urbanisme, qui a remplacé le Plan d'Occupation des Sols, se veut un outil très moderne et très performant pour la gestion des territoires.

Possédant un environnement exceptionnel, dû à sa situation, Beaulieu-sur-Dordogne est très soucieuse de préserver ses espaces bâtis remarquables et de ne pas banaliser le paysage remarquable dans lequel elle est insérée.

Il s'agira donc, avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, de permettre la mise en œuvre d'un projet communal (qu'il faudra définir) et de lui donner une traduction cohérente avec l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui sont venues, depuis quelques années, considérablement rénover le dispositif sur lequel doivent s'établir les documents d'urbanisme.

En considérant le "Porter à Connaissance", le Plan Local d'Urbanisme devrait donc s'attacher à confirmer dans sa singularité et son identité le site du bourg dans sa logique urbaine, prendre en compte les projets existants, estimer les opportunités d'extensions urbaines.

Parallèlement, le Plan Local d'Urbanisme tentera de définir les contours d'un espace agricole en dépit des régressions qu'il a connu, de proposer et/ou d'affirmer une façon de coexister entre le bourg et la rivière et de spécifier les espaces "naturels" afin de leur attribuer des dispositions adaptées.

Dans le même temps, le Plan Local d'Urbanisme appréciera les équilibres de la commune prenant en compte le poids des emplois, la structure de l'habitat et donc les perspectives et/ou les ajustements à mettre en valeur et à opérer.

I.1.2. Composition du dossier de Plan Local d'Urbanisme

➤ **Le rapport de présentation¹** (présent document),

- ➔ présente le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, qui précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipement et de services.
- ➔ analyse l'état initial de l'environnement,
- ➔ explique les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD), expose les motifs de la délimitation des zones, les règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement,
- ➔ évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

¹ Le Plan Local d'Urbanisme de Beaulieu-sur-Dordogne est soumis à « Evaluation Environnementale » : son contenu est par conséquent quelque peu adapté, conformément aux récentes dispositions du Code de l'Urbanisme évoquée dans le paragraphe suivant.

➤ **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).**

➔ Le PADD définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune.

➤ **Les pièces réglementaires : le Règlement et les documents graphiques.**

➔ Celui-ci fixe, pour chaque zone, les règles de l'occupation du sol : ce qui peut être construit, comment, combien ?

➔ Les documents graphiques sont constitués de plusieurs plans sur lesquels sont délimités les champs d'application territoriale des prescriptions, qui ont leur source soit dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme, soit dans des réglementations extérieures au Plan Local d'Urbanisme.

➤ **Le dossier est en outre accompagné d'annexes.**

➔ Outre les informations précisées à l'article R 123-13 du Code de l'Urbanisme, elles comprennent, notamment, à titre informatif, les Servitudes d'Utilité Publique, les schémas des réseaux d'eau potable, d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, les prescriptions d'isolation acoustique dans les secteurs qui, situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, sont affectés par le bruit.

I.1.3. Un Plan Local d'Urbanisme soumis à Evaluation Environnementale

Le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme est un document d'ordre général qui, à partir de l'exposé de la situation existante, notamment en matière d'environnement, analyse les perspectives d'évolution de l'urbanisme et justifie de la compatibilité du plan avec les dispositions législatives réglementaires qui lui sont applicables.

Par ailleurs, compte tenu de la grande importance que revêtent d'une part les espaces naturels sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne et les espaces ouverts à l'urbanisation d'autre part, le Plan Local d'Urbanisme est soumis à **Evaluation Environnementale** au sens de l'article L.121-10 du Code de l'Urbanisme : **Le PLU est susceptible d'avoir une incidence notable sur le site Natura 2000 « Vallée de la Dordogne ».**

➤ **Contenu du rapport de présentation soumis à Evaluation Environnementale, au regard des Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement**

✓ **Article L.121-10 du Code de l'Urbanisme (Ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004) :**

« Font l'objet d'une Evaluation Environnementale dans les conditions prévues par la présente section :

[...]

4° Les plans locaux d'urbanisme susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement compte-tenu de la superficie du territoire auxquels ils s'appliquent, de la nature et de l'importance des travaux et aménagements qu'ils autorisent et de la sensibilité du milieu dans lequel ceux-ci doivent être réalisés. »

L'Evaluation Environnementale a pour conséquence directe d'adapter le contenu et la forme du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme conformément aux dispositions des articles L.121-11 et R.123-2.1 du Code de l'Urbanisme :

✓ **Article L.121-11 du Code de l'Urbanisme :**

« Le rapport de présentation des documents d'urbanisme mentionnés à l'article précédent décrit et évalue les incidences notables que peut avoir le document sur l'environnement. Il présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser les incidences négatives. Il expose les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection l'environnement, parmi les partis d'aménagement envisagés, le projet a été retenu. »

✓ Article R.123-2.1 du Code de l'Urbanisme :

« Lorsque le plan local d'urbanisme doit faire l'objet d'une Evaluation Environnementale conformément aux articles L. 121-10 et suivants, le rapport de présentation :

1° Expose le diagnostic prévu au premier alinéa de l'article L. 123-1 et décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

2° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en oeuvre du plan ;

3° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en oeuvre du plan sur l'environnement et expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 214-18 à R. 214-22 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

4° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré par rapport aux autres solutions envisagées. Il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;

5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du plan sur l'environnement et rappelle que le plan fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation ;

6° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée. »

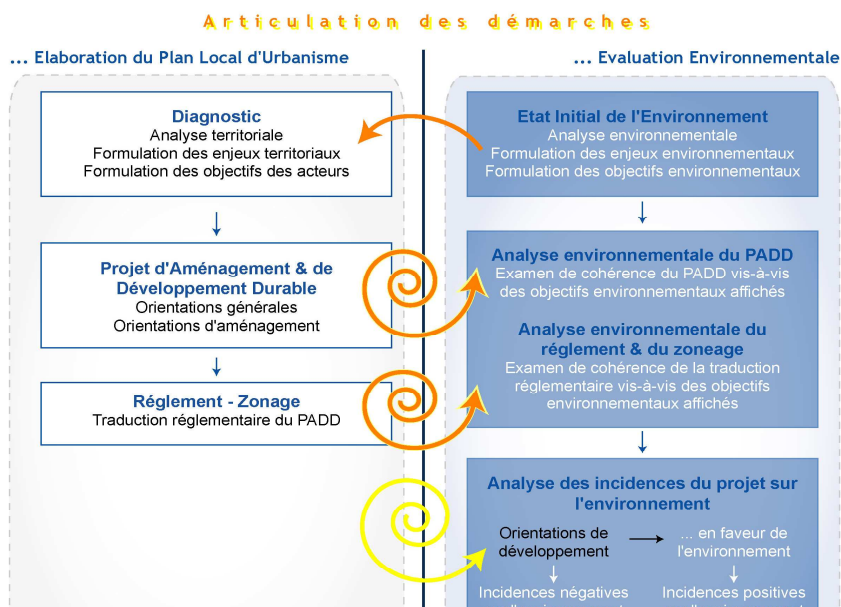
En conclusion

- ➔ Le présent rapport de présentation reprend donc les 6 points explicités ci-dessus.
- ➔ Cependant, par souci de lisibilité, de compréhension et de fluidité, ces points ne sont pas développés dans l'ordre indiqué par l'article R.123-2.1 du Code de l'Urbanisme, mais comme expliqués dans le tableau de conversion ci-contre :

Un contenu...	... conforme à
1. Préambule Contexte de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme soumis à Evaluation Environnementale	
2. Diagnostic territorial Socio-économie Flux et Equipements Réseaux techniques et organisation urbaine	R.123-2.1 : 1°
3. État initial de l'environnement Environnement biologique et sensibilités environnementales Environnement physique et paysages (naturels et urbains) Risques majeurs	R.123-2.1 : 2°

➤ L'Évaluation Environnementale

D'un point de vue méthodologique, l'Evaluation Environnementale est une démarche intégrée à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, selon deux modalités :



- un apport direct de l'expertise environnementale au document d'urbanisme,
- une prise de recul (processus de rétrocontrôle) sur la manière dont le Plan Local d'Urbanisme a été élaboré.

D'un point de vue technique, deux bureaux d'études ont été missionnés pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme soumis à Evaluation Environnementale :

- CITADIA, agence d'urbanisme, pour la mise en forme globale des différentes pièces du document Plan Local d'Urbanisme.
- BIOTOPE, bureau d'études spécialisé en Environnement, pour l'Evaluation Environnementale du Plan Local d'Urbanisme.

En conclusion

- ➡ Le choix de confronter et de mettre en synergie les compétences Urbanisme et Environnement conforte la légitimité de la dimension « expertise » de l'Evaluation Environnementale du Plan Local d'Urbanisme.

Mise en forme du document « Plan Local d'Urbanisme soumis à Evaluation Environnementale »

- Le Plan Local d'Urbanisme de Beaulieu-sur-Dordogne comporte les pièces classiques que sont le Rapport de Présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d'Aménagement, le Règlement, les Documents Graphiques et les annexes.
- Le rapport complet de l'Evaluation Environnementale étant joint aux annexes du Plan Local d'Urbanisme, ce présent Rapport de Présentation n'en reprend que les synthèses et les conclusions.

I.2. CONTEXTE TERRITORIAL

I.2.1. Une position locale de chef-lieu de canton

La commune de Beaulieu-sur-Dordogne est le Chef-lieu d'un canton de 13 communes rurales, totalisant 3900 personnes au recensement de 1999. La commune de Beaulieu-sur-Dordogne comptait en 1999, à elle seule, un peu plus de 34 % du total de cette population. Ces treize communes forment également le territoire de la Communauté de communes du SudCo (Sud Corrèzien), constituée en 2002.



I.2.2. Une situation privilégiée de carrefour entre les départements de la Corrèze et du Lot, en bordure de la « Riviera Limousine »

➤ Une position à l'écart des centres urbains du département

Située à l'extrémité Sud du département de la Corrèze, à proximité du débouché de la Dordogne, Beaulieu-sur-Dordogne se situe un peu à l'écart des centres urbains du département, mettant Tulle à 40km et Brive à 38km.

➤ **Une inscription dans un cadre paysager remarquable (« Riviera Limousine »)**

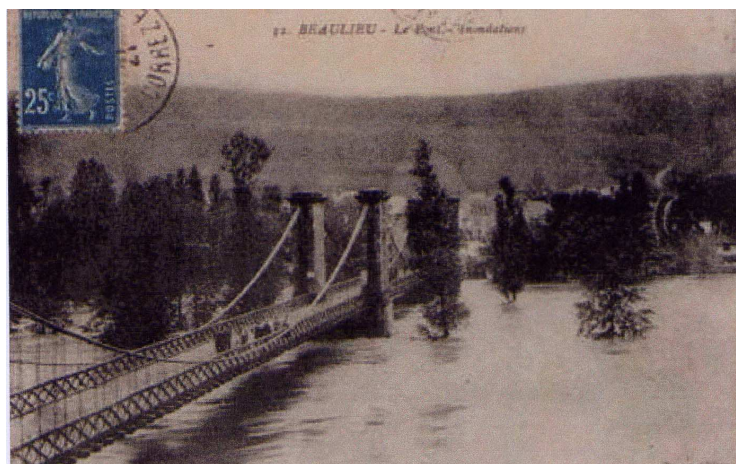
Lovée sur la rive droite de la rivière Dordogne, son territoire s'étire le long de celle-ci, plaçant le centre le plus ancien, daté dès le XII^e siècle au droit de l'ancienne Abbaye, dans le coude que forme ici la rivière. Dépassant les limites du noyau le plus ancien, l'urbanisation s'est poursuivie, dès le XVIII^e siècle, notamment le long des axes structurants.

Sa position en bordure de rivière lui confère un climat particulièrement agréable qui lui vaudra le nom de "Riviera Limousine" et l'aidera à mettre en œuvre et à développer une activité touristique.

Ces conditions climatologiques exceptionnelles ont également favorisé et imposé l'activité agricole qui jouera un rôle déterminant dans le modelage et l'organisation des paysages.

Outre l'environnement naturel remarquable, la commune possède un patrimoine architectural de grande qualité.

Ainsi, qu'il s'agisse du centre ancien, installé en bordure de rivière et parfaitement ordonné autour de la remarquable abbatale romane ou des hameaux et fermes isolés, bien intégrés dans le milieu naturel, ce territoire se distingue décidément par la richesse des éléments qui le construisent et le structurent.



Le territoire de Beaulieu-sur-Dordogne se voit, du fait même de sa richesse, contraint par un certain nombre de servitudes d'utilité publique.

Ainsi, l'imposante présence d'édifices classés et inscrits dans le centre ancien, la vallée et la rive de la Dordogne, délimitent un périmètre de préservation qui couvre la presque totalité du territoire communal.

Par ailleurs, la commune est exposée à plusieurs risques majeurs dont celui des inondations.

La commune de Beaulieu-sur-Dordogne affirmant un caractère patrimonial, tant naturel qu'architectural, incontestable, aspire aujourd'hui à maîtriser le développement de son territoire au travers d'une politique d'accueil pertinente et contribuer à son développement économique tout en préservant, les zones présentant des enjeux forts dans les domaines paysagers, agricoles, environnementaux et architecturaux.

Dès lors, l'élaboration du PLU, devrait contribuer à asseoir l'identité de la commune dans une cohérence avec l'environnement réglementaire et fonctionnel, tant au niveau local qu'intercommunal et supra communal.

I.2.3. Une implication forte dans de nombreuses structures intercommunales

➤ **Communauté de Communes SudCo**

La commune de Beaulieu-sur-Dordogne appartient à la communauté de communes du Sud Corrèzien, qui regroupe 13 communes : *Astaillac, Beaulieu-sur-Dordogne, Bilhac, Brivezac, Chenaillet-Mascheix, La Chapelle aux Saints, Liourdres, Nonards, Puy- d'Arnac, Queyssac les Vignes, Sionac, Tudeils, Vegennes.*

➤ **SEM du Bassin de Brive**

La communauté de communes du Sud Corrèzien a adhéré au Syndicat Mixte d'Etudes du Bassin de Brive créée en vue de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de Brive.

A ce titre le PLU de Beaulieu-sur-Dordogne devra être compatible avec les dispositions du SCOT lorsqu'il sera approuvé.

➤ **Autres structures intercommunales**

Elle adhère également

- au Syndicat Intercommunautaire de Développement du Pays de Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac (SIDBBM),
- au Syndicat Mixte pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Brive,
- à la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification et des Communes de la Corrèze,
- au Syndicat Intercommunal d'Equipement de la Région de Beaulieu-sur-Dordogne (SIERB) pour ce qui concerne la gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

[Chap. II] **ÉTAT INITIAL TERRITORIAL**



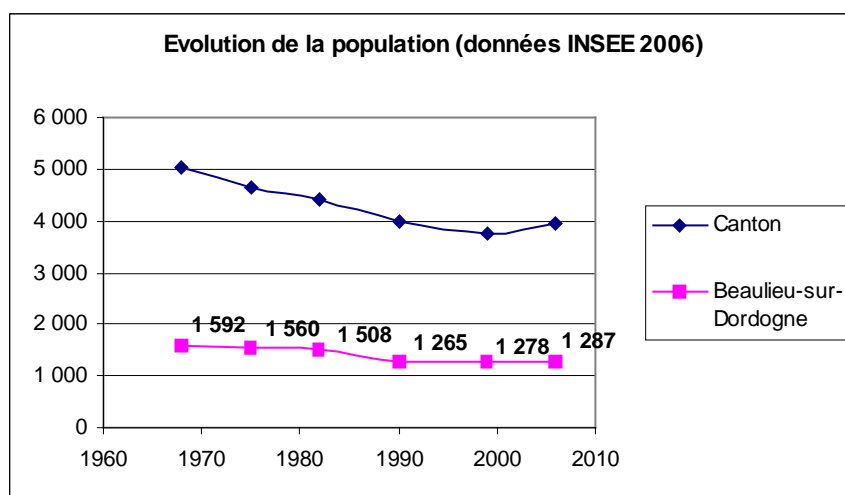
Source : **APRI'Im**

II.1. DEMOGRAPHIE

II.1.1. Une reprise démographique depuis les années 1990

Entre 1975 et 1982, la commune a connu une baisse de sa population. C'est entre les RGP de 1982 et 1990 que la diminution a été la plus forte. A partir des années 1990, la commune tend non seulement à se stabiliser et augmente sa population, en partie grâce au solde migratoire positif enregistré sur ces périodes.

Le canton, quant à lui, observera jusqu'en 1990, la même tendance. De 1990 à 1999 et à l'inverse de la commune, le canton affirmera une tendance à la baisse, puis à la hausse récemment.

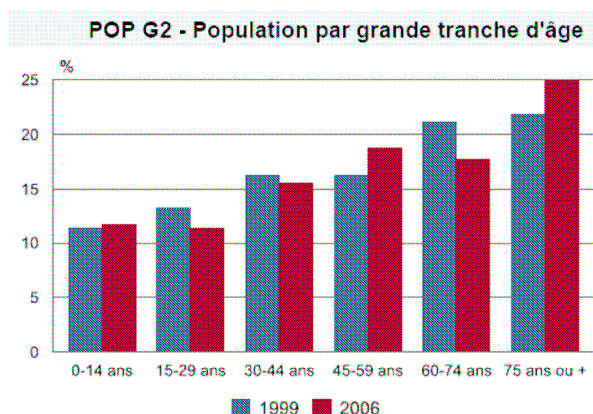


	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	-0,5	-2,2	+0,1	+0,1
- due au solde naturel en %	-1,1	-1,6	-1,4	-1,1	-1,3
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,8	+1,1	-0,8	+1,2	+1,4
Taux de natalité en ‰	9,0	8,0	10,5	9,3	8,4
Taux de mortalité en ‰	20,0	23,7	24,7	20,1	21,1

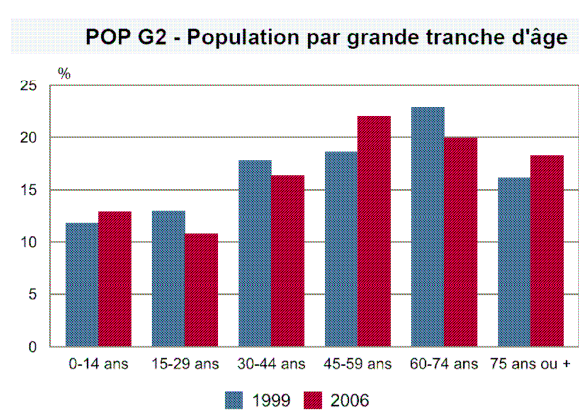
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments -
RP1999 et RP2006 exploitations principales - État civil.

II.1.2. Une tendance au vieillissement de la population

Au RGP 1999, la commune enregistre une population plutôt âgée où les plus de 75 ans sont sur-représentés et en augmentation depuis les années 2000. La tendance au vieillissement s'observe également à l'échelle du canton, mais selon une répartition par tranche d'âge différente.

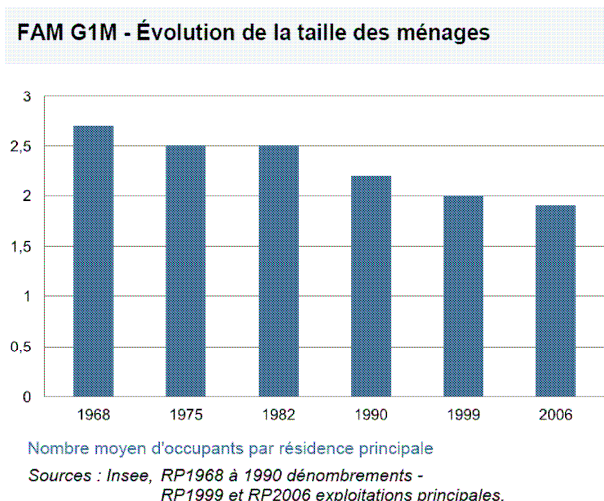


Beaulieu-sur-Dordogne

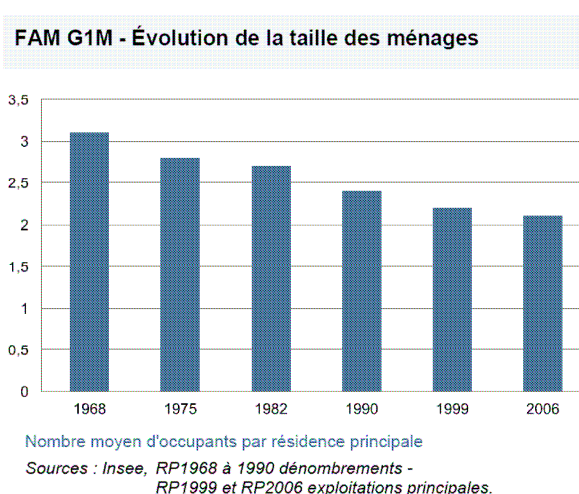


Canton

II.1.3. La composition des ménages.



Beaulieu-sur-Dordogne



Canton

A l'échelle de la commune et du canton la taille des ménages est en diminution, pour atteindre moins de 2 personnes par ménage à Beaulieu-sur-Dordogne alors que ce chiffre est supérieur pour le canton.

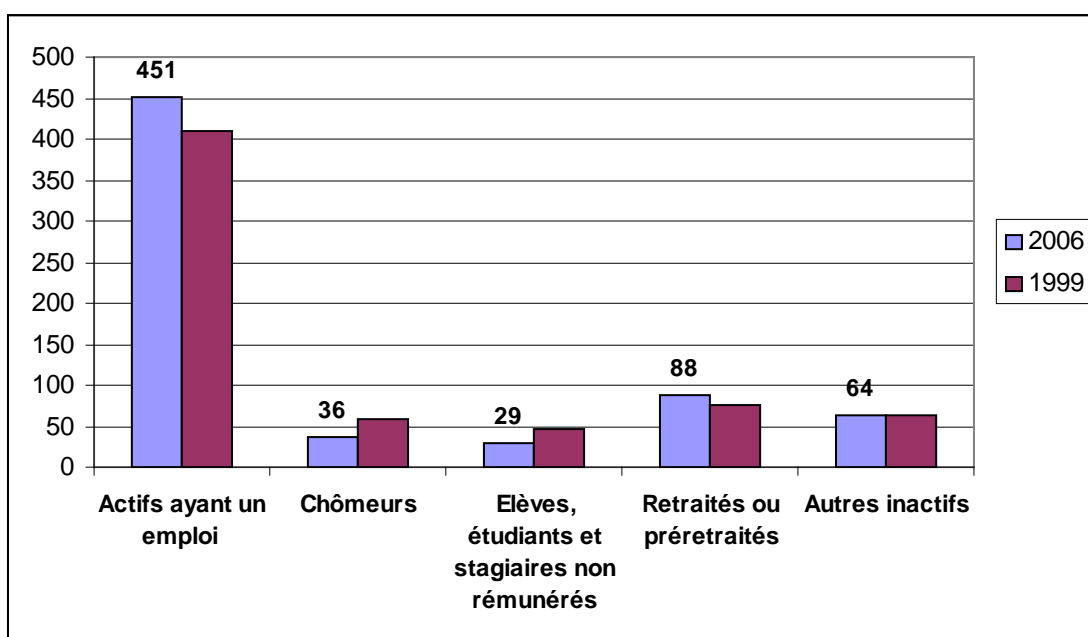
En conclusion /// Démographie

- ➔ Une perte de population dans les années 80/90 (plus de ménages mais moins de personnes par ménages)
- ➔ Une population vieillissante par apport migratoire et non-renouvellement des populations jeunes du territoire
- ➔ Un apport de population de plus en plus important mais forte concurrence des Résidences Secondaires et résidences alternées

II.2. EMPLOI ET ACTIVITE

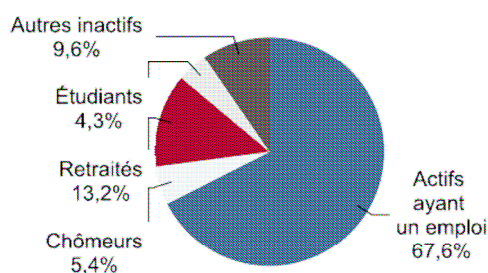
II.2.1. Une population active en progression depuis les années 1990

Entre 1990 et 1999 la population active totale augmente, de même qu'entre 1999 et 2006, pour atteindre 667 en 2006. A l'inverse, le nombre de chômeurs diminue.



Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

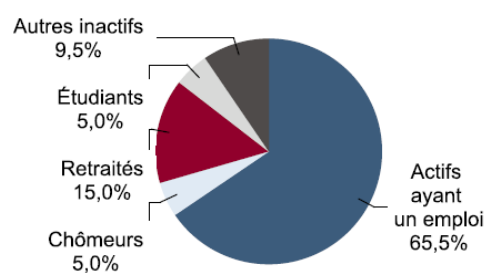
EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2006



Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

Beaulieu-sur-Dordogne

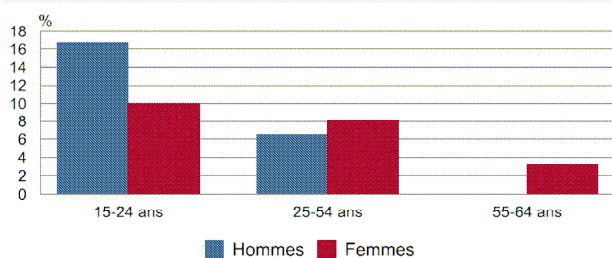
EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2006



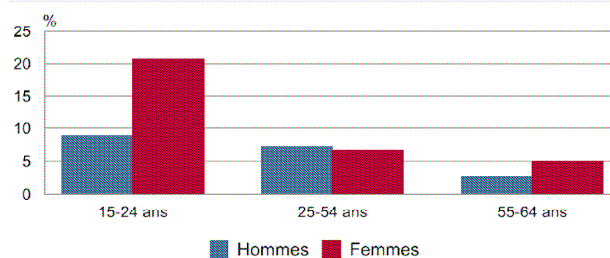
Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

Canton

Toutefois, la part des chômeurs par rapport à la population active est plus importante à Beaulieu-sur-Dordogne que dans le canton ou le département. La part des retraités, de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne, est notamment importante (même tendance observée à l'échelle du canton).

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2006

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2006

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

EMP T5 - Emploi et activité

	2006	1999
Nombre d'emplois dans la zone	687	577
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	458	413
Indicateur de concentration d'emploi	150,0	139,7
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	43,4	41,7

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

RP : Recensement de la population

EMP T5 - Emploi et activité

	2006	1999
Nombre d'emplois dans la zone	1 123	1 081
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 473	1 346
Indicateur de concentration d'emploi	76,3	80,3
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	46,0	45,0

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

RP : Recensement de la population

Beaulieu-sur-Dordogne**Canton**

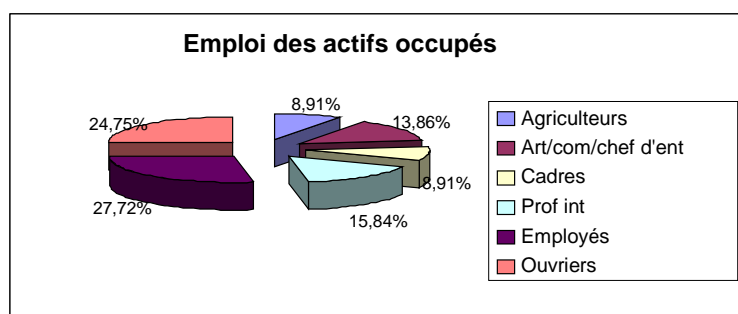
La forte concentration d'emplois fait de Beaulieu-sur-Dordogne un pôle à l'échelle du canton et des cantons voisins.

II.2.2. Une forte tertiairisation de la population active occupée

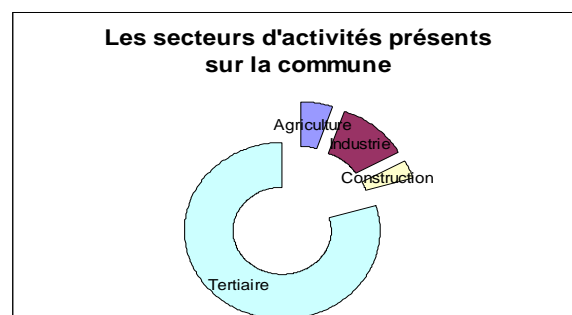
Note : Toutes les données INSEE 2006 ne sont pas disponibles sur ce thème.

➤ Emploi des actifs occupés (RGP 1999).

Agriculteurs	36	8,91%
Artisans /commerçants /chefs d'entreprise	56	13,86%
Cadres	36	8,91%
Prof. intermédiaires	64	15,84%
Employés	112	27,72%
Ouvriers	100	24,75%

**➤ Des secteurs agricoles et industriels peu représentés**

	Commune	%	Canton	%
Agriculture	32	5,41%	336	30,71%
Industrie	68	11,49%	92	8,41%
Construction	20	3,38%	72	6,58%
Tertiaire	472	79,73%	594	54,30%



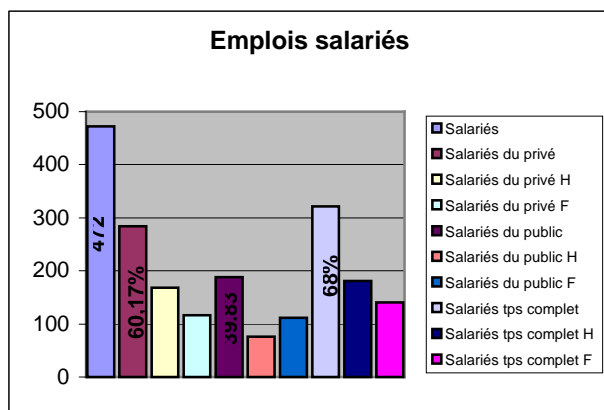
Les secteurs d'activités "agriculture" et "construction" sont peu représentés.

On notera la très forte dominance du secteur tertiaire.

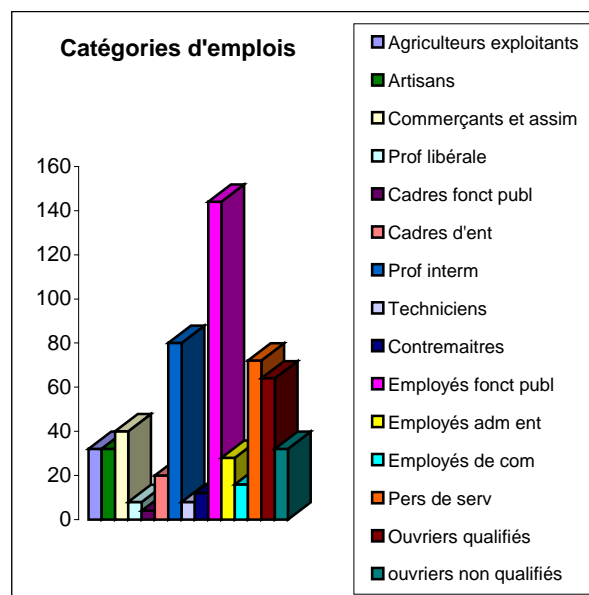
Bien que ne totalisant que 11.49%, celui de "l'industrie" se positionne juste après celui du "tertiaire".

A l'échelle du canton, on observera que le secteur de l'agriculture totalise 30.71% du total des emplois, se situant donc, en nombre d'emplois, juste après celui du tertiaire.

➤ La prédominance des emplois du secteur privé



Secteur public et privé totalisent 68 % des salariés à temps complet.



Le nombre d'emplois salariés dans le privé est plus d'une fois et demi-supérieur à celui du public.

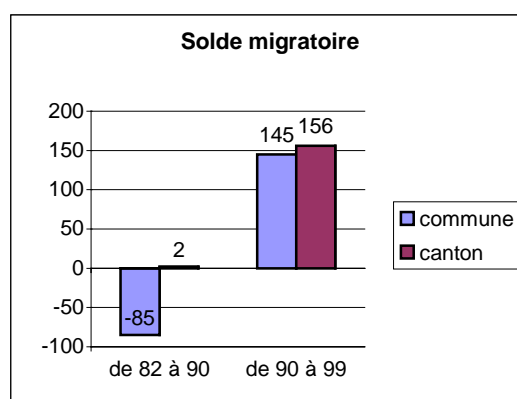
Les hommes salariés du privé sont plus nombreux que les femmes. Dans le secteur public c'est l'inverse qui s'opère.

II.2.3. Une population mobile

➤ Un solde migratoire² en progression

	de 82 à 90	de 90 à 99
Commune	-85	145
Canton	2	156

Alors qu'entre 1982 et 1990 Beaulieu-sur-Dordogne enregistrait plus de départs que d'arrivées, entre 1990 et 1999, la tendance s'inverse fortement.



Le nombre d'arrivants palliant très largement celui des partants.

² Le solde migratoire correspond à la différence entre le nombre des habitants s'étant installés sur la commune (migrants entrants) et le nombre des habitants l'ayant quittée (migrants sortants) pour la période considérée.

L'observation au niveau du canton est également intéressante, même si, contrairement à la commune, dans la première période considérée, le solde migratoire était positif.

Entre 1990 et 1999, le solde migratoire révèle un nombre d'arrivants nettement supérieur aux partants.

➤ **D'importantes migrations pendulaires domicile-travail**

Voir le chapitre dédié aux « déplacements ».

En conclusion /// Population active

- Une importante part des retraités
- Beaulieu-sur-Dordogne est un réel pôle économique et de services avec près de 600 emplois
- 40% des actifs habitent et travaillent sur Beaulieu-sur-Dordogne
- De nombreux échanges avec le Lot (pôle économique quadripolaire Beaulieu-sur-Dordogne / Altillac / Biars / Bretenoux)

II.3. ACTIVITES ECONOMIQUES

II.3.1. L'agriculture : une perte de vitesse

Sources : recensement agricole 2000 et fiche comparative 1979, 1988 et 2000. DRAF Limousin

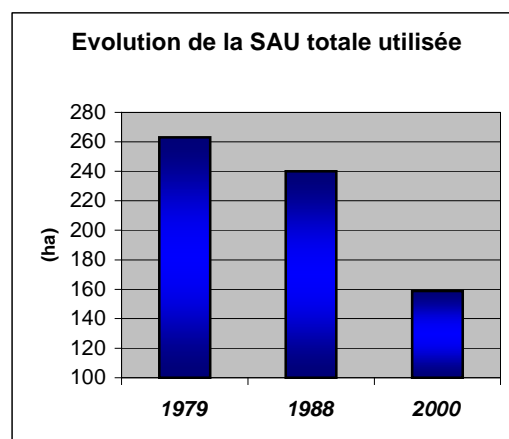
➤ Evolution des exploitations et des surfaces agricoles utiles

Le nombre d'exploitations sur la commune a chuté de 59% entre 1989 et 2000, passant de 44 à 18 unités.

La baisse des effectifs de chefs d'exploitations/co-exploitants atteint 60% entre 1979 et 2000 avec un effectif de 18 pour l'année 2000, contre 44 en 1979.

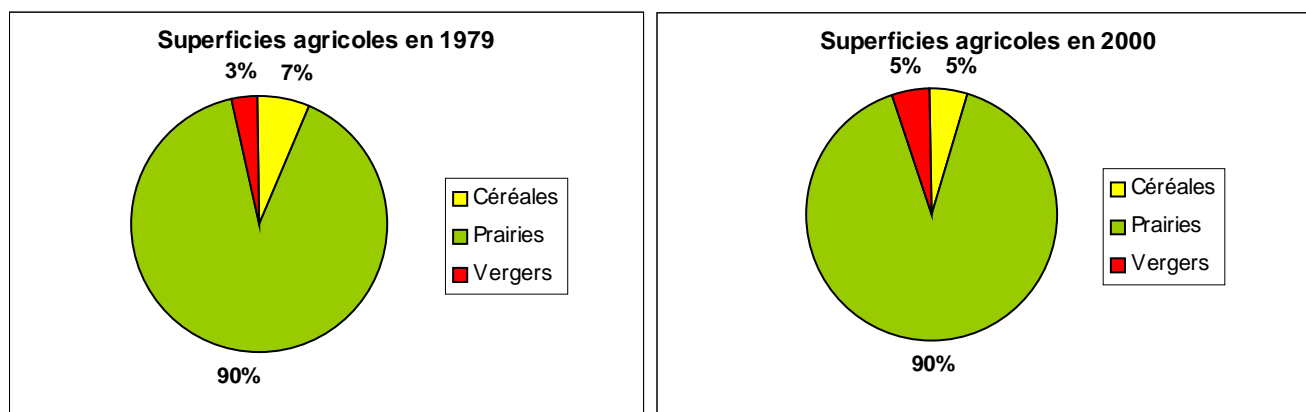
La diminution du nombre d'exploitations entre 1979 et 2000 s'est accompagnée d'une légère augmentation de la S.A.U³ moyenne par exploitation : de 6 à 9 ha.

La baisse du nombre d'exploitations s'est accompagnée d'une diminution de la SAU totale de près de 40% entre 1979 et 2000.



➤ Evolution de l'occupation agricole des sols

En revanche la proportion entre les différents types de culture est sensiblement la même entre 1979 et 2000.



La superficie fourragère a nettement diminuée entre 1988 et 2000 (-70 ha). Il est probable qu'une importante superficie de ces parcelles anciennement dédiées au fourrage ne fut pas reconvertie, engendrant ainsi une augmentation des surfaces en friche ou de parcelles dédiées à la sylviculture avec notamment des plantations de résineux.

La surface cultivée en céréales est faible sur la commune. Elle a diminué de moitié entre 1979 et 2000, passant de 16 ha à 8 ha.

La superficie totale des vergers en 2000 est identique à celle de 1979, bien qu'une baisse de 50% soit survenue entre 1979 et 1988. Les importantes variations sont à nuancer au vu des faibles superficies concernées : 8 ha en 2000.

³ Surface Agricole Utile

➤ **Evolution des activités d'élevage**

Contrairement au secteur avicole, qui subit une constante baisse des effectifs depuis 1979 (-64% entre 1979 et 2000), le secteur de l'élevage bovin est relativement stable avec une légère baisse des effectifs entre 1979 et 1988 (-23%), compensée par une légère hausse entre 1988 et 2000 (+15%).

II.3.2. Industrie, Artisanat, commerce : un moteur de l'économie locale

➤ **L'artisanat et le commerce.**

Près d'une centaine d'artisans et de commerçants font vivre l'économie locale de Beaulieu-sur-Dordogne :

Boulangerie.....	3	Électroménager	2
Pâtisserie	1	Informatique.....	2
Boucherie.....	2		
Supérette	1	Agence immobilière	5
Supermarché	1	Cabinet d'assurances	2
Epicerie.....	2	Banque	3
Primeurs	1	Poste.....	1
Cave.....	1	Expert comptable.....	1
		Notaire	1
Café – bar	4	Auto école.....	1
Restaurant	5	Géomètre topographe	1
Hôtel restaurant	6		
		Garage – station service.....	3
Fleuriste	2	Coopérative agricole.....	1
Coiffeur	5	Minoterie	1
Institut de beauté	1	Maçon	1
Habillement.....	3	Menuiserie	1
Chaussure	1	Peintre	2
Bijouterie	1	Couvreur	1
		Plombier-Chauffagiste	1
Meuble – Décoration	2		
Cadeau – souvenir	2	Ambulance, taxi, pompes funèbres	1
Presse – tabac.....	2	Pharmacie.....	2
Pressing.....	1	Opticien.....	1
Mercerie.....	1	Médecin	4
Article pêche.....	1	Vétérinaire	2
Antiquités	3	Kinésithérapeute.....	2
Galerie d'arts	1	Pédicure.....	1
		Dentiste.....	2

➤ **Autre entreprise : l'entreprise SEROMA (ZA des Estresses)**

Cette entreprise, spécialisée dans la mécanique aéronautique, totalise 90 emplois.

Il s'agit d'une ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) relevant du régime de l'autorisation.

En conclusion /// Activités économiques

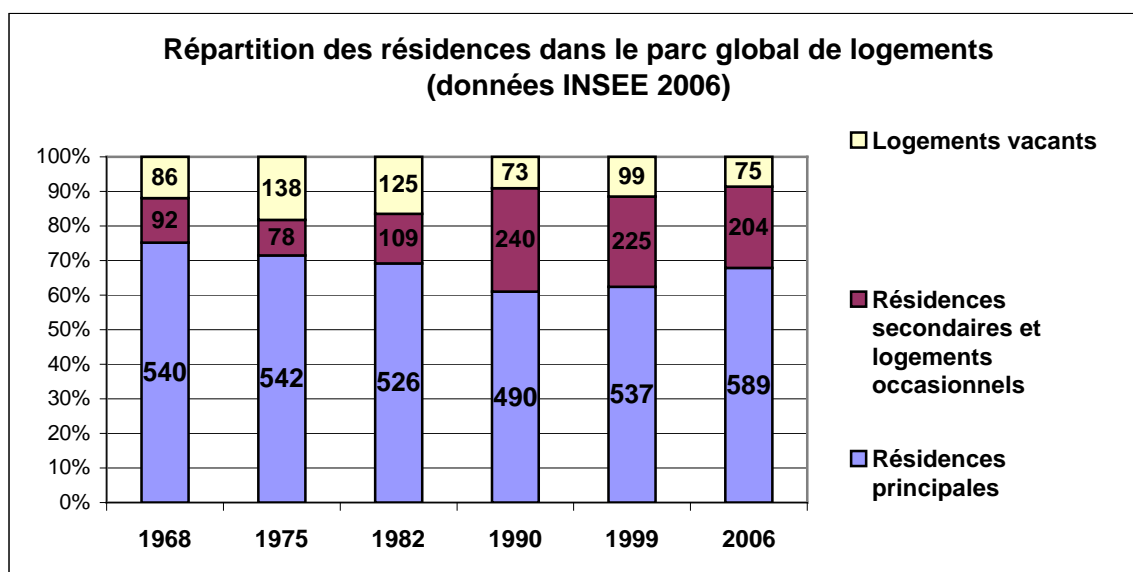
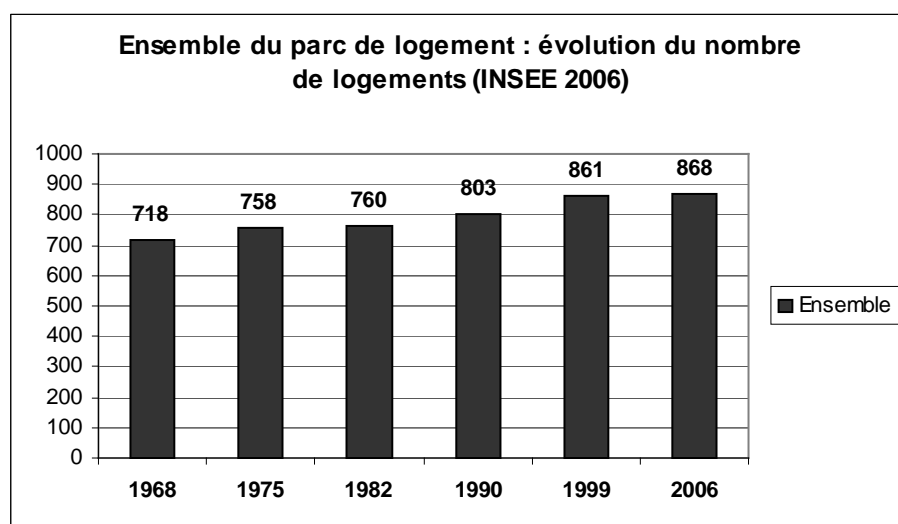
- Beaulieu-sur-Dordogne est un réel pôle économique et de services avec près de 600 emplois
- De nombreux échanges avec le Lot (pôle économique quadripolaire Beaulieu-sur-Dordogne /Altiliac/Biars/Bretenoux)
- Une forte diminution de l'activité agricole (SAU passée de 260 à moins de 160 ha entre 1979 et 2000)

II.4. HABITAT

II.4.1. Un parc ancien, dominé par les résidences principales

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

➤ Une majorité de résidences principales

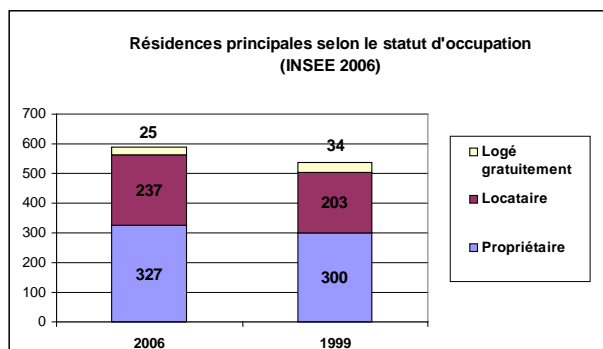


Le parc total des logements compte, massivement, plus de Résidences Principales que de Résidences Secondaires ou de logements vacants et ce sur les deux recensements.

La part de Résidences Principales diminue avant de progresser sensiblement à partir des années 1990, alors que sur la même période, le parc des Résidences Secondaires diminue un peu.

En revanche, entre 1990 et 1999, les logements vacants et les logements occasionnels tendent à progresser puis une certaine « résorption » de la vacance des logements semble s'engager depuis les années 2000.

➤ **Un statut d'occupation des résidences principales : dominance de la propriété mais progression de la location**



LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2006			Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre de personnes	
Ensemble	589	100,0	1 102	16
Propriétaire	327	55,5	661	22
Locataire	237	40,3	394	8
dont d'un logement HLM loué vide	40	6,8	79	8
Logé gratuitement	25	4,2	47	12

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

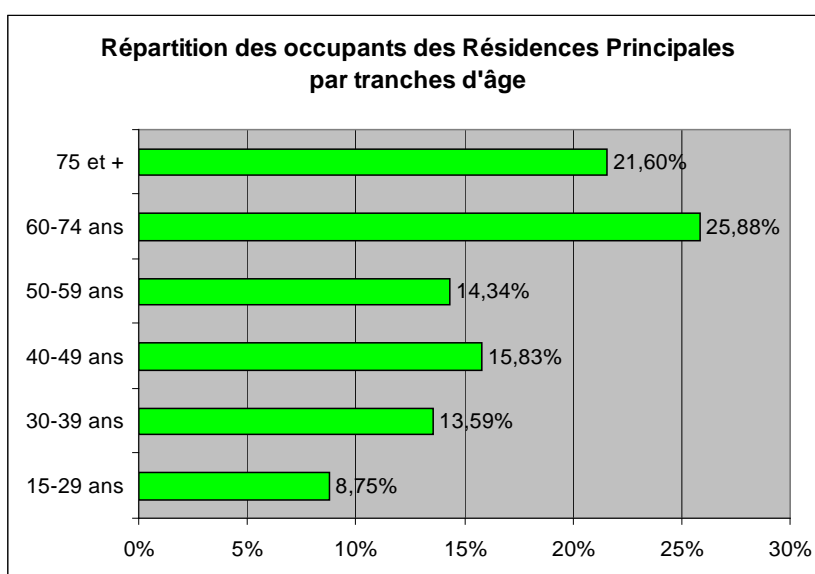
Les propriétaires représentent un peu plus de la moitié des occupants de logements : ce chiffre est constant depuis les années 2000.

En revanche, la part de locataires, de l'ordre de 40% en 2006, a connu une augmentation depuis les années 2000.

➤ **Un parc résidentiel majoritairement tourné vers les retraités**

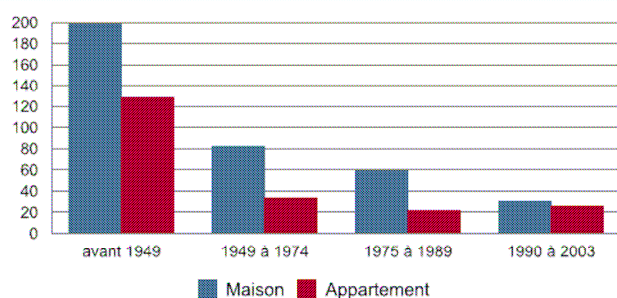
Avec une très forte dominance de retraités propriétaires occupants (63.77%) on notera la faiblesse des propriétaires occupants dans les catégories agriculteurs et employés (respectivement 2.90%).

Source : RGP 1999



➤ Un parc résidentiel ancien

LOG G1 - Résidences principales en 2006 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2004.

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

Plus de la moitié du parc des logements existants à ce jour, a été construit avant 1949.

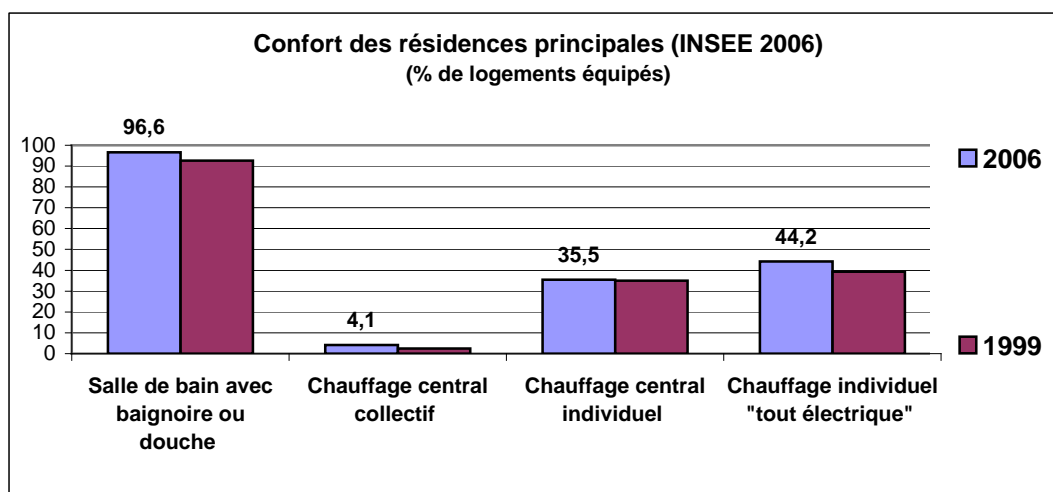
Le parc est donc relativement ancien.

A partir des années 1990, la proportion entre maisons individuelles et appartements récents est équilibrée, contrairement à la tendance observée sur les logements construits avant cette période.

➤ Des résidences principales majoritairement confortables

La majorité des Résidences Principales disposent de tous les éléments de confort de base.

Une forte proportion des Résidences Principales est reliée au tout à l'égout.



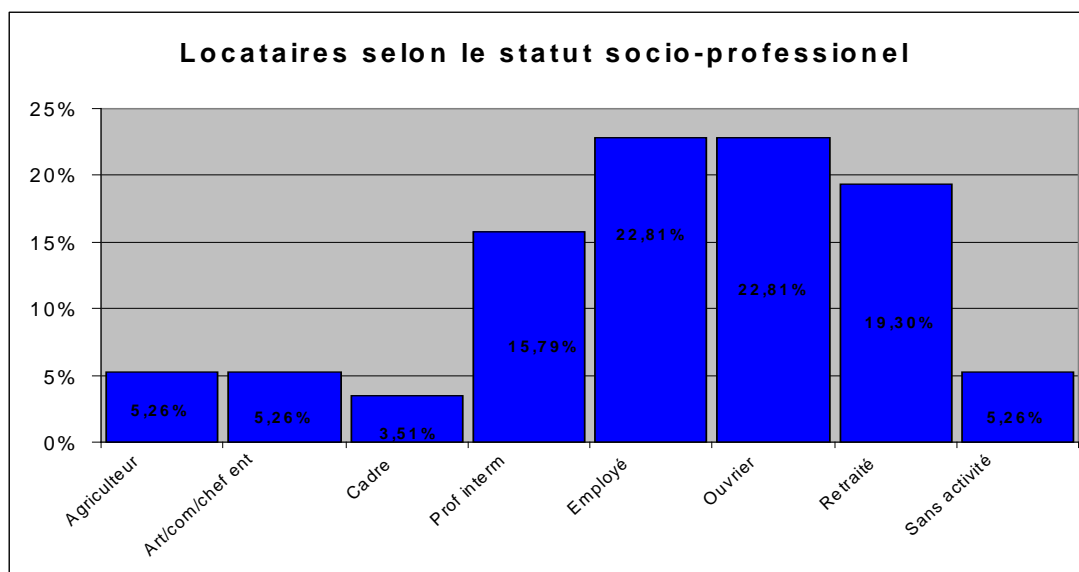
II.4.2. Un parc locatif présent

➤ Un parc locatif orienté vers les classes moyennes

Ce sont les catégories "employé et ouvrier" qui totalisent le plus de locataires.

Ils sont suivis, par les retraités et les professions intermédiaires.

Les cadres, peu représentés sur la commune, ne sont locataires que dans 3.51% des cas (rappel : ils sont propriétaires pour 4.35% d'entre eux).



Source : RGP 1999

➤ Un parc locatif social en progression, sous forme de collectifs

Une enquête réalisée par l'Office HLM et la DRE mentionnait, au 01 janvier 2005, 38 logements locatifs sociaux sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne, constitués, essentiellement, en habitat collectif.

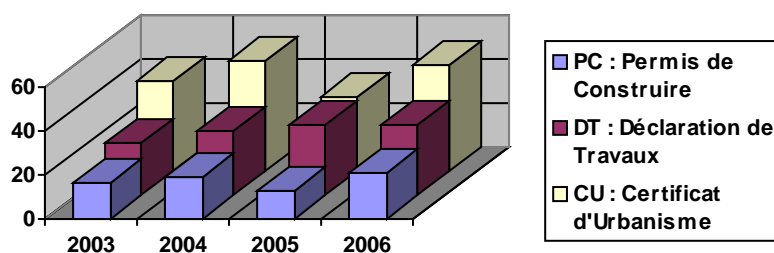
Notons également que la Communauté de Communes du Sud Corrèzien, à laquelle adhère Beaulieu-sur-Dordogne, prévoit la réalisation d'un programme de logements destinés à la location-vente.

Ce programme qui totaliserait 30 maisons, se répartirait à raison de 2 logements en moyenne par commune.

II.4.3. Un essoufflement du rythme de la construction depuis les années 1990

Des années 1980 à nos jours, le rythme a sensiblement diminué comparé à celui des années 1970 : il est, en moyenne, de l'ordre de 4 logements par an.

Evolution récente de la construction (2003-2006)



Sources : Porter à la connaissance de l'Etat, estimations communales

En conclusion /// Logement

- ➔ Entre 1/4 et 1/3 de résidences secondaires sur la commune
- ➔ Près de 38% des résidences principales sont occupées par des locataires (ce qui représente un ratio important)
- ➔ Un parc de logements vacants conséquent

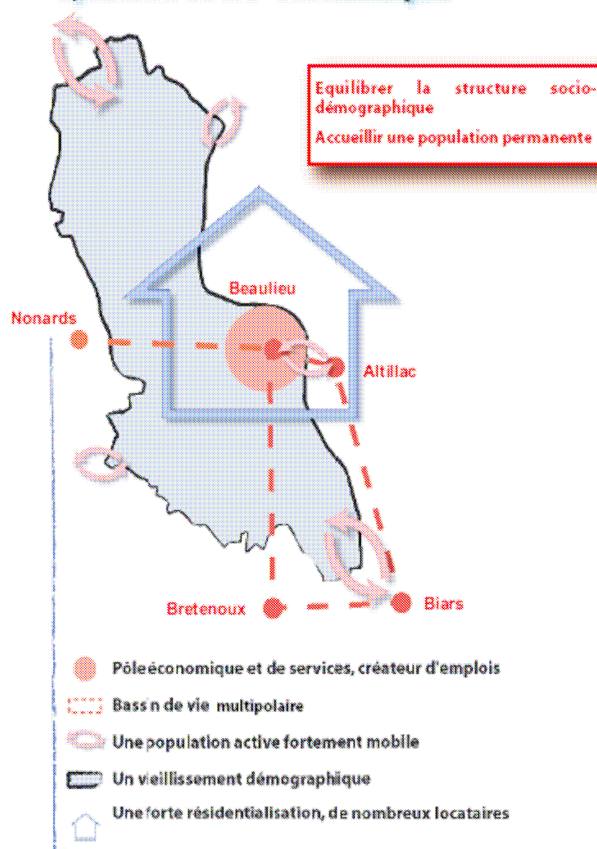
→ SYNTHÈSE /// Système socio-économique

Atouts ?	Faiblesses ?
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Après une baisse de la population, Beaulieu-sur-Dordogne connaît une légère reprise démographique depuis les années 1990. La population actuelle est de 1288 habitants. ➔ Beaulieu-sur-Dordogne représente un réel pôle économique et de services (600 emplois). ➔ Seuls 40 % des actifs habitent et travaillent sur la commune : de nombreux échanges se font avec Aitillac, Biars et Bretenoux. ➔ Les résidences principales sont majoritaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ L'analyse de la structure de la population fait apparaître un vieillissement de la population, non compensé par la natalité. ➔ La part des résidences secondaires demeure importante (25-30 % du parc de logements). ➔ Le parc de logements est ancien (les 3/4 des logements datent d'avant guerre) et de nombreuses habitations sont vacantes.
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Le rythme de la construction s'est essouffé au début des années 1990 et se maintient actuellement autour de 4 à 5 constructions à usage d'habitation par an. 	



SYNTHÈSE /// Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Equilibrer la structure socio-démographique ➔ Accueillir une population permanente ➔ Le PLU se doit d'offrir « les conditions favorables au développement urbain souhaité », présenté dans le chapitre IV. Par contre, il est impossible de déterminer, même approximativement, la part de mutation des résidences secondaires en résidences principales.

Système socio-économique



II.5. EQUIPEMENTS

II.5.1. Les équipements publics de superstructure : une offre satisfaisante

➤ Equipements scolaires

La commune de Beaulieu-sur-Dordogne dispose de 4 superstructures :

- **Le pôle intercommunal multi-accueil** de la petite enfance, d'une capacité de 20 places environ, dont l'ouverture est prévue en janvier 2008 (14 inscriptions pour l'année 2008).
- **L'école communale** : 3 classes maternelles, soit 69 enfants pour la rentrée 2006, ainsi que de 3 classes élémentaires totalisant 72 élèves. Cette école est équipée d'un restaurant scolaire pour les repas du midi et d'une garderie qui reçoit les enfants de 7h15 à 19h.
- **Le centre de loisirs intercommunal** accueille les enfants sur la commune de Tudeils pendant les vacances.
- **Le collège** : avec 8 classes de la 6ème à la 3ème. Pour l'année 2006-2007 l'effectif total était de 160 élèves.

➤ Equipements sportifs et récréatifs

Les équipements récréatifs constituent un pôle attractif, notamment à l'échelle du canton :

- **Un atelier pédagogique personnalisé,**
- **Une structure d'accueil itinérante** pour les enfants de 10 semaines à 4 ans (1er et 3ème vendredi de chaque mois) : Bébé Bus 19
- **Un centre aquarécréatif** avec un bassin de 400 m² (espaces enfants, toboggan, piano à eau, terrasse, plage verte, bar, jeux divers, location de canoë-kayak)
- **Un espace de baignade** se développant sur 5 ha
- **Une école de musique "Accords"**
- **Une bibliothèque**
- **Un projet intercommunal de création d'une médiathèque – salle d'expositions**, en cours, sur le site de la Maison Renaissance (2009-2010).

L'offre des équipements sportifs et des itinéraires de découverte du territoire est présente :

- Une halle des sports
- Un stade intercommunal « les Eaux Vives », récemment aménagé (projet porté par SudCo)
- Un boulodrome
- 1 PR de 11 km et 5 PR locaux
- 1 GR de Pays

➤ Services administratifs

La commune compte une offre satisfaisante :

- Mairie,
- Bureau de poste,
- Trésor Public,
- Gendarmerie,
- Pompiers,
- Salle polyvalente,
- Bibliothèque.

➤ **Etablissements à caractère sanitaire et social**

Le secteur tertiaire rassemble un nombre important d'emplois sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne : ces emplois de services sont liés à la présence des équipements suivants :

- **4 sites d'accueil des personnes âgées** : une maison de retraite privée « La Miséricorde » de 56 lits, une maison de retraite publique de 60 lits, un centre hospitalier Gériatrique de 60 lits, un foyer-logement.
- **Un EHPAD**, récemment rénové et agrandi.
- **La Maison du Département** avec des permanences pour les services suivants :
 - Assistantes sociales du Département,
 - Mission locale,
 - CPAM,
 - ALDATH (Aide à la Défense aux Victimes Accidentées et Handicapées),
 - Centre Médico Psychologique (Psychiatre, Psychologue et infirmière),
 - ADAPAC (aides ménagères),
 - FEL Formation et Emploi,
 - IRFOLIM,
 - Chambre d'Agriculture,
 - CLAF (Conseil Logistique Assistance Formation)
 - SIAPA, services de soins et repas à domicile
 - Des salles mises à disposition pour les séminaires et les associations.

II.5.2. Hébergements touristiques et restauration : une offre présente

Forte de ses atouts touristiques que représentent ses richesses naturelles et sa diversité paysagère, la commune de Beaulieu-sur-Dordogne est très visitée, notamment en période estivale. L'accueil des touristes (de longs et courts séjours) est assuré par les équipements suivants :

- | | | |
|-------------------------------------|--------------------|---|
| - 4 restaurants | | - 1 VVF, 40 logements 212 lits (Aitillac) |
| - 5 hôtels.....(70 chambres) | | - 1 auberge de jeunesse (28 lits) |
| - 4 hôtels 2** | (52 chambres) | - 2 gîtes ruraux..... (8 lits) |
| - 1 hôtel, 1* | (18 chambres) | - 12 meublés (47 lits) |
| - 2 campings.....(220 emplacements) | | - 9 chambres d'hôtes. |
| - 1 camping 3*** privé | (120 emplacements) | |
| - 1 camping 2** municipal | (100 emplacements) | |

II.5.3. Les Associations : un tissu dynamique

Forte de son tissu associatif, la commune de Beaulieu-sur-Dordogne compte plus d'une trentaine d'associations.

En conclusion /// Equipements

- Un niveau d'équipements et de services publics satisfaisant (de nombreux projets d'extension, restructuration, création, ... soit à l'étude soit engagés afin de renforcer les superstructures existantes)
- Une offre touristique également satisfaisante, à la hauteur de l'attractivité de la commune

II.6. DEPLACEMENTS

II.6.1. Les réseaux de communication

➤ La Dordogne

Citons en premier lieu la plus ancienne voie de communication (encore) présente sur le site : Le fleuve, qui a façonné le profil du territoire et porté l'activité humaine et son évolution.

Le territoire de Beaulieu-sur-Dordogne se trouve au débouché des Gorges de la Dordogne, longé en limite Est par le lit du fleuve sillonnant dans cette partie de vallée qui s'élargit en direction du Sud.

Le débit puissant de la Dordogne (crues, risque de rupture de barrage) est alimenté, sur la commune, par le flanc Ouest du grand bassin versant qu'elle récupère : le débouché de la vallée de la Mémoire au Nord, et les ruisseaux « Genièvre » et « Tartarel » qui descendent des coteaux à l'Ouest.

Les traces les plus anciennes des installations humaines sur le site (le village de Vellinus) font état de l'activité essentielle de la pêche dans la Dordogne.

Les formes urbaines successives de la ville et les activités liées à son développement sont dépendantes de la présence de la Dordogne.

(Certaines installations isolées également avec notamment les moulins encore présents d'Abadiol, La treille et Estresse).

Voie de transport efficace et périlleuse, la Dordogne laisse à la commune, la mémoire de l'activité de la batellerie et de ses embarcations, activité essentielle sur Beaulieu-sur-Dordogne jusqu'à l'arrivée des transports modernes.

(On en trouve le souvenir dans l'implantation des Chapelles des Pénitents et du Port bas en rive du fleuve, dans les dénominations des lieux, et bien sur dans la remise en service d'une gabare sur les quais...)

Un franchissement ancestral de la Dordogne au niveau du bourg de Beaulieu-sur-Dordogne a laissé des traces au niveau de la Chapelle des Pénitents. Actuellement le seul pont routier qui relie l'autre rive (Altillac) date de 1925, sur la RD 940.

Aujourd'hui la Dordogne reste un atout essentiel pour la commune. Pour d'autres raisons qu'historiquement. Pour la richesse du patrimoine local qu'elle véhicule, et l'activité touristique qu'elle encourage.

➤ Le Chemin de Fer

C'est donc l'avènement du chemin de fer, puis de l'automobile qui a, ici aussi, détrôné le transport par voie navigable sur la Dordogne.

Le chemin de fer n'a pas laissé de traces importantes sur la commune.

Le « Tacot » Bellocois a vécu 20 ans.

Il reliait Beaulieu-sur-Dordogne à Turenne et à Aubazine, de 1912 à 1932. Loin des grands axes, son circuit lent, tortueux et dénivelé s'est vite trouvé inadapté (aux exigences modernes).



Beaulieu sur Dordogne

Elements du Diagnostic

Voies de Communication

RD 940 : Route départementale principale



Routes départementales secondaires



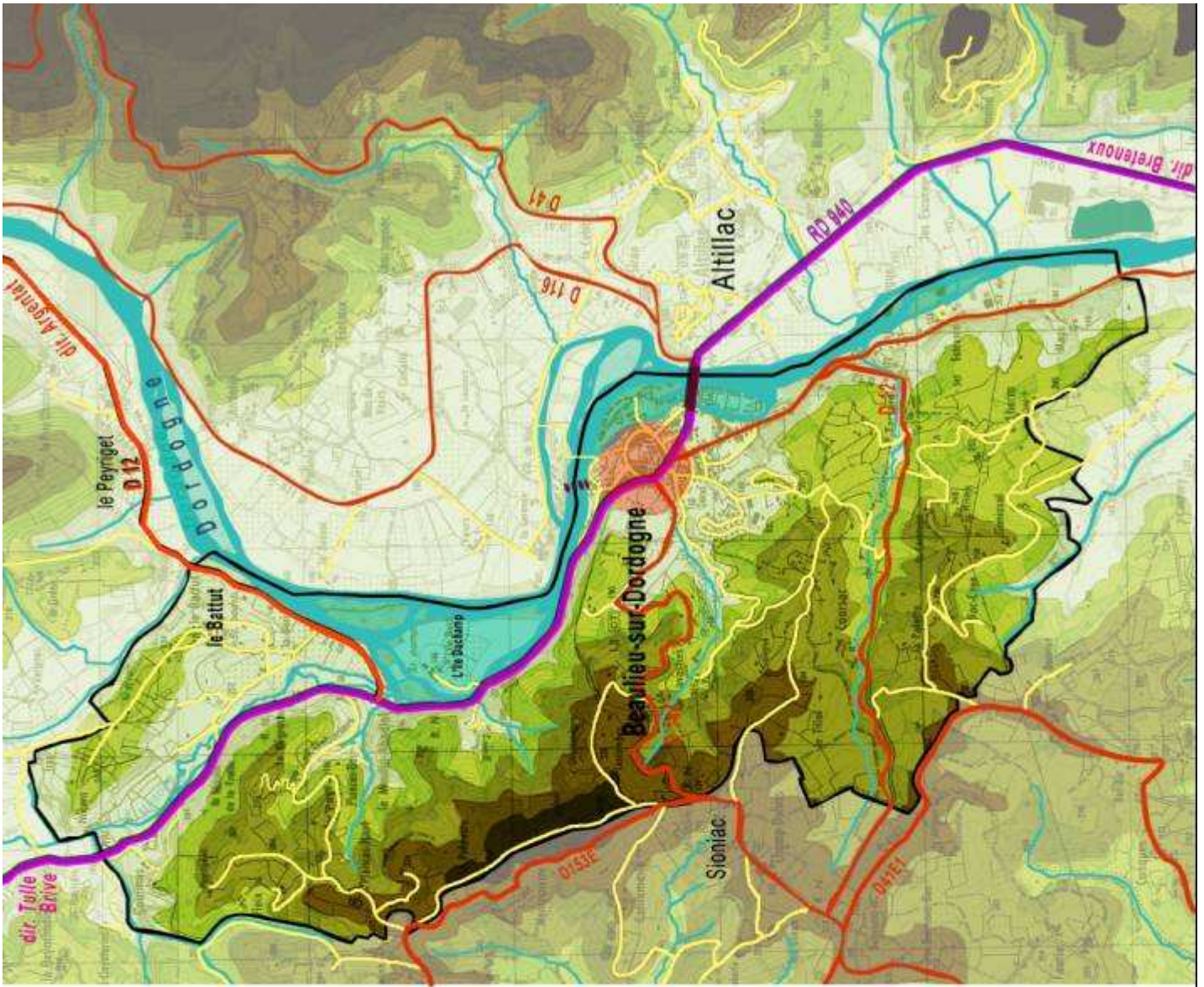
Chemins communaux



Cours d'eau



Limites de la commune

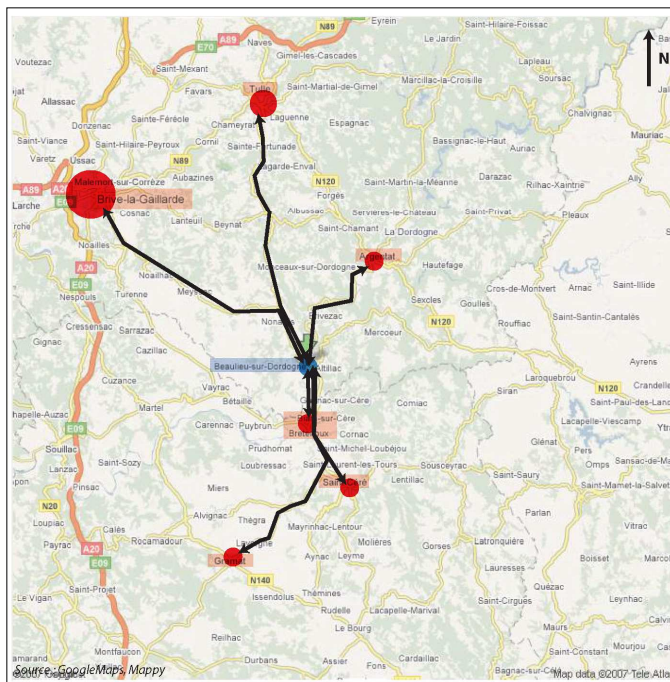


Les réseaux viaires

La commune est ainsi desservie par un réseau de petites routes départementales très fréquentées :

A noter :

Au titre du schéma départemental ces voies font l'objet de règles en matière d'implantation, de recul et de conditions d'accès.



Voies	Catégories (Schéma Départemental de la Voirie)	Directions / Temps de parcours / ville la plus proche Caractéristiques
RD 940 Le trafic moyen journalier enregistré y est de 5100 véhicules/jour.	1 ^{ère} catégorie	<u>Nord :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Tulle (19), 15 550 habitants environ : 38,1 km ; 36 minutes - Brive (19), 49 600 habitants environ : 39,9 km ; 41 minutes <u>Sud :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Bretenoux (46), 1 230 habitants environ : 8,3 km ; 10 minutes - Saint-Céré (46), 3 520 habitants environ : 16,6 km ; 21 minutes - Gramat (46), 3 550 habitants environ : 31,9 km ; 34 minutes
RD 12	1 ^{ère} catégorie entre Argentat et le carrefour avec la RD 940, 2 ^{ème} catégorie vers Sionac	Desserte locale vers l' <u>Ouest</u> (Sionac)
RD 144	3 ^{ème} catégorie	Desserte locale vers l' <u>Ouest</u>
RD 153		En limite Ouest du territoire Route en ligne de crête dominant la commune et offrant des échappées visuelles sur les vallées de part et d'autre du plateau

Une accidentologie assez élevée le long de cet axe, surtout en ville, serait due au mélange un peu anarchique des usagers.

Au cours de la période allant de 1998 à 2004, 14 accidents corporels ont été enregistrés sur le territoire de la commune, faisant 20 victimes.

	Nombre d'accidents	Tués	Blessés graves	Blessés légers
RD 940	11 (dont 5 en aggro)	0	4	12
Voies communales <i>(rues ou places)</i>	3	0	0	4
Total	14	0	4	16

Source : DDE19, bilan sécurité routière 2004

Ces accidents sont considérés comme particulièrement graves. Ils sont dus, d'une part, au fort trafic de la RD 940 et, d'autre part, à la mixité des usagers (vélos, piétons, cyclomoteurs).

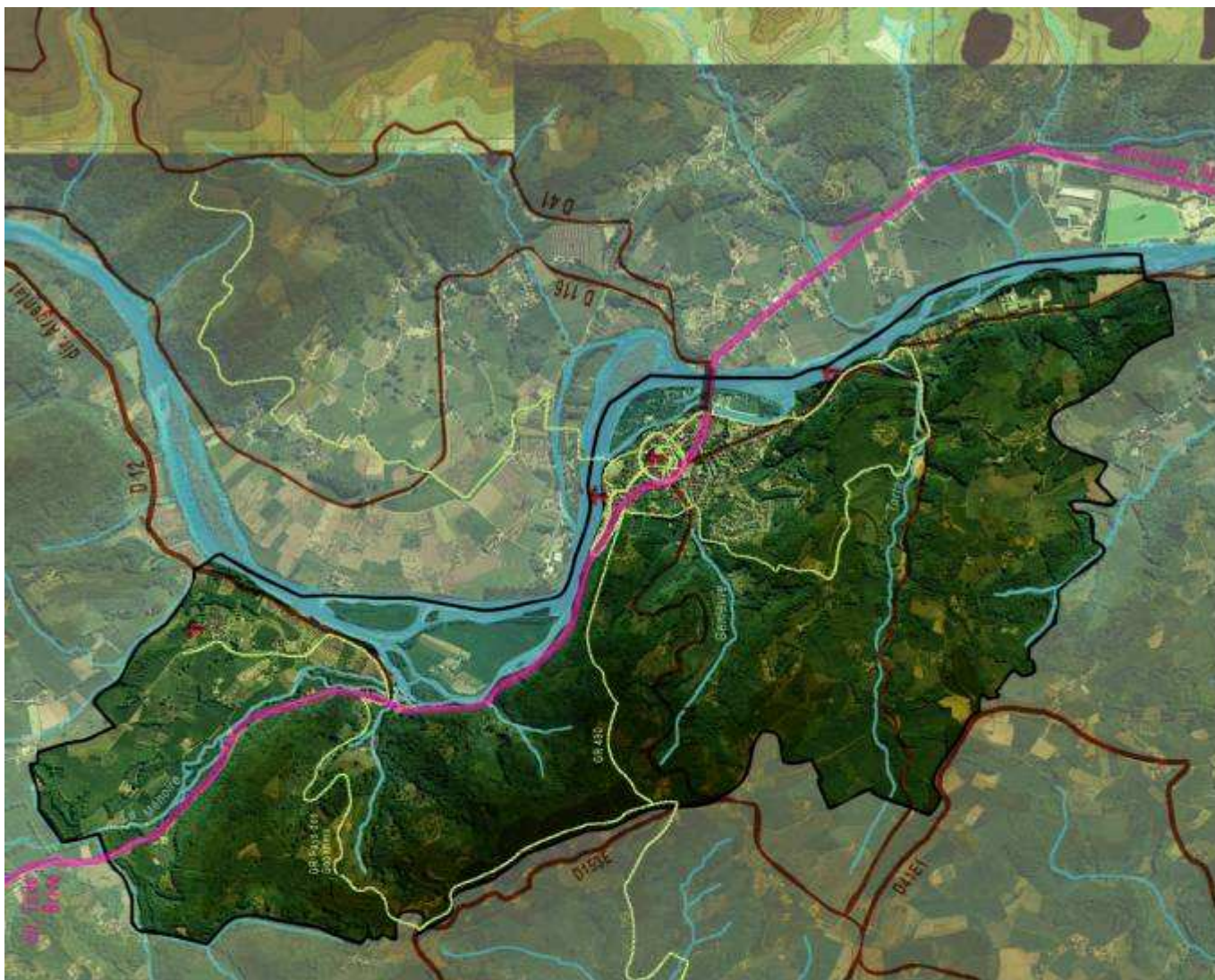
Notons que 8 du total des victimes étaient des usagers vulnérables.

Au vu de la gravité de ces accidents la DDE pourrait engager un diagnostic de sécurité routière, s'étendant au bassin de Beaulieu-sur-Dordogne.

➤ **Les sentiers de promenade et de randonnée**

Deux chemins de grande randonnée sont empruntés sur la commune :

- celui du pays des Gabarriers, qui relie le hameau du « Battut » au bourg de Beaulieu-sur-Dordogne, en montant sur la ligne de crête par « Plancas »,
- le GR 480 qui arrive de Sioniac, descend en ville par le vallon du ruisseau de Genièvre et franchit la Dordogne vers Atiliac.



Beaulieu sur Dordogne
 Elements du Diagnostic

Sentiers, parcours ...

RD 940 : Route départementale principale



Routes départementales secondaires



Sentiers de randonnée

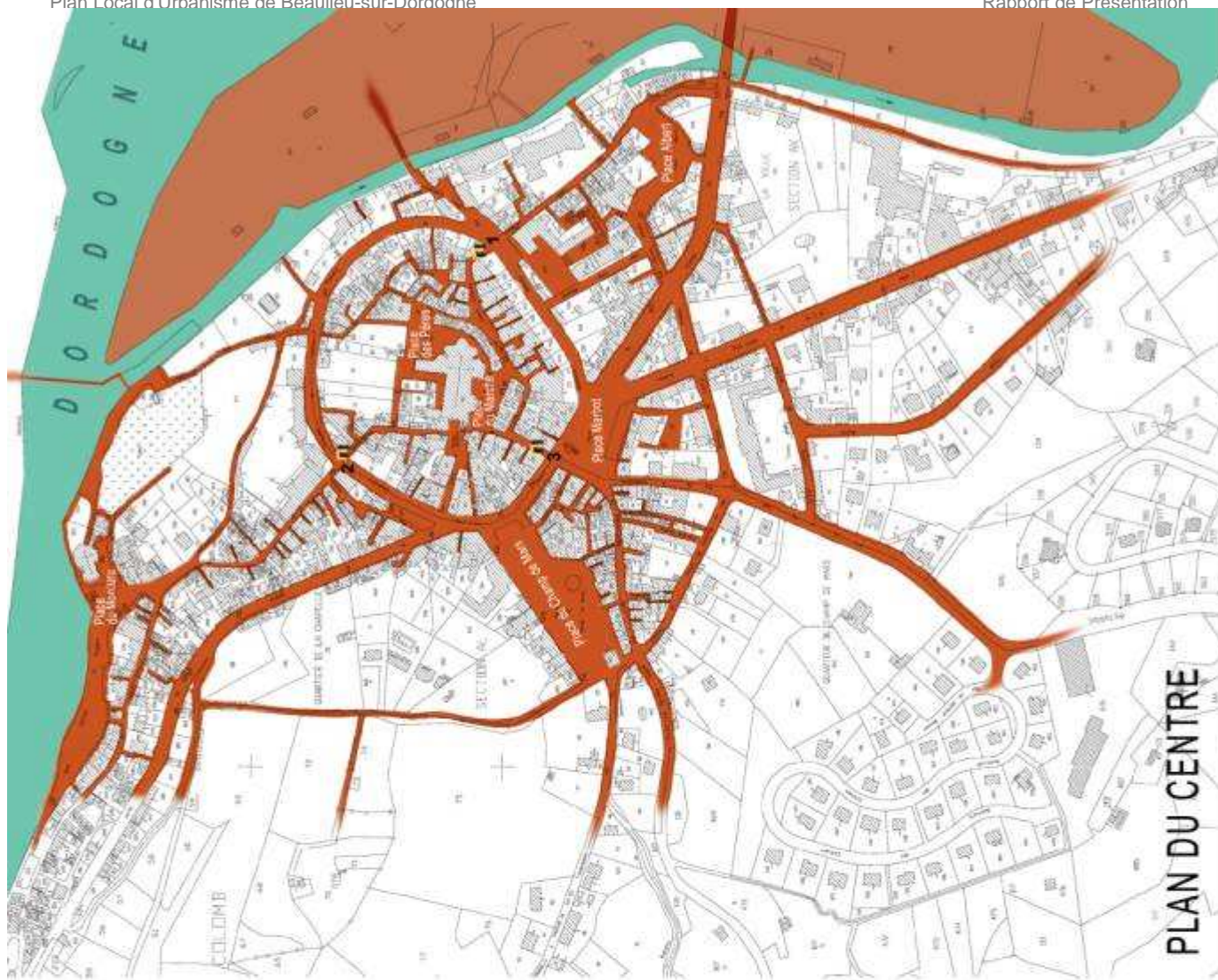


Cours d'eau



"Sentier de découverte", guide (Commune et Conseil Général)

2-trait



PLAN DU CENTRE

à traits



**Espaces publics...
Espaces communs**

- Portes restantes des anciennes fortifications
- 1-Porte Sainte Catherine
 - 2-Porte de la Chapelle
 - 3-Porte Hugonnie



Mais le traitement de ces espaces communs n'est pas toujours d'égale qualité.

D'autant que certains espaces semi-publics (ou semi-privés) de type andronnes ou ruelles en impasse, servent souvent d'entreposage d'objets, de bric-à-brac... ce qui impacte la perception des espaces publics attenants.



II.6.2. Les infrastructures de transports

➤ Les transports ferroviaires

Aucune gare SNCF n'est présente sur le territoire communal. Cependant la gare de Biars-Bretenoux (46), à une dizaine de minutes de Beaulieu-sur-Dordogne, est facilement accessible.

L'unique ligne TER desservant cette gare permet de relier Brive-la-Gaillarde (19) à Aurillac (15), principalement aux heures de pointe, tous les jours de la semaine. Il s'agit donc d'un axe Est-Ouest passant au Sud du territoire communal.

Fréquence Ligne	L	M	Me	J	V	S	D
Brive > Beaulieu-sur-Dordogne > Aurillac							
8 : 43	Ter						
12 : 00	Ter						
12 : 48						Ter	
15 : 14	Ter						
18 : 59	Ter						
21 : 51						Ter	
22 : 18	Ter						Ter

Fréquence Ligne	L	M	Me	J	V	S	D
Aurillac > Beaulieu-sur-Dordogne > Brive							
6 : 33	Ter						
8 : 44	Ter						
12 : 49	Ter						
15 : 58	Car						
16 : 25	Ter						
18 : 22	Ter						
18 : 58							+fêtes

➤ Les infrastructures de stationnement

En ce qui concerne le stationnement, Beaulieu-sur-Dordogne présente des capacités limitées :

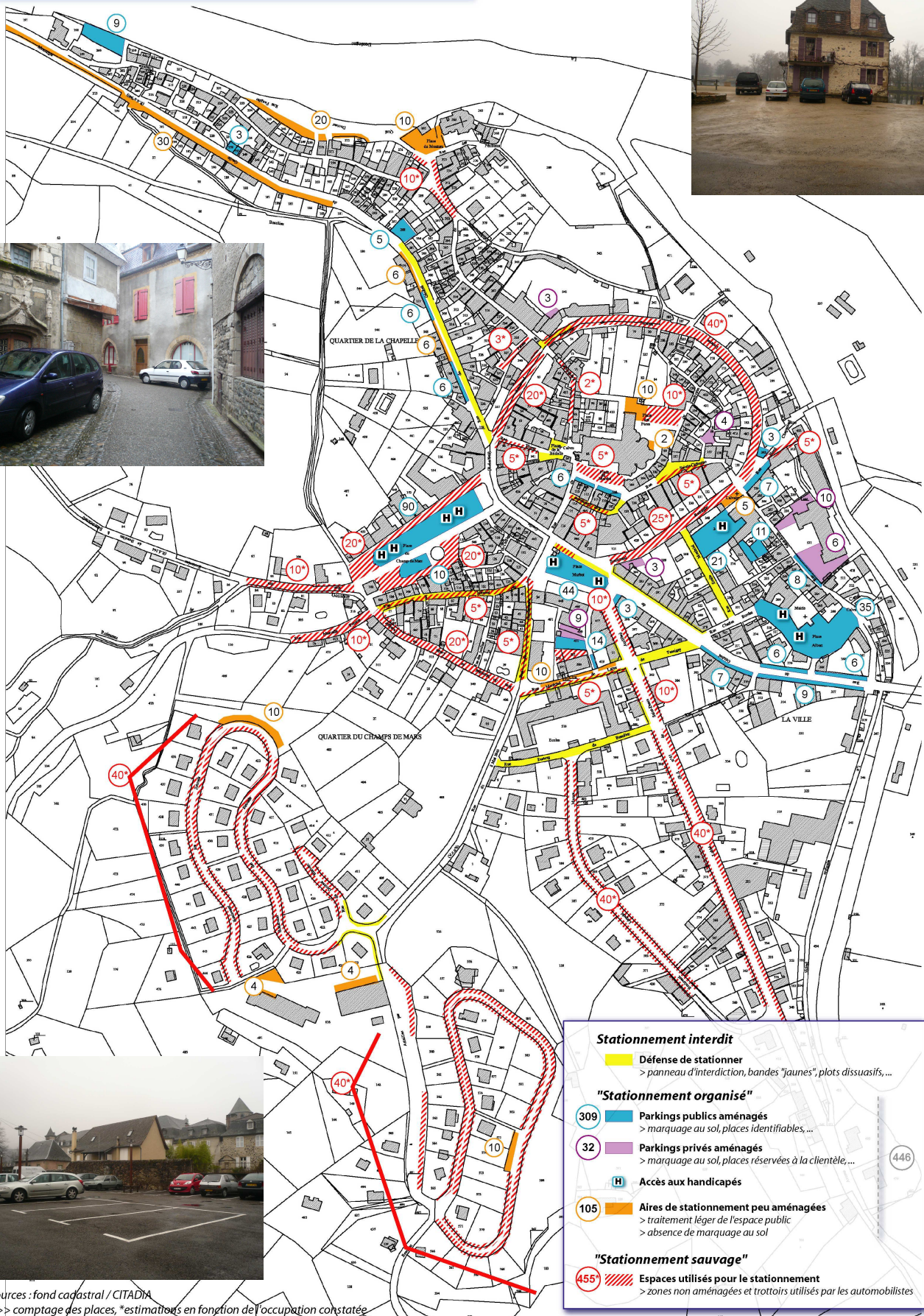
- De nombreuses places plus ou moins aménagées, pouvant accueillir du stationnement : mairie (30-40 places), Maison du Département (30 places environ), salle polyvalente (20 places environ), ...
- Les aménagements de la RD 940 : stationnement à raison d'une place tous les 10m en moyenne dans le bourg ; belvédères au niveau de l'entrée Nord par la RD 940, pour l'accueil des cars ; ...
- Le stationnement anarchique au niveau de la ceinture du centre-bourg, ...

Le stationnement est ainsi de mieux en mieux organisé. Les places offertes sont largement utilisées et sont gratuites mais deux problèmes subsistent : le stationnement des résidents et celui des visiteurs en période estivale.



Etat des lieux du stationnement en ville

Problématique "stationnement" dans les choix de développement urbain



Stationnement interdit

- 309 Défense de stationner
 - > panneau d'interdiction, bandes "jaunes", plots dissuasifs, ...

"Stationnement organisé"

- 3209 Parkings publics aménagés
 - > marquage au sol, places identifiables, ...
- 32 Parkings privés aménagés
 - > marquage au sol, places réservées à la clientèle, ...
- H Accès aux handicapés
- 105 Aires de stationnement peu aménagées
 - > traitement léger de l'espace public
 - > absence de marquage au sol

"Stationnement sauvage"

- 455 Espaces utilisés pour le stationnement
 - > zones non aménagées et trottoirs utilisés par les automobilistes

Sources : fond cadastral / CITADIA
 >>> comptage des places, *estimations en fonction de l'occupation constatée



PLU Beaulieu - sur- Dordogne / Décembre 2007



➤ Les transports scolaires

Pour les enfants de l'école primaire, ces transports font l'objet d'un service journalier (sauf mercredi), aller et retour.

De la même manière, les élèves du collège de Beaulieu-sur-Dordogne bénéficient de transports journaliers (du lundi au vendredi).

Ces cars scolaires desservent plusieurs communes environnantes, et une ligne est aussi prévue pour les élèves allant au collège à Argentat ou à l'école primaire d'Altiliac.

Voici la liste des circuits scolaires exploités par CFTA Tulle pour le Conseil Général de la Corrèze, à destination de Beaulieu-sur-Dordogne :

- **876 AO1** : La Peyrusse, Nonards poste, collège de Beaulieu-sur-Dordogne
- **876 AO2** : Tudeils bourg, Collège de Beaulieu-sur-Dordogne
- **877** : Beaulieu-sur-Dordogne Chenailier, Brivezac, Collège de Beaulieu-sur-Dordogne

Voici la liste des circuits scolaires exploités par Cars Quercy Corrèze en provenance ou à destination de Beaulieu-sur-Dordogne :

- **945** : Beaulieu-sur-Dordogne <> Primaire-secondaire d'Argentat
- **927** : Beaulieu-sur-Dordogne <> Biars
- **258** : Liourdres, Astaillac <> Etablissements de Beaulieu-sur-Dordogne
- **224** : Brivezac, Bassignac Bas, Altiliac <> Primaire de Beaulieu-sur-Dordogne
- **079** : Bilhac, Sionac <> Primaire de Beaulieu-sur-Dordogne

➤ Les transports publics

Il existe 3 lignes de bus au départ de Beaulieu-sur-Dordogne et à destination de Brive, Tulle et Argentat. Le réseau de transport par bus est exploité par la CFTA Centre Ouest.

Source : site Internet de la CFTA Centre-Ouest



Fréquence Ligne 23 Beaulieu-sur-Dordogne > Brive	L	M	Me	J	V	S	D
6 :40	X	X	X	X	X	X	
8 :45	°	X**°		X**°	°	X**°	
13 :00		X**°		X**°			
16 :45	°				°		
Arrêts desservis : X : période scolaire, * : vacances scolaires, °: J uillet-août							

Fréquence Ligne 23 Brive > Beaulieu-sur-Dordogne	L	M	Me	J	V	S	D
8 :45		X		X		X	
10 :50	°				°		
12 :50		*°		*°		*°	
13 :00		X		X			
13 :20			X			X	
18 :00		*°		*°			
18 :50	°				°		
19 :20	X	X		X	X		
Arrêts desservis : X : période scolaire, * : vacances scolaires, °: J uillet-août							

Fréquence Ligne 16 Beaulieu-sur-Dordogne > Tulle	L	M	Me	J	V	S	D
6 :20	X						
13 :50			X**°				
Arrêts desservis : X : période scolaire, * : vacances scolaires, °: J uillet-août							

Fréquence Ligne 16 Tulle > Beaulieu-sur-Dordogne	L	M	Me	J	V	S	D
13 :45			X**°				
19 :20			X**°				
19 :40					X		
Arrêts desservis : X : période scolaire, * : vacances scolaires, °: J uillet-août							

➤ **D'importantes migrations pendulaires domicile-travail**

Source : Les déplacements domicile/travail (RPG 1999).

Actifs ayant un emploi dans la commune de résidence	228
Actifs ayant un emploi dans la même zone d'emploi que la commune de résidence	51
Actifs ayant un emploi dans le même département que la commune de résidence	95
Actifs ayant un emploi dans la même région que la commune de résidence	96
Actifs ayant un emploi hors région	89
Total Actifs ayant un emploi hors de la commune de résidence	331

La commune qui totalise 577 emplois au RGP de 1999, compte 228 actifs vivant et travaillant à Beaulieu-sur-Dordogne.

Ainsi, 39.51 % des emplois proposés dans la commune sont occupés par des habitants de celle-ci.

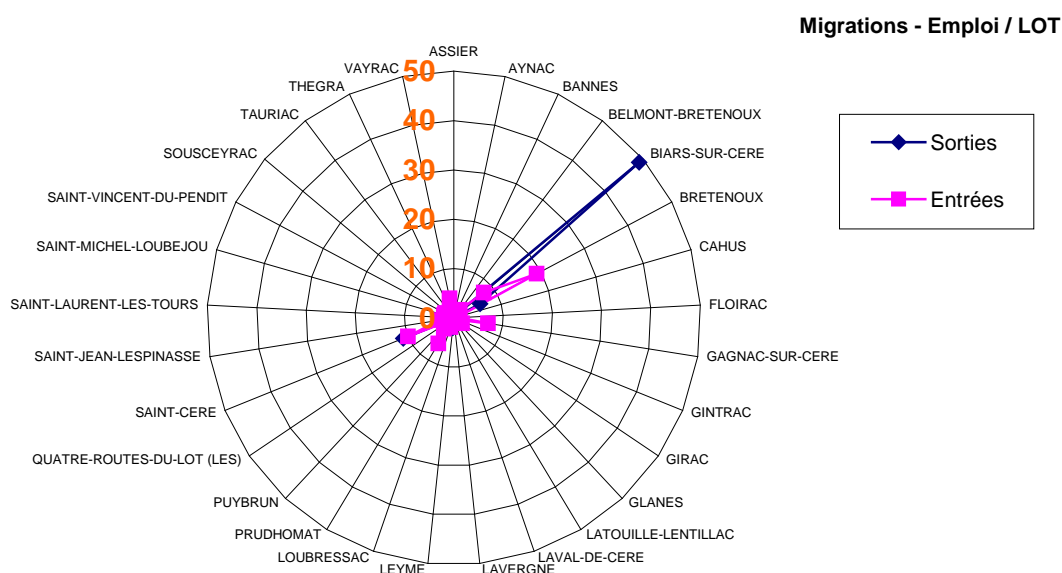
Les déplacements domicile-travail sont très importants, qu'ils partent de Beaulieu-sur-Dordogne ou qu'ils y arrivent. Ainsi, la commune entretient des échanges avec 95 communes réparties sur 12 départements.

Déplacements domicile-travail entre Beaulieu-sur-Dordogne et les communes voisines en fonction de leur département d'attribution			
Département	Entrées	Sorties	Différences
19	257	95	162
23	1	0	1
24	0	2	-2
40	0	1	-1
41	0	1	-1
46	84	79	5
52	0	1	-1
63	0	1	-1
73	0	1	-1
87	3	1	2
15	3	0	3
16	1	0	1
Total	349	182	167

La commune de Beaulieu-sur-Dordogne entretient des échanges relativement équilibrés avec les communes voisines sur le plan de l'emploi :

- Echanges entre la commune de Beaulieu-sur-Dordogne et ses voisines corréziennes :
 - o 261 Corrégiens (hors commune) viennent travailler à Beaulieu-sur-Dordogne
 - o 95 habitants de Beaulieu-sur-Dordogne partent travailler hors de leur commune, en Corrèze
- Echanges entre la commune de Beaulieu-sur-Dordogne et ses voisines lotoises :
 - o 84 Lotois viennent travailler à Beaulieu-sur-Dordogne
 - o 79 habitants de Beaulieu-sur-Dordogne partent travailler hors de leur commune, dans le Lot.

Ce graphique montre que de nombreux habitants de Beaulieu-sur-Dordogne partent travailler à Biars-sur-Cère (près d'une cinquantaine), à Bretenoux et à Saint-Céré (entre 5 et 10). A l'inverse, la commune attire sur son territoire des actifs venant principalement de Bretenoux et Saint-Céré.



II.7. RESEAUX URBAINS

II.7.1. Les réseaux secs

➤ L'électricité

Le Porter A Connaissance de l'Etat ne mentionne rien concernant ce réseau, à l'exception d'une servitude I4 (ligne 225 KV FEROUGE – Talamet. DUP du 15 05 1985).

➤ La collecte des déchets

La commune de Beaulieu-sur-Dordogne est adhérente au SIRTOM de Brive pour la collecte des déchets ménagers et au SYTTOM 19 pour le traitement de ces derniers.

La collecte des déchets ménagers a lieu deux fois par semaine.

Le tri sélectif est organisé sur la commune, des containers sont à disposition de la population en divers lieux.

II.7.2. La défense incendie

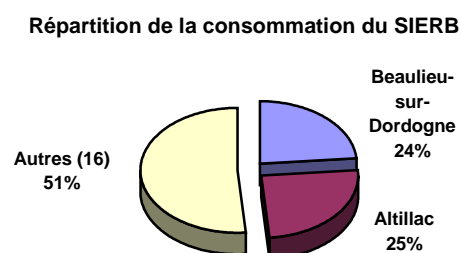
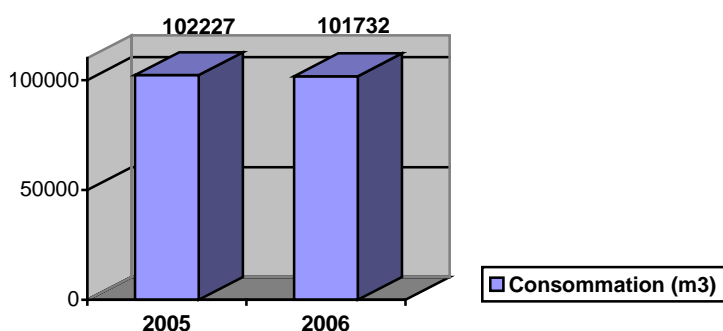
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze a fait part des informations utiles de portée générale, relatives à la voirie aux réseaux d'eau ainsi qu'à tous les établissements relevant de sa compétence en matière de sécurité et de défense incendie et pouvant avoir une incidence sur la désignation des zones du futur Plan Local d'Urbanisme.

II.7.3. Les réseaux AEP

➤ Gestion et exploitation

L'alimentation en eau potable est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Equipement de la Région de Beaulieu-sur-Dordogne (S.I.E.R.B.) et exploitée par la SAUR.

➤ Consommation

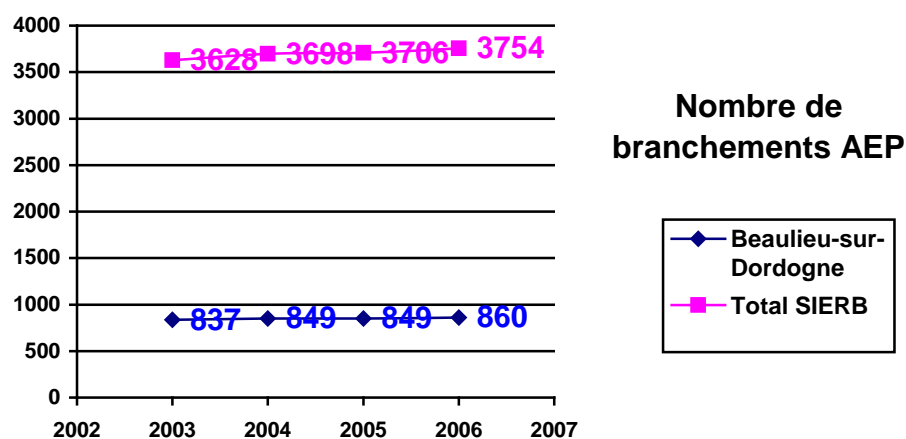


Source : Rapport Annuel du Délégué (SAUR), 2006

Le volume d'eau potable consommé à l'échelle communale s'élève à 101732 m³ en 2006 et est légèrement inférieur à celui de 2005. Il représente un quart du volume consommé par l'ensemble du Syndicat et s'explique notamment par :

- l'importance du nombre de branchements : 860 en 2006, soit 23% du nombre total comptabilisé sur l'ensemble des 18 communes du Syndicat,
- la forte consommation de l'Hospice (équipement public) : 14 437 m³ en 2006.

Le nombre de branchements n'a cessé d'augmenter pour répondre à la demande croissante.



Source : Rapport Annuel du Délégué (SAUR), 2004-2006

➤ Performance, qualité

Le réseau AEP est alimenté par 4 installations de production :

Station	Origine	Mise en service	Capacité	Traitement
La Roderie - Mémoire	Source	2003	50 m ³ /h	Physico-chimique + désinfection
Le Battut	Retenue (Dordogne)	1975	150 m ³ /h	Physico-chimique poussé + affinage + désinfection
La Chapelle - Cuzanoux	Nappe souterraine	1990	12 m ³ /h	Physico-chimique poussé + affinage + désinfection
Freyssigne	Source	1992	5 m ³ /h	Aucun

Source : Compte-rendu d'Exploitation 2004, SAUR

Les installations sont donc plus ou moins récentes (la plus ancienne datant de 1975).

L'eau captée est d'origine souterraine (source, nappe) mais aussi superficielle (Dordogne, offrant la plus grande capacité de réservoir). Elle nécessite des traitements plus ou moins poussés suivant les lieux d'alimentation.

➤ **Enjeux, préconisations**

Dans son rapport d'activité de 2006, l'exploitant AEP (SAUR) préconise notamment :

Enjeux / dysfonctionnements	Réponse
Protection des captages	En cours
Mise à jour des autorisations de prélèvement / traitement / rejet	En cours
Equiper le refoulement des pompes d'exhaure (station du Battut)	En cours
Devenir des boues issues du traitement de potabilisation de l'eau à prendre en compte (station du Battut)	En cours (réflexion avec le Syndicat des Eaux de Roche-de-Vic)
Récurrence du problème de couverture du bâtiment de la station du Battut, mettant en situation de dégradation avancée les murs porteurs et le plafond (<i>problème signalé depuis au moins 10 ans</i>)	Réflexion en cours

Un regroupement avec le Syndicat des eaux de Roche de Vic pourrait être envisagé. Dans ce cadre, une recherche de nouveau forage a été engagée. Celui-ci pourrait être réalisé à moyen terme à proximité de celui de la station de « Le Battut ».

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 940, a été entrepris la rénovation des réseaux de distribution.

II.7.4. Les réseaux d'assainissement des eaux pluviales (EP)

➤ **Equipements d'assainissement des EP**

Les eaux pluviales ont longtemps été, sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne, gérées par un réseau de fossés et, pour la partie urbaine, par un réseau de type unitaire.

Depuis plusieurs années, au gré des réaménagements urbains et des travaux sur les réseaux, la commune a entrepris la **création d'un réseau d'assainissement de type séparatif**. Les eaux pluviales sont aujourd'hui collectées par un réseau de canalisations convergeant vers la Dordogne.

➤ **Performance, qualité, enjeux**

Les eaux parasites dans le réseau d'eaux usées diminuent fortement mais restent néanmoins présentes.

Notons par ailleurs que, compte-tenu de la sensibilité environnementale de la Dordogne, la mise en place de dispositifs de traitement des eaux pluviales sont à étudier avec attention. Des emplacements réservés pourraient être intégrés au PLU pour faciliter leur mise en œuvre.

II.7.5. Les réseaux d'assainissement des eaux usées (EU)

➤ **Gestion et exploitation du réseau d'assainissement des EU**

L'assainissement est géré par le Syndicat Intercommunal d'Equipement de la Région de Beaulieu-sur-Dordogne (S.I.E.R.B.).

➤ **Equipements d'assainissement des EU**

Le réseau d'assainissement collectif est donc constitué de 12600 mètres linéaires de canalisation amiante ciment, de type séparatif eaux usées :

Séparatif	Unitaire	Pluvial	Refoulement	TOTAL
12 000 mL	0	0	600 mL	12 600 mL

Source : Rapport Annuel du Délégué 2006

Le système d'assainissement de la commune est également équipé de 4 postes de relevage relativement récents :

Poste de relevage	Mise en service	Capacité
La Chapelle	2000	50 m ³ /h
Le Camping	1997	10 m ³ /h
Le Pont	2000	70 m ³ /h
Le Stade	2000	18 m ³ /h

Source : Rapport Annuel du Délégué 2006

Par ailleurs, la commune dispose d'une station d'épuration (STEP) construite aux Estresses en 1986 : elle traite les effluents domestiques et industriels unitaires (environ 130 635 m³/an en 2006).

Source : Rapport Annuel du Délégué 2006

STEP « Les Estresses » de 1986 : activité en 2007		Rapport du SIERB de janvier 2011
Caractéristiques : abonnés		Observations
Charge hydraulique / Charge polluante	3537 EH (3150 de Beaulieu-sur-Dordogne + 387 de Altillac)	<u>Milieu récepteur</u> : Dordogne (site extrêmement sensible) <u>Evacuation des boues</u> : Convention avec la STEP de Brive (CAB)
Débit de charge hydraulique	530 m ³ /jour	<u>Dysfonctionnements</u> : problèmes de saturation (en particulier l'été et l'hiver), mauvaise qualité des rejets (due à un problème de conception et à une insuffisance du lit bactérien)
Débit de charge polluante (DBO5)	212 kg/jour	
Future STEP (projet 2011 – 2013)		Rapport du SIERB de janvier 2011
Caractéristiques : abonnés		Observations
Charge hydraulique / Charge polluante	4685 EH (3785 de Beaulieu-sur-Dordogne + 600 de Altillac)	<u>Projet commun</u> : Beaulieu-sur-Dordogne et Altillac <u>Calendrier des travaux</u> : 2011 – 2013
Débit de charge hydraulique	658 m ³ /j	<u>Hypothèses</u> : +15% de marge d'avenir sur la population estimée de l'étude de septembre 2007 (+500 EH), prise en compte du projet d'extension du village de vacances avec 30 chalets supplémentaires (+100 EH) et de l'entreprise SEROMA (+35 EH), prise en compte des besoins d'Altillac (+600 EH)
Débit de charge polluante (DBO5)	263 kg/jour	

Source : Rapport du SIERB de janvier 2011

➤ Schéma Directeur d'Assainissement.

La commune de Beaulieu-sur-Dordogne dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement (mars 2002).

Le Schéma Directeur d'Assainissement précise que seuls 4 bassins de collecte bénéficient d'un réseau d'assainissement collectif, la partie restante du territoire communal étant en assainissement autonome :

Bassin de collecte	Réseau séparatif EU	Desserte
Champ de mars, Michoune	2350 mL amiante ciment Ø 200mm	Lotissements du Champ de Mars et de Michoune Système : gravitaire Arrivée : STEP
Bourg Sud-Ouest	2200 mL amiante ciment Ø 200mm	Bourg Sud-Ouest Arrivée : poste de refoulement du Pont
Centre bourg	1500 mL amiante ciment Ø 200mm	Centre bourg Système : raccordement au reste du système gravitaire Arrivée : poste de refoulement du Pont Des travaux sont prévus sur ce réseau, en particulier au niveau des collecteurs immergés dans le bras de la Dordogne
Station – postes de refoulement - quai	3700 mL amiante ciment	Refoulement de La Chapelle Refoulement du Pont Arrivée : STEP

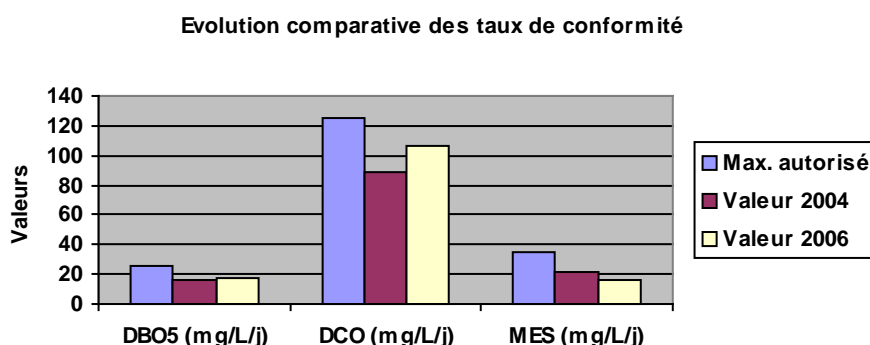
Source : Diagnostic du système d'assainissement collectif, G2C, 2002

➤ Performance, qualité

Les rejets sont effectués dans la Dordogne et il apparaît que le traitement des eaux soit insuffisant, eu égard aux activités de baignade et de loisirs pratiquées sur le site.

Enfin le réseau de collecte, majoritairement séparatif, capte, beaucoup d'eau pluviale, environ 8 000 m³ de surface active et 190m³/jour d'eau claire parasite permanente.

Des travaux d'amélioration apparaissent urgents. Les rapports d'analyse du SIERB pour les périodes 2004-2006 donne les taux de conformité⁴ suivants en ce qui concerne la performance épuratoire de la station des Estresses :



Source : Rapport Annuel du Délégué 2006

⁴ Un arrêté des ministres chargés de la santé et de l'environnement fixe les prescriptions techniques minimales qui permettent de garantir l'efficacité de l'épuration des eaux usées, en ce qui concerne notamment la "demande biochimique en oxygène" (DBO), "la demande chimique en oxygène" (DCO), les matières en suspension (MES), le phosphore et l'azote.

➤ **Enjeux, préconisations, suivi**

Les eaux épurées sortant de la station des Estresses présentent des taux de conformité limites, surtout quand plus de 50% de la capacité nominale de la station est atteinte. De surcroît, la Dordogne en est le principal milieu récepteur. La remise à niveau de la station est donc urgente.

Ainsi, le Syndicat s'est engagé à procéder à l'amélioration de la station d'épuration. Une étude est menée à une échelle intercommunale afin de mettre en place une station de qualité qui puisse traiter les effluents des communes de Beaulieu-sur-Dordogne et d'Altillac. La station d'épuration étant située dans la plaine inondable de la Dordogne, l'étude envisage deux possibilités : moderniser la station actuelle ou reconstruire une station. Une station ayant une capacité de 5000 eq./hab. est nécessaire à court terme.

En ce qui concerne la filière boue, il semble que son fonctionnement ne soit pas réglementaire (envoi des matières à la STEP de Brive - 4 t MS).

Voici un bilan des préconisations proposées dans le cadre du Rapport Annuel du Délégué 2006 et actualisé en 2011 :

Enjeux / dysfonctionnements	Réponse
Rénovation de la STEP	En cours : <ul style="list-style-type: none"> - Attribution des travaux : septembre 2011 - Préparation des travaux : septembre – décembre 2011 - Début des travaux : début 2012 - Estimation du délai de réalisation : 14 mois - Réception des travaux : prévue pour début 2013.
Schéma Directeur d'Assainissement	Réalisé (2002)
Reconstruction du collecteur des quais de la Dordogne	
Mise en conformité des réseaux EU	Poursuivie
Equiper des postes de relevage par des dispositifs de télésurveillance (en particulier ceux présents en bordure de la Dordogne)	
Etanchéité du poste de relevage du Pont	
Pérennisation du devenir des boues	Réflexion en cours
Mise à jour des autorisations d'exploitation / rejet en milieu naturel (des installations de traitement des eaux résiduaires)	

En conclusion /// Réseaux urbains

- ➡ Des dysfonctionnements sérieux en matière d'assainissement (station d'épuration non conforme).
- ➡ Des études en cours et des travaux d'amélioration et de mise aux normes d'ores et déjà engagés.
- ➡ Une absence actuelle de collecte et de gestion des eaux pluviales (une réflexion néanmoins en cours).
- ➡ Un nouveau point de captage d'Alimentation en Eau Potable projeté, ainsi que le renforcement des réseaux.

II.8. ORGANISATION URBAINE

II.8.1. L'implantation du Bâti

La majorité de la population sur le territoire de la commune est regroupée autour du bourg ancien.

Le seul « hameau », de taille conséquente et de structure ancienne, à l'écart du bourg est « Le Battut », situé tout au Nord de la commune, sur un plateau (se préservant ainsi des crues), en surplomb de la Dordogne et de la Ménoire.

Le reste du bâti est dispersé plutôt dans la partie Sud de la commune - où les pentes des coteaux sont plus douces - Sous forme d'anciens corps de ferme, ou de mitages plus récents d'habitat isolé.

Disposé dans une anse du fleuve, qui permet un étalement de la plaine par ailleurs étroite, le bourg ancien s'est installé en limite des crues de la Dordogne.

Petit village de pêcheurs (Vellinus), puis siège d'une abbaye au IXe siècle (Bellus Locus), le site a vu au Moyen Age, le développement progressif d'une ville, compacte, homogène et tournée vers son fleuve.

Les extensions successives, au droit des portes d'entrée de l'enceinte fortifiée, sont restées dans un périmètre concentrique relativement restreint jusqu'au début du XIX^eS.

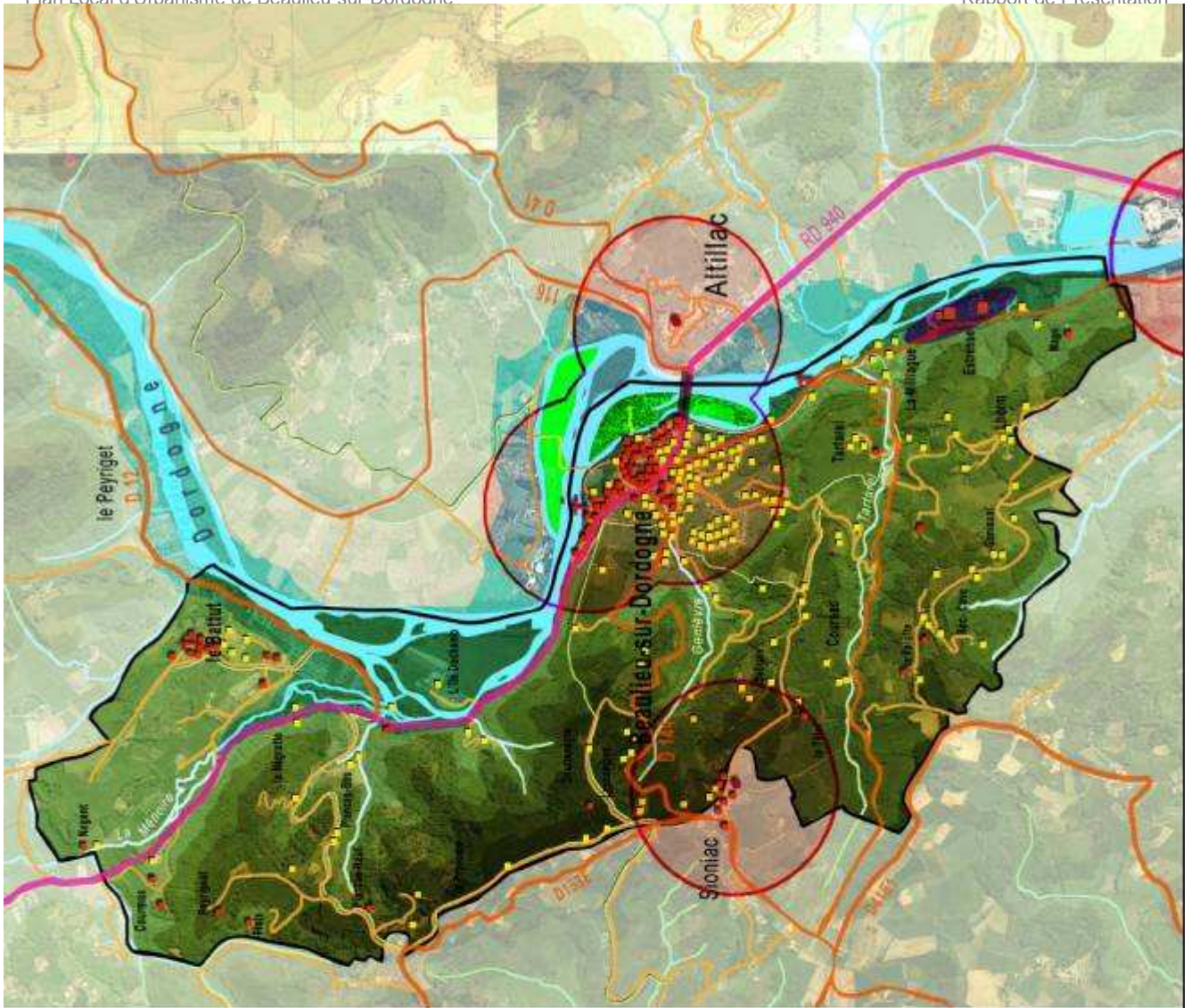
Les développements des 2 siècles derniers se sont fait au Sud du bourg ancien – l'étroitesse du site en pied de coteaux au Nord empêchant les extensions.

D'abord sous forme de « Faubourgs » le long des axes routiers vers le Sud, puis plus récemment sous forme de lotissements en « poches » disposés le long des versants Ouest.

Les installations ludiques et sportives sur les îles profitent de terrains en contact direct avec la ville, au cœur d'un paysage remarquable, idéal pour parfaire les ambitions touristiques de la commune.

Hors agglomération l'habitat est très diffus, plutôt éloigné des grands axes de circulation, hormis à la Milliague, à l'entrée Sud du bourg, ou une poche d'habitats alignés en bordure de voie annonce une certaine urbanisation.

Au préalable, l'entrée Sud longe la zone artisanale d'Estresse, proche et très (un peu trop) visible depuis la route, coincée sur la rive de la Dordogne.



Beaulieu sur Dordogne

Elements du Diagnostic

Implantation du bâti

RD 940 : Route départementale principale

Routes départementales secondaires

Chemins communaux

Sentiers de randonnée

Limite de la zone inondable

Bâti ancien - existant début XIX^e siècle

Bâti récent - apparu depuis XIX^e siècle

Zone d'Activités

Zone d'équipements touristiques et sportifs

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques



II.8.2. Bourgs et faubourgs

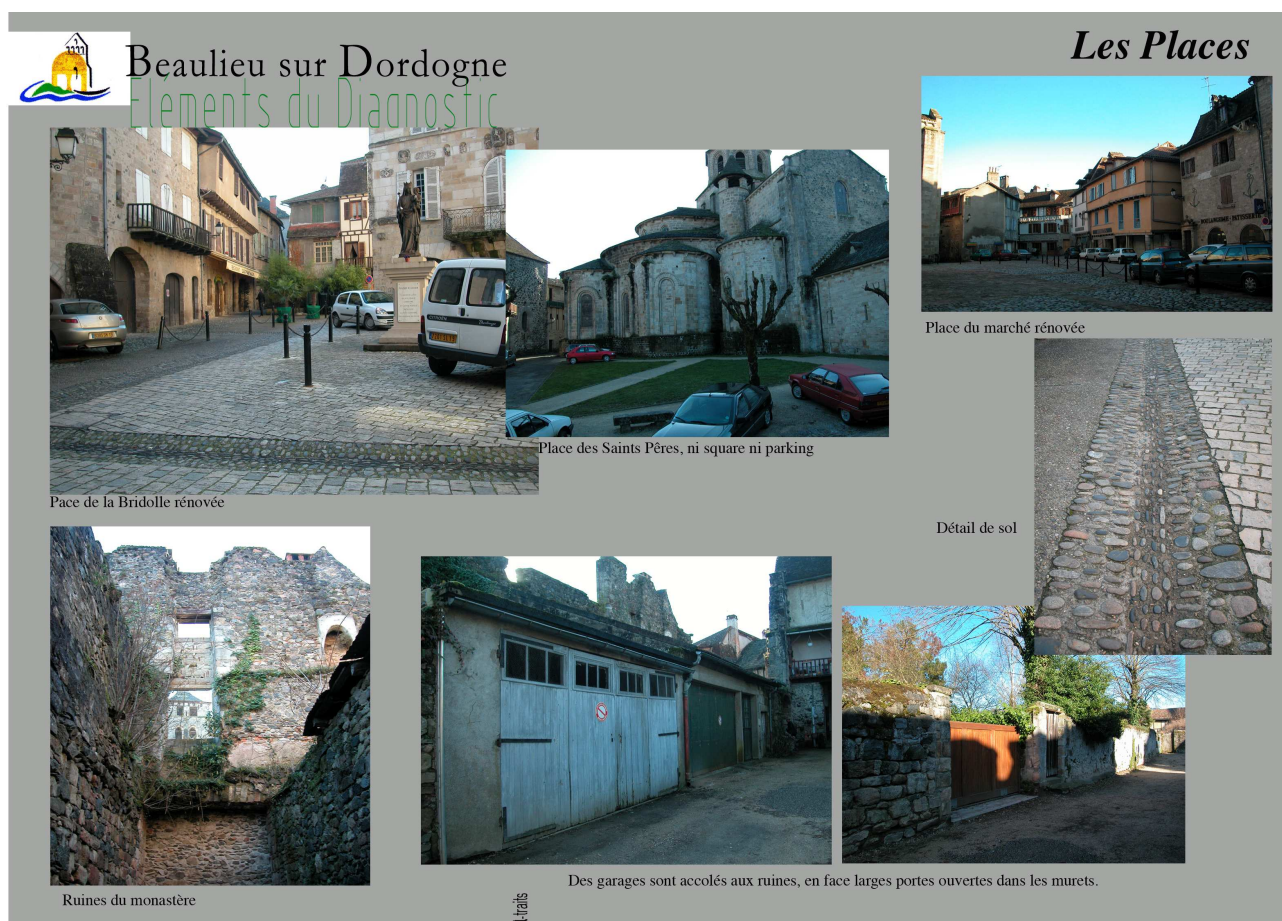
➤ Centre ancien

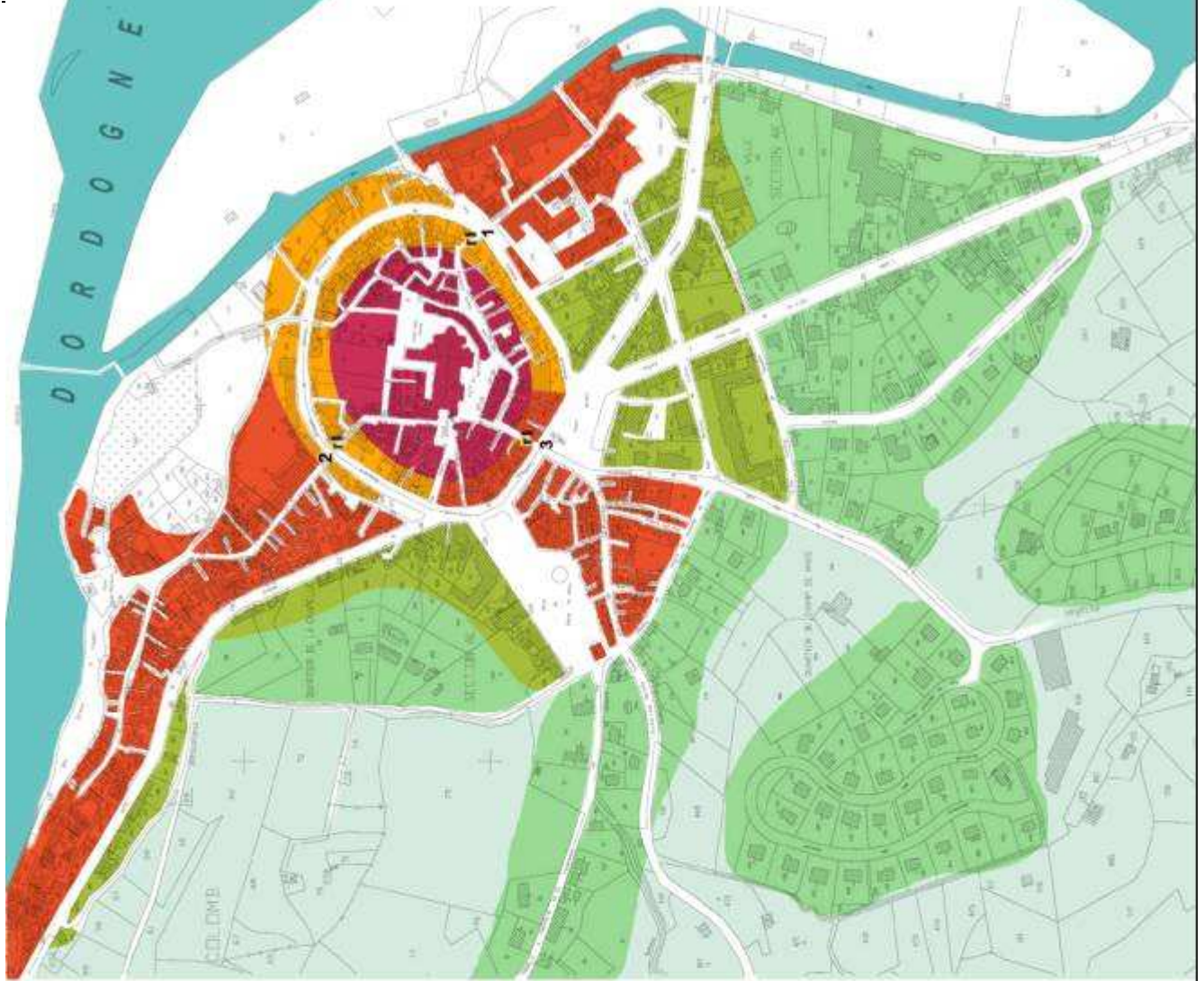
Durant le Moyen Age, la ville se développe à l'intérieur de son enceinte fortifiée formant un quartier de forme circulaire structuré par des ruelles étroites qui se terminent en impasse à proximité des anciennes fortifications.

La vie de la ville s'organise autour de l'abbaye et des 3 places :







- les places du marché et de Bridolle qui ont été mises en valeur par un traitement de sol particulier.
- la place des Pères s'inscrit sur les traces du monastère et offre un joli point de vue sur l'abbaye et les ruines du monastère.

C'est un secteur assez dégradé où des garages se sont adossés aux murs en ruine, il mériterait sans nul doute d'être requalifié.

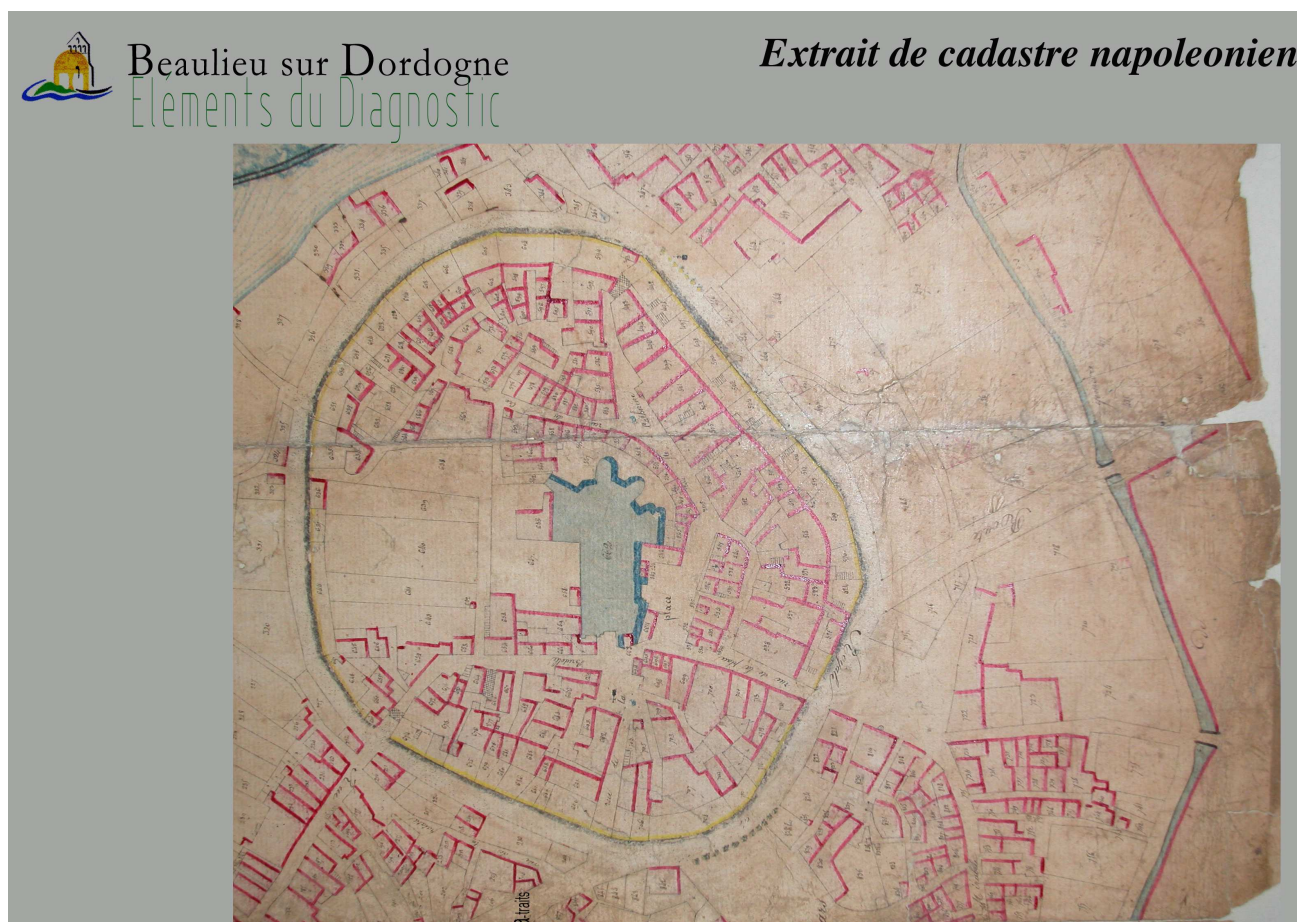




Formes Urbaines du Bourg

-  Noyau historique
 -  Faubourgs anciens
 -  "Boulevards"
 -  Faubourgs récents
 -  Pavillonnaire
-  Portes restantes des anciennes fortifications
- 1-Porte Sainte Catherine
 - 2-Porte de la Chapelle
 - 3-Porte Hugonie

Le tissu est très dense et désordonné typique de l'époque médiévale, les parcelles de petites tailles sont totalement occupées. Il n'y a pratiquement pas de jardins ni de cours, exceptées les vastes parcelles à l'arrière de l'abbaye qui correspondent à ses anciens jardins.



Le bâti est très ancien et subsiste encore des maisons datant du XIV^e siècle notamment dans la rue Sainte Catherine.

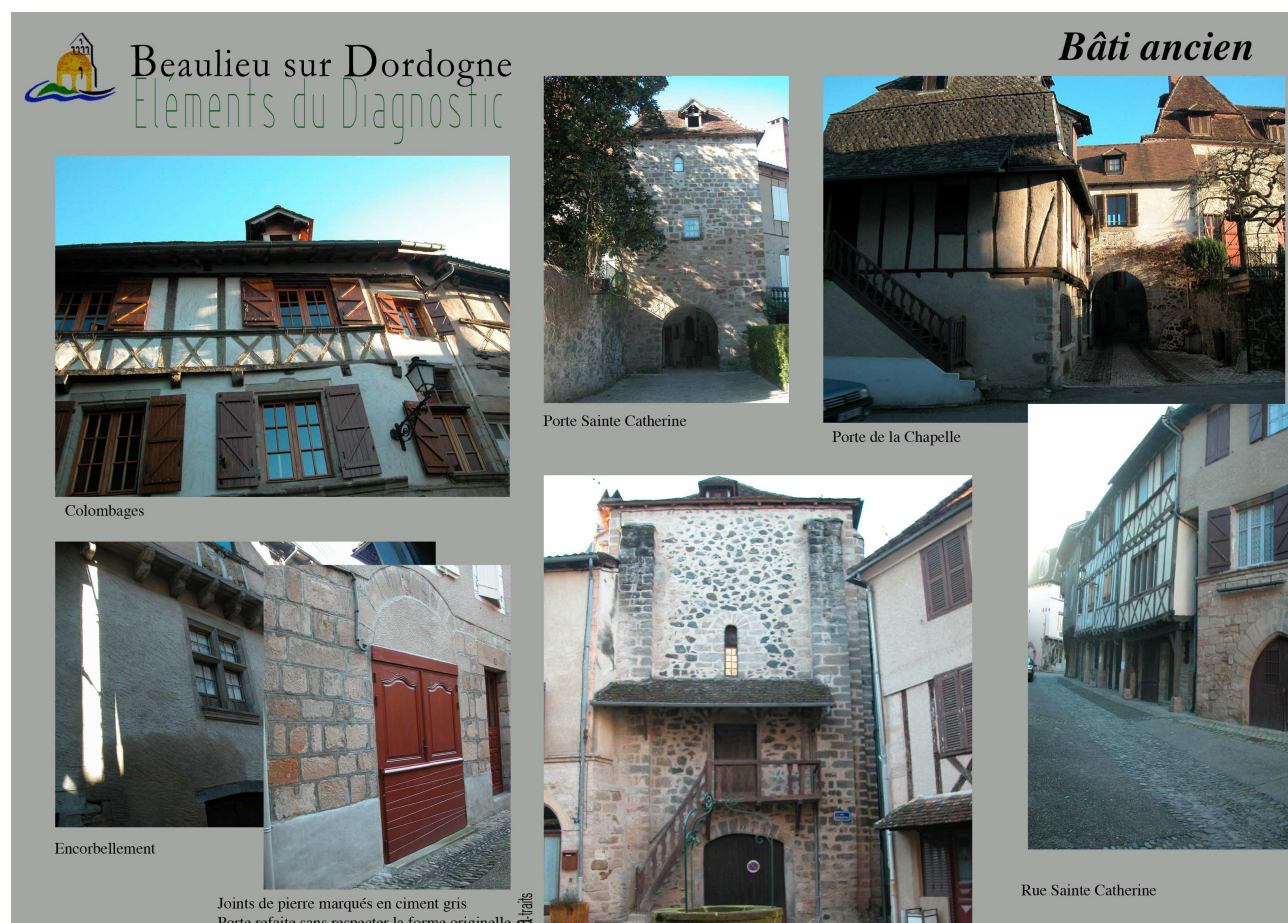
Les maisons en pierre, ou à colombages étaient occupées au rez-de-chaussée par les échoppes et les ateliers qui s'ouvraient sur la rue par de larges ouvertures de forme droite, cintrée, ou en ogive.

Au-dessus, les logements se développent sur 1 ou 2 niveaux bien souvent en encorbellement. Certaines ouvertures à meneaux datant de la Renaissance sont encore visibles.

Les toits sont à fortes pentes, en tuile ou en lauze et bien souvent le bas de pente se termine en coyau au-dessus d'une génoise.

Les maisons sont toutefois en mauvais état et ont subi des rénovations plus ou moins réussies.

Les façades initialement enduites ont été, selon la mode du moment, soit grattées pour retrouver le matériau de constructions bois ou pierre, soit ré enduite avec des enduits grossiers et des enduits ciments.



➤ Faubourgs

Au fil des siècles, la ville s'étend au droit des trois portes pour former les faubourgs Majeur, Lagrave et Mirabel.

Le faubourg Majeur, s'est construit sur les traces supposées de l'ancien village de pêcheurs. On le découvre en arrivant de Brive, il forme un enchevêtrement de toit plus ou moins homogène au milieu duquel se détache la Chapelle des Pénitents et son mur clocher.

Ce quartier lui aussi très dégradé recèle un certain nombre de belles réalisations comme l'auberge de jeunesse qui est une maison de vigneron datant du XV^{ème} siècle.

Sur les bords de la Dordogne, de grandes bâtisses avec de belles galeries en bois dont certaines sont d'anciennes auberges confèrent à cet ancien port des allures très estivales.



Beaulieu sur Dordogne Elements du Diagnostic

La Chapelle



Maisons à colombages et galeries

Dans un ensemble de toitures,
le clocher mur de la Chapelle des PénitentsDes toitures de formes
et matériaux hétérogènes

Tour escalier



Auberge de jeunesse

& traits



Extension en matériau laissé brut



Surélévation en brique

Le faubourg Mirabel s'inscrit entre la place Marbot et le champ de Mars c'est un quartier constitué autour de ruelles étroites qui sont autant de traits de liaison entre les deux places. On y trouve des maisons à encorbellement, des vestiges d'anciens collèges datant du XIVE siècle. Malheureusement le bâti y est dégradé, les jardins ont été transformés en garage, les andrones et les espaces interstitiels sont encombrés de poubelles, de gravats ou tout simplement ont été fermés.

Le faubourg Lagrave correspond à l'actuel quartier de la Mairie, il est fortement marqué par la présence du Couvent des Ursulines et l'hôpital gériatrique. C'était le plus petit des 3 faubourgs, il est le siège des fonctions administratives de Beaulieu-sur-Dordogne.

Les fortifications et leurs fossés ont disparu laissant au boulevard de Turenne, trois portes perçaient la muraille ainsi que 2 tours.

C'est à partir du XVIIe siècle qu'intervient la démolition des fortifications, à leur place de belles maisons bourgeoises à étages avec tourelles et balcons s'y implantent en retrait de rue. À l'avant, ce sont de grands jardins fermés par des grilles dans lesquels il n'est pas rare de voir des palmiers, des bananiers et des magnolias. Cette végétation exotique justifie en partie l'appellation de Riviera Limousine donnée à Beaulieu-sur-Dordogne.

C'est à partir du XIXe siècle que le bourg s'étend au-delà des anciens fossés et notamment le long de la place du Champ de Mars et en extension des faubourgs Mirabel et Lagrave. Ces nouveaux faubourgs forment un tissu un peu moins dense, constitué de grandes maisons bourgeoises en R+2 datant du XIX° et XX° siècles, avec bien souvent des toitures à la Mansard. Les parcelles sont souvent pourvues de jardins situés à l'arrière, le bâti est implanté à l'alignement en ordre continu ou semi-continu.

➤ **Lotissements et habitat pavillonnaire**

L'extension du bourg se poursuit le long des routes formant un tissu lâche et discontinu, ainsi qu'au pied des coteaux ou s'installent les lotissements.



Le lotissement "Les Estruels" est composé de maisons à étages en maçonnerie enduite de ton clair, dont les toitures sont à 2 ou 4 pentes avec ou sans lucarne. Ce lotissement s'intègre bien dans le paysage urbain, on peut regretter cependant que l'organisation des clôtures, constituées de haies opaques, occulte complètement les vues sur le bourg.

La Michoune est un lotissement, composé de 35 parcelles, créée dans les années 1980 qui a subi un début de commercialisation difficile, et connaît aujourd'hui une densification.

Implanté sur un replat, il est en confrontation avec le bourg, impactant le paysage qui forme la toile de fond du village de même que quelques maisons récentes isolées qui se trouvent au-dessus du Champ de Mars.

II.8.3. Hameaux et écarts

➤ Le hameau du Battut

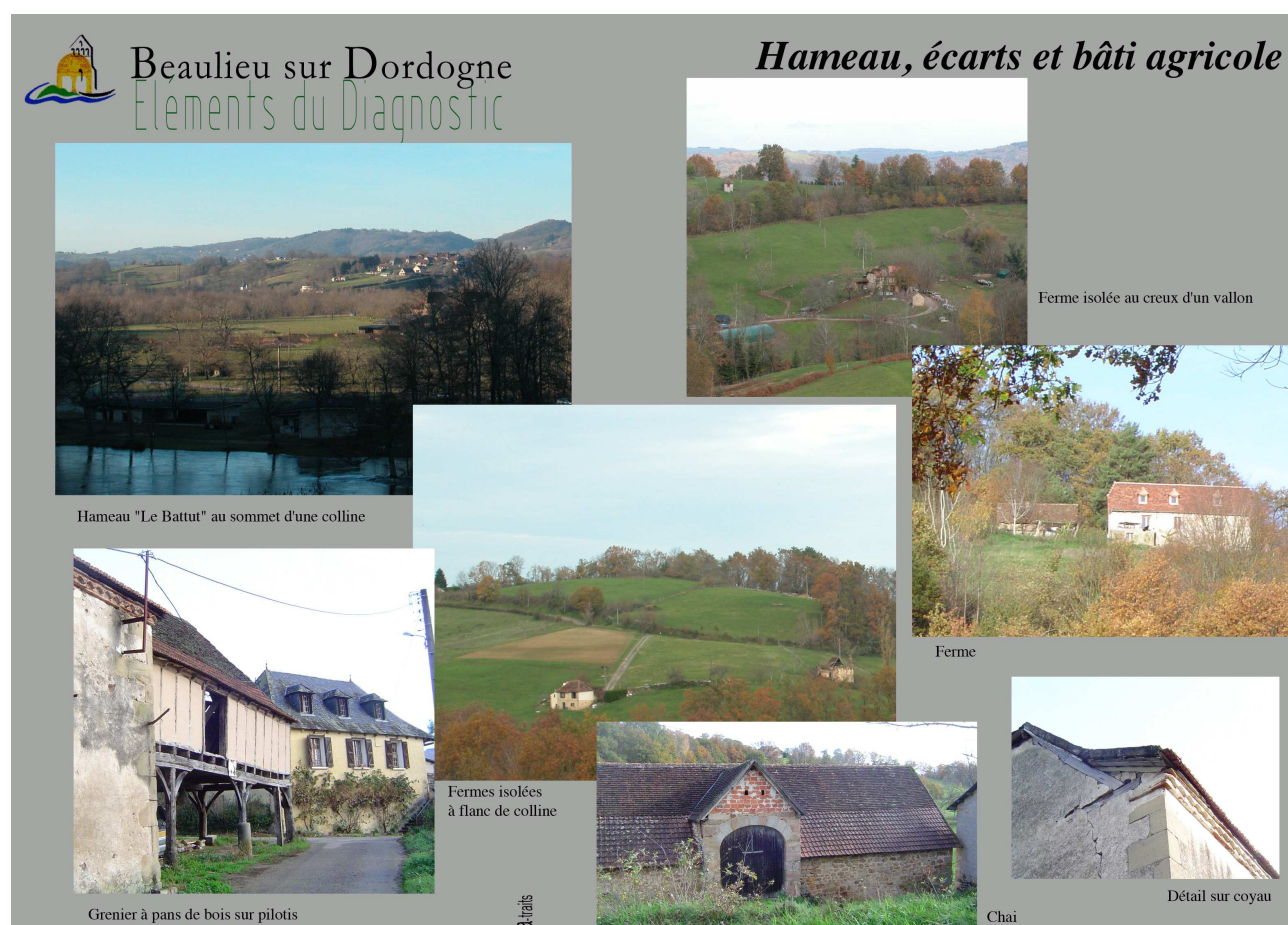
C'est le seul hameau ancien existant sur la commune, il apparaît déjà sur la carte de Cassini.

C'est un petit hameau plein de charmes, constitué d'un bâti ancien de qualité, qui abritait 70 foyers il y a quelques décennies. Le bâti s'organise de façon un peu désordonnée en une alternance de maisons d'habitation et de dépendances à usage agricole. Au centre, est implantée la Chapelle devant laquelle un élargissement de la route laisse préjuger d'un espace communautaire sur lequel existe encore aujourd'hui un lavoir.

Aujourd'hui, une partie des maisons et dépendances est inoccupée et semble menacée de disparition.

On note un début de mitage aux abords du hameau, quelques maisons récentes sont construites au cœur de grandes parcelles et viennent déstabiliser un ensemble urbain de type médiéval au tissu dense et cohérent.

En contrebas, sur les terres cultivables, au Borie du Gua, sont installées quelques fermes isolées anciennes.



➤ **Les écarts**

Sur la carte de Cassini (1780) et sur le cadastre Napoléonien, sont déjà figurées quelques fermes éparses. Elles sont situées le plus souvent sur des collines et offrent des vues dégagées sur le paysage, certaines encore se nichent en fond de vallon comme à Lavastres ou à Tartarel.

Les fermes sont composées de plusieurs bâtiments dont un à étage abritant le logement disposé parallèlement à la pente du coteau.

Les façades sont en pierre, moellons ou galets laissé enduits ou apparents. Les chaînages d'angles, les fenêtres, portes et arcades sont encadrés de pierre de grands appareils. Les toitures peuvent être revêtues de tuiles de formes différentes selon la pente, ce qui est un particularisme de Beaulieu-sur-Dordogne dû à sa position géographique (zone de contact entre plusieurs régions).

L'activité agricole qui se développait dans ces zones s'accompagnait de formes bâties particulières :

- les cabanes de vigne qui sont encore présentes sur le territoire et sur les coteaux,
- les chais, bâtiments longs construits en pierre avec au centre une haute porte cintrée qui pouvait laisser passer les charrettes
- les greniers sur pilotis construit à pans de bois avec remplissage en torchis que l'on rencontre surtout autour du Battut.

On assiste aujourd'hui à une densification autour de ces fermes, comme à Tartarel, formant ainsi des micro-hameaux.

Mais apparaît aussi un mitage de maisons récentes notamment en ligne de crête, en limite communale avec Sionac, et sur les Pechs dominants le vallon de la Genièvre.

À ce jour, les coteaux au Nord de la commune, sont restés à l'état de nature, on n'y observe pratiquement aucune habitation.

II.8.4. Zones artisanales

C'est dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle que s'implantent des activités artisanales à Estresses, sur des terrains plats qui permettent l'entreposage et la construction de grands volumes. Ces entreprises (dont une installation classée) se situent en zone inondable de même que la station d'épuration, ce qui pose le problème de son développement futur.

En conclusion /// Organisation urbaine

- ➔ Le bourg de Beaulieu-sur-Dordogne est riche d'un patrimoine bâti médiéval qui est malheureusement en parti dégradé, à cet égard des actions sont déjà engagées par la commune notamment un plan façades. Cependant la sauvegarde, l'entretien et la mise en valeur de ce patrimoine reste un enjeu majeur.
- ➔ L'urbanisation récente de Beaulieu-sur-Dordogne s'opère aujourd'hui sur des secteurs sensibles de la commune
- ➔ L'urbanisation sur les versants du coteau et en ligne de crêtes pourrait à terme impacter fortement le paysage et poser le problème des liaisons piétonnes et routières avec le bourg.
- ➔ L'urbanisation en développement linéaire le long la RD 940 comme au lieu dit la Milliague, dilue la lisibilité de l'entrée de ville.

→ SYNTHÈSE /// Système urbain

Atouts ?	Faiblesses ?
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Le niveau d'équipements et de services est satisfaisant. ➔ L'offre touristique est également satisfaisante. ➔ Beaulieu-sur-Dordogne est relativement bien desservie en voies de communication, de desserte, de promenades, pour tout type d'usagers ➔ Beaulieu-sur-Dordogne est riche d'un patrimoine bâti médiéval qui tend à se dégrader : la sauvegarde, l'entretien et la valorisation de ce patrimoine reste un enjeu majeur. 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ L'analyse de la structure de la population fait apparaître un vieillissement de la population, non compensé par la natalité. ➔ La part des résidences secondaires demeure importante (25-30 % du parc de logements). ➔ Le parc de logements est ancien (les 3/4 des logements datent d'avant guerre) et de nombreuses habitations sont vacantes. ➔ Des "points noirs" sont à signaler en matière de sécurité routière (cohabitation difficile des différents usagers au niveau de la RD 940). ➔ Les possibilités de stationnement sont limitées, dans et à proximité du bourg. ➔ L'urbanisation récente de Beaulieu-sur-Dordogne s'est opérée sur des secteurs sensibles (versants de coteaux, lignes de crête,...) : les paysages qui font l'attractivité de la commune s'en trouvent menacés. ➔ Des dysfonctionnements en matière d'assainissement (système de traitement des eaux usées).



SYNTHÈSE /// Enjeux

- ➔ **Mettre à niveau les réseaux et les équipements urbains** (à des degrés d'intensité différents) : les équipements d'assainissement des eaux usées, le traitement des eaux pluviales (centre ville), le stationnement à proximité du centre ville, les capacités d'accueil de développement économique sur la commune et dans sa périphérie.
- ➔ **Développer les modes alternatifs au « tout-voiture ».**
- ➔ **Promouvoir des formes urbaines « durables »**, en harmonie avec la qualité du cadre de vie.

Système urbain



[Chap. III] ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A noter :

Le rapport complet de l'état initial de l'environnement, réalisé dans le cadre de l'Evaluation Environnementale (bureau d'études BIOTOPE) est joint en annexe du dossier de Plan Local d'Urbanisme.

Dans un souci de fluidité de lecture et de synthèse, seules les principales conclusions de l'analyse environnementale et paysagère ont été introduites dans ce chapitre. Le rapport complet est annexé au présent Rapport de Présentation.



III.1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

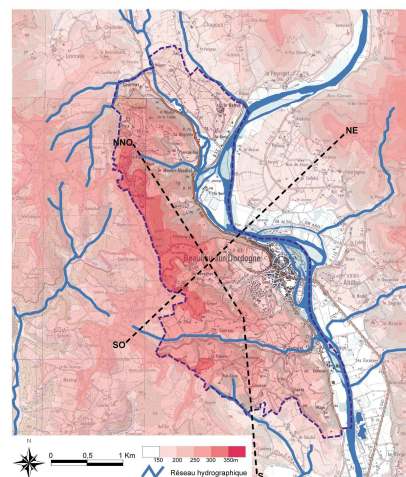
III.1.1. le milieu physique

➤ Relief et géomorphologie

(voir volet paysager de l'état initial de l'environnement)

Le département de la Corrèze, situé sur les contreforts Sud-Ouest du Massif Central, présente un relief accidenté, variant de mètres d'altitude dans la plaine de Brive à presque 1000 mètres les hauteurs du plateau de Millevaches.

Le relief de Beaulieu-sur-Dordogne se caractérise par des **altitudes peu élevées**. Au cœur des fonds de vallées les altitudes s'échelonnent aux alentours de 150 mètres. Les coteaux n'excèdent jamais plus de 330 mètres. Bien que l'altitude reste peu élevée, le territoire communal présente des **dénivelés important**, des berges de la Dordogne vers les coteaux à l'Ouest.



100
sur

Le réseau hydrographique a modelé le relief de la commune, structurant ainsi les paysages selon des axes orientés Est-Ouest et Nord-Sud. Le premier correspond aux affluents situés rive droite de la Dordogne tels que la Genièvre et la Tartarel, qui découpent le coteau en vallées encaissées. L'axe Nord-Sud est guidé par la Dordogne dont la vallée évasée structure le paysage de l'est de la commune. En amont de Beaulieu-sur-Dordogne, La Mémoire, affluent de la Dordogne, prolonge cet axe au Nord (confluence de la Dordogne et de la Mémoire).

➤ Géologie

La Corrèze est constitué par 3 grands ensembles lithologiques : les roches sédimentaires, les granitoïdes et les roches métamorphiques. La commune de Beaulieu-sur-Dordogne se caractérise par la présence de roches sédimentaires sur sa partie Ouest et métamorphiques sur sa partie Est. Le territoire communal se situe en effet à la jonction de différentes entités litho-géographiques :

- les Contreforts du bassin sédimentaire Aquitain,
- le bassin sédimentaire de Brive (principal bassin sédimentaire du Limousin)
- l'Unité Supérieure des Gneiss ou U.S.G.

Il est possible d'observer sur le terrain des zones de transitions entre les différentes entités géologiques trahies par le type de milieu naturel observé; la nature du substrat notamment (alcalinité ou acidité du sol) influe directement sur la nature du cortège floristique présent (boisements de feuillus, landes).

Les roches sédimentaires sur la commune (Contreforts du bassin Aquitain et Sud du Bassin sédimentaire de Brive) appartiennent à deux formations :

- la formation du trias (-245 à -205 millions d'années), la plus ancienne,
- la formation du jurassique (-205 à - 135 millions d'années), la plus récente.

L'Unité Supérieure du Gneiss appartient à l'ensemble lithologique des roches métamorphiques, datant de - 440 à -400 millions d'années. Ces roches, essentiellement composées de gneiss et de schiste, constituent avec les roches granitoïdes les 2 grandes familles des roches limousines. Sur la commune, c'est le gneiss qui prédomine.

➤ Le réseau hydrographique

La commune de Beaulieu-sur-Dordogne fait partie du bassin versant de la Dordogne (lui-même intégré à la région hydrographique Adour-Garonne).

Le réseau hydrographique a joué un rôle majeur au cours des siècles, en modelant par sa force mécanique les reliefs de la commune. Le réseau hydrographique de la commune se caractérise par 3 entités :

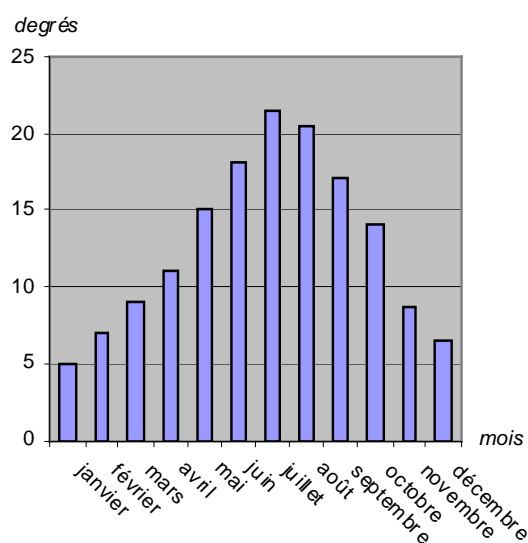
- la Dordogne,
- la Mémoire,
- les ruisseaux de vallons : Tartarel, Genièvre

Ce réseau hydrographique s'articule autour d'un axe principal représenté par la rivière Dordogne, nichée au sein d'une vallée évasée jouxtant la marge est de la commune en la longeant du Nord au Sud. Le Nord de la commune se caractérise également par la confluence entre la Dordogne et la Mémoire, cours d'eau secondaire s'écoulant au cœur d'une vallée évasée. Les ruisseaux de vallons, affluents primaires de la Dordogne, découpent le coteau d'ouest en est pour se jeter dans la Dordogne. Si le régime du courant de la Dordogne et de la Mémoire est faible et lent, celui des ruisseaux de vallons se caractérise par un régime d'écoulement des eaux de type torrentiel. Ceci est notamment dû au fort dénivelé du coteau, orienté Ouest-Est.

➤ Le climat

Le Limousin se caractérise par un climat océanique tempéré présentant des nuances marquées en comparaison des régions Aquitaine et Poitou-Charentes. Dans son ensemble, la Corrèze est « un pays froid ». Certains secteurs abrités des vents et présentant un relief peu élevé jouissent de conditions météorologiques plus clémentes. C'est notamment le cas pour la commune de Beaulieu-sur-Dordogne qui a la réputation de bénéficier d'un « microclimat ».

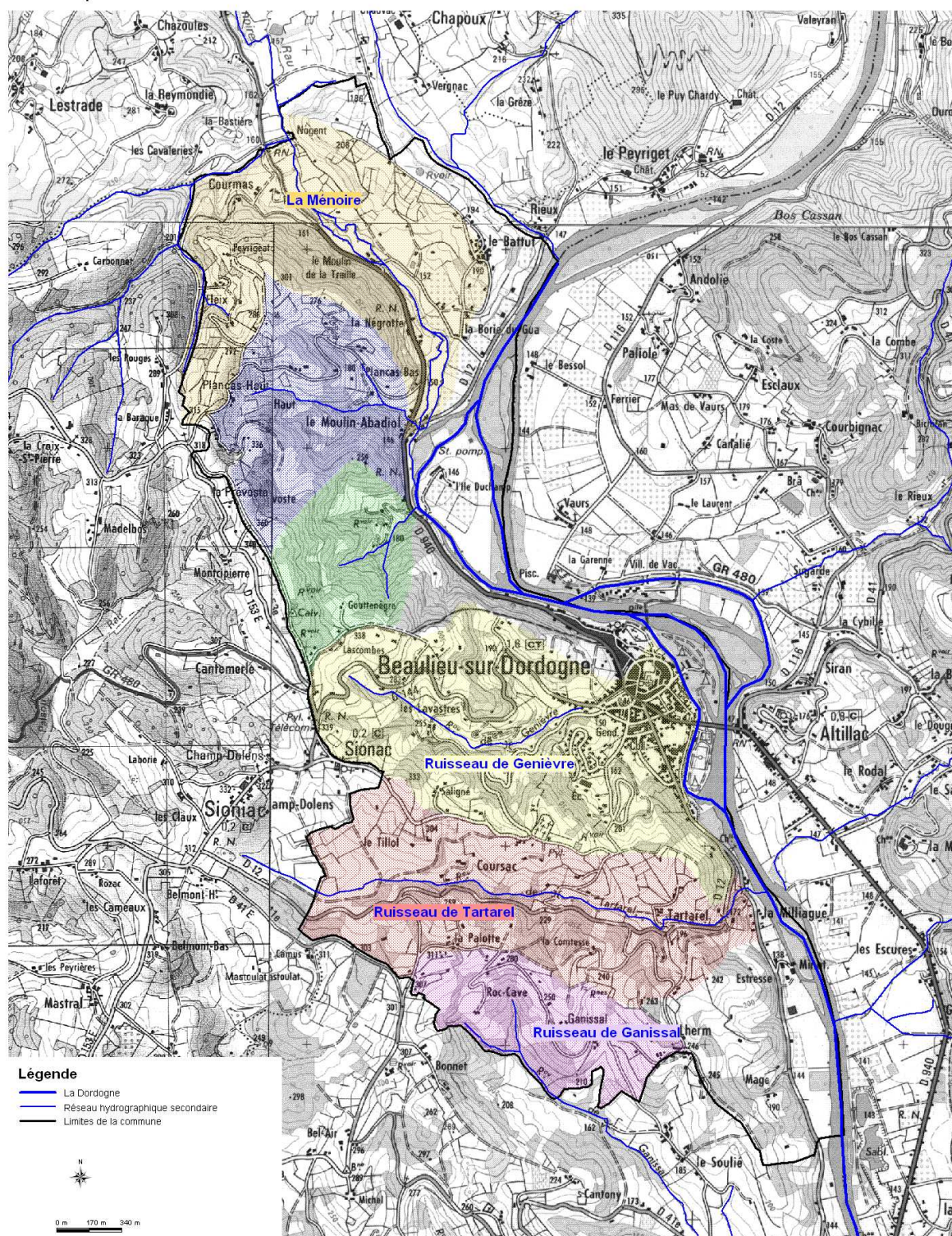
Températures moyennes annuelles sur 40 ans





Evaluation environnementale du PLU de Beaulieu-sur-Dordogne

**CARTE N°7: LES SOUS BASSINS VERSANTS
SUR LA COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE**



Sources et cartographie : Biotope, 2007. Fond : I.G.N. Paris 1999.

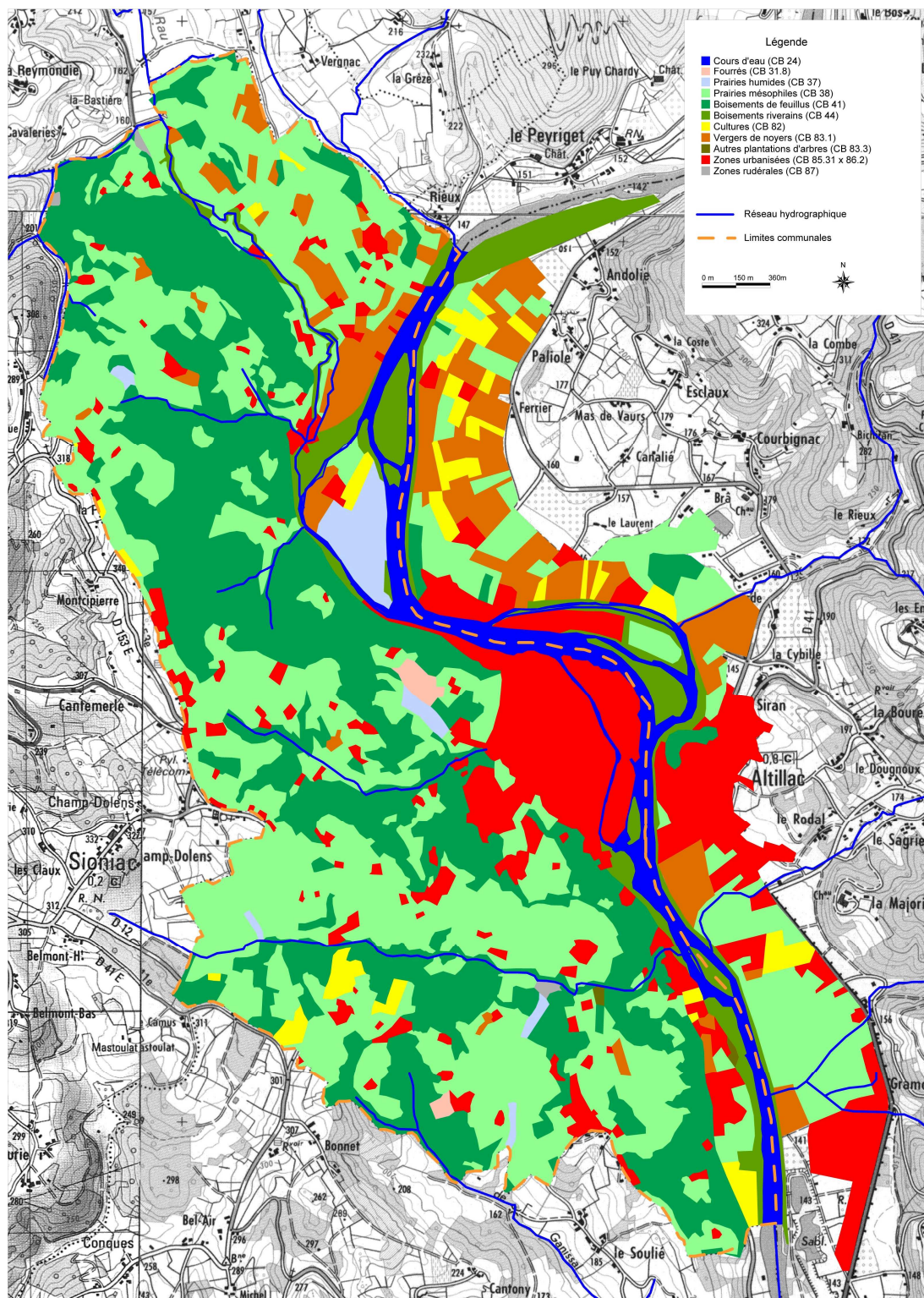
III.1.2. L'occupation du sol

➤ **L'occupation actuelle**



Evaluation environnementale du PLU de Beaulieu-sur-Dordogne

CARTE N°1: OCCUPATION DU SOL



Sources et cartographie: Biotope, 2007. Fonds: IGN, Paris 1999.

Le territoire est dominé par les prairies (environ 41% du territoire) et les boisements de feuillus (environ 36%), répartis de façon homogène sur l'ensemble de la commune. Les prairies sont en majorité des pâturages mésophiles (310 ha), les prairies humides et les prairies améliorées occupant respectivement 16 ha et 1,5 ha. Les boisements de feuillus sont dominés par les chênaies-charmaies et les chênaies-frênaies (280 ha). Les boisements alluviaux, qui occupent 30 ha du territoire, se localisent le long de la Dordogne au nord et au sud du bourg de Beaulieu-sur-Dordogne.

Les zones urbanisées, principalement composées du bourg de Beaulieu-sur-Dordogne à l'Est de la commune, occupent environ 100 ha soit 11,5 % du territoire.

Les vergers de noyer occupent 3% du territoire (soit 27 ha), répartis au nord de la commune et principalement dans la plaine alluviale de la Dordogne. Les « grandes cultures » sont quasi inexistantes (seulement 1% du territoire).

Enfin les cours d'eau sont bien représentés avec 30 ha de surface sur la commune, en grande partie, composés du cours de la Dordogne qui coule du nord au sud sur la marge est du territoire.

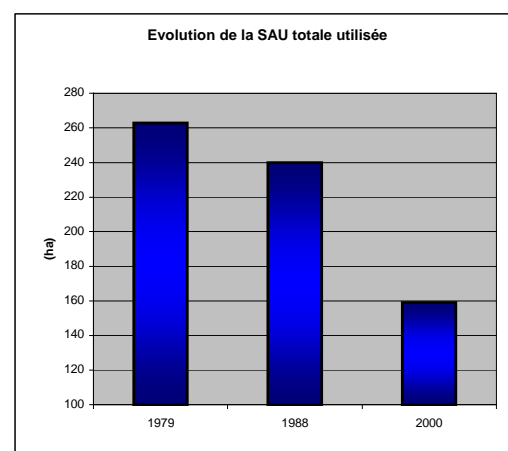
Le territoire de la commune est fortement boisé, avec une empreinte agricole forte marquée par l'élevage et les vergers de noyer. Le tissu urbain est peu dense, de type dispersé et mité, avec un réseau de hameaux et fermes isolées important. Seul le bourg de Beaulieu-sur-Dordogne forme une réelle entité urbaine au sens strict.

➤ Les évolutions récentes d'occupation du sol

Sources : recensement agricole 2000 et fiche comparative 1979, 1988 et 2000. DRAF Limousin

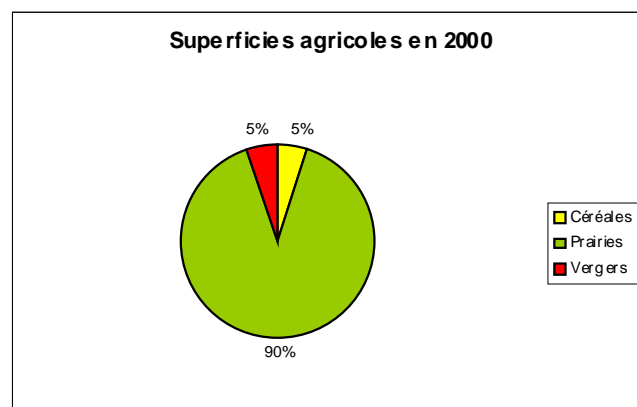
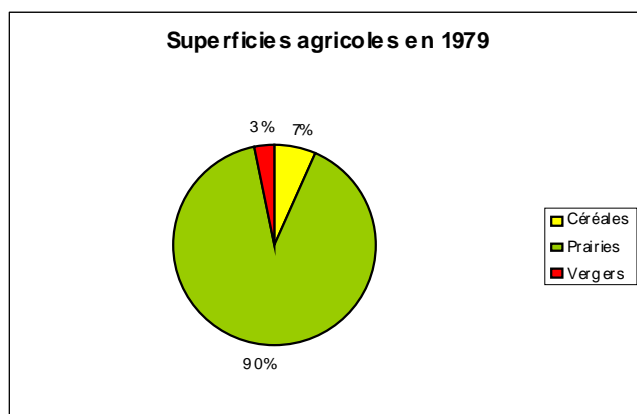
Une analyse de l'évolution de l'occupation du sol relative à l'activité agricole ainsi qu'à la couverture forestière a été menée :

- **Evolution du nombre d'exploitation :** Le nombre d'exploitations sur la commune a chuté de 59% entre 19789 et 2000, passant de 44 à 18 unités.
- **Chefs d'exploitations et co-exploitants :** La baisse des effectifs de chefs d'exploitations/co-exploitants atteint 60% entre 1979 et 2000 avec un effectif de 18 pour l'année 2000, contre 44 en 1979.
- **Evolution de la S.A.U moyenne par exploitation :** La diminution du nombre d'exploitations entre 1979 et 2000 s'est accompagnée d'une légère augmentation de la S.A.U moyenne par exploitation : de 6 à 9 ha.



- **Evolution de la S.A.U totale :** La baisse du nombre d'exploitations s'est accompagnée d'une diminution de la SAU totale de près de 40% entre 1979 et 2000.
- **Evolution de la superficie fourragère principale (prairies) :** La superficie fourragère a nettement diminuée entre 1988 et 2000 (-70 ha). Il est probable qu'une importante superficie de ces parcelles anciennement dédiées au fourrage ne fut pas reconvertie, engendrant ainsi une augmentation des surfaces en friche ou de parcelles dédiées à la sylviculture avec notamment des plantations de résineux.
- **Evolution des cultures de céréales :** La surface cultivée en céréales est marginale sur la commune. Elle a diminué de moitié entre 1979 et 2000, passant de 16 ha à 8 ha.

- **Evolution des vergers** : La superficie totale des vergers en 2000 est identique à celle de 1979, bien qu'une baisse de 50% soit survenue entre 1979 et 1988. Les importantes variations sont à nuancer au vu des faibles superficies concernées : 8 ha en 2000. Notons que la culture de fruits rouges est quasi inexistante sur Beaulieu-sur-Dordogne.
- **Evolution de l'occupation de la SAU entre 1979 et 2000** : En revanche la proportion entre les différents types de culture est sensiblement la même entre 1979 et 2000.



- **L'évolution des cheptels** : Contrairement au secteur avicole, qui subit une constante baisse des effectifs depuis 1979 (-64% entre 1979 et 2000), le secteur de l'élevage bovin est relativement stable avec une légère baisse des effectifs entre 1979 et 1988 (-23%), compensée par une légère hausse entre 1988 et 2000 (+15%).

➤ Les boisements

La Corrèze est le département le plus boisé du Limousin avec un taux de boisement de 43,5% (chiffre 2003) alors que la moyenne régionale est de 34,3%. Ce taux représente 267 180 hectares de boisement.

La tendance globale des surfaces boisées de la région forestière à laquelle appartient le territoire étudié (selon l'Inventaire Forestier National (IFN), soit le « Bassin de Brive », est à l'augmentation.

Les feuillus comme les résineux ont vu leur surface légèrement augmenter entre 1990 et 2003.

EVOLUTION DES SURFACES BOISEES DE LA REGION FORESTIERE DE BRIVE			
Feuillus		Conifères	
Surface en 1990 (ha)	Surface en 2003 (ha)	Surface en 1990 (ha)	Surface en 2003 (ha)
17720	18060	1770	1960

Sources : 4e inventaire forestier du département de la Corrèze, 2003, I.F.N.

Le travail de terrain a permis d'évaluer les surfaces boisées du territoire (Cf. carte n°1) :

- Forêts de feuillus : 310 hectares, soit 36 % du territoire communale,
- Plantation de sapins : 0,38 hectares.

Le taux de boisement de la commune est similaire à celui de la région de Brive qui est estimé à 34%.

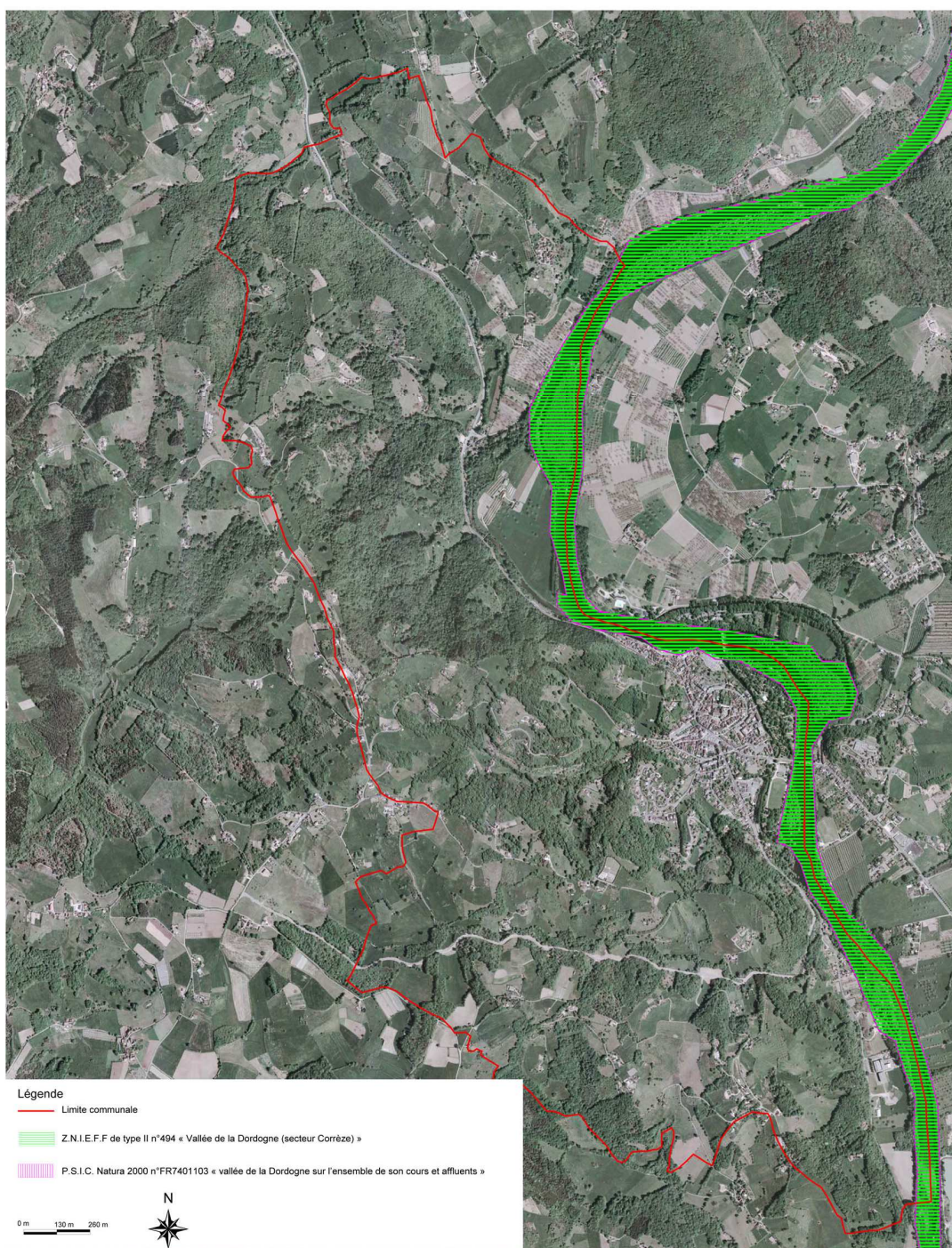
III.2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE ET DES RESSOURCES NATURELLES

III.2.1. Etat initial de la ressource « biodiversité » : inventaires et périmètres réglementaires



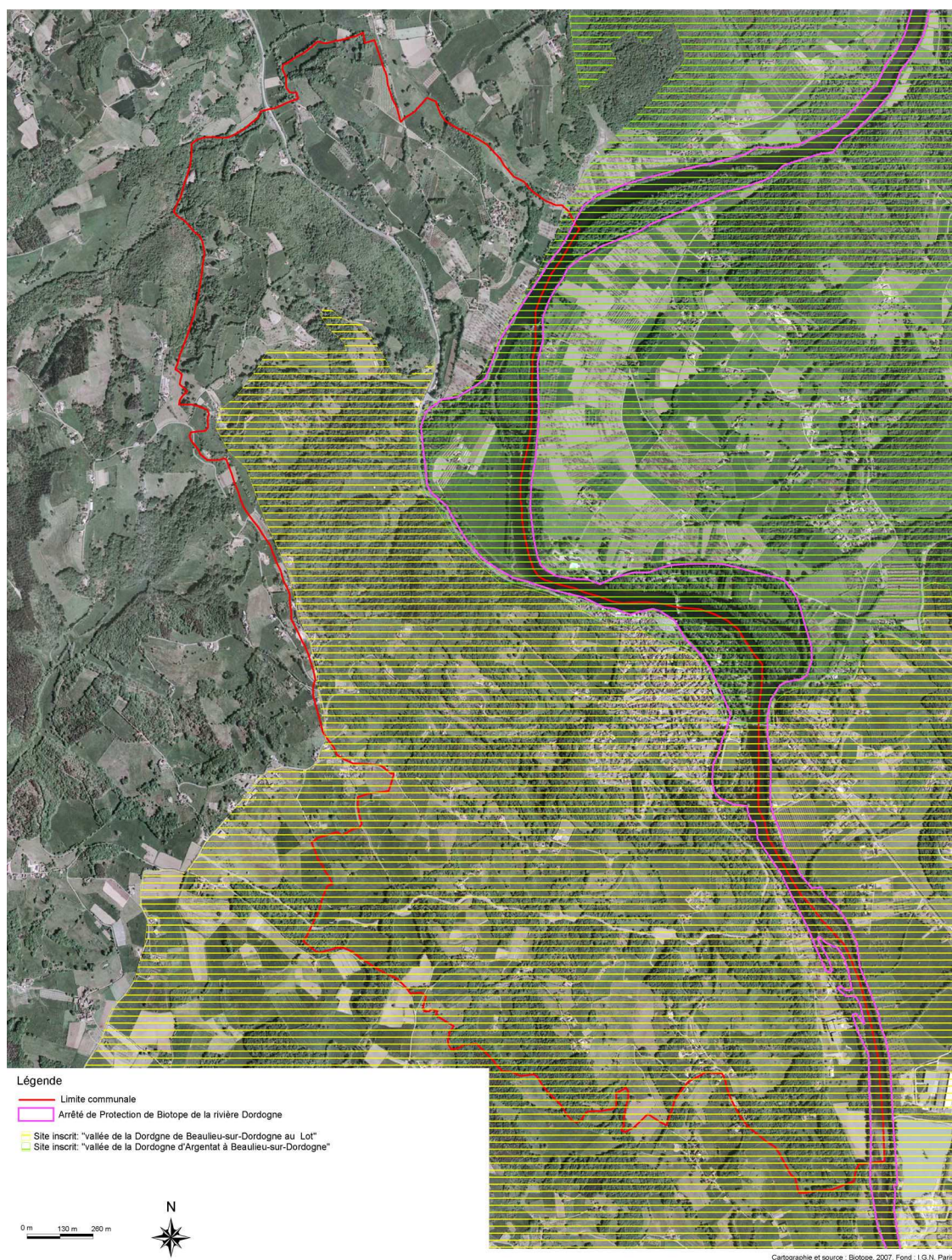
Evaluation environnementale du PLU de Beaulieu-sur-Dordogne

CARTE N°2: ZNIEFF ET SITE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE





CARTE N°3: ARRÊTÉ DE PROTECTION DE BIOTOPE ET SITES INSCRITS



Il existe sur le territoire un certain nombre d'outils de protection des milieux naturels remarquables et de périmètres réglementaires et d'inventaires: ZNIEFF, Natura 2000, rivières classées, etc. Ces données existantes permettent de faire un premier état des lieux des richesses et sensibilités environnementales du territoire en terme de milieux naturels et d'espèces.

➤ **ZNIEFF type II n°494 « Vallée de la Dordogne (secteur Corrèze) »**

La cohérence des sites Natura 2000 s'appuie souvent sur la présence de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ou ZNIEFF⁵. Une ZNIEFF est un outil de connaissance basé sur des connaissances de terrain permettant de déterminer des zones caractérisées par un intérêt écologique remarquable (faune, flore et habitat naturel). Elle constitue une preuve de la richesse effective au sein d'un territoire, donnant ainsi l'opportunité de les protéger.

Lien avec le Plan Local d'Urbanisme et portée réglementaire

- ➔ Cet inventaire n'a pas de réelle portée juridique et ne peut être considéré comme étant un instrument de protection réglementaire des espaces naturels.
- ➔ Cependant, les ZNIEFF font partie des éléments qui doivent être portés à connaissance des collectivités, lors de l'établissement de documents d'urbanismes notamment. Notons que le juge administratif peut être amené à sanctionner la non prise en compte dans les documents d'urbanisme du caractère remarquable d'un espace naturel concerné par un inventaire ZNIEFF, dans le cas où il s'agit d'une erreur manifeste d'appréciation.
- ➔ **La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II n°494 « Vallée de la Dordogne (secteur Corrèze) », d'une surface totale de 7466 hectares, occupe 42 hectares de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne.**

Le périmètre de cette ZNIEFF s'étend de l'aval de Bort-les-Orgues jusqu'à la limite départementale avec le Lot. Elle englobe les cours d'eaux de la Dordogne et de certains de ses affluents, ainsi que quelques îlots et vallées. Sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne, elle concerne le lit mineur de la Dordogne et ses îlots.

Les milieux naturels d'intérêt patrimonial et les espèces déterminantes potentiellement présentes sont listés dans le tableau ci-dessous.

Ces données sont issues du bordereau descriptif rédigé en 2000, diffusé par la DIREN Limousin.

Notons que les espèces et milieux déterminants pour la désignation de cette ZNIEFF ne sont pas forcément rencontrés au sein du périmètre de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne.

Milieux déterminants présents au sein de la ZNIEFF		
Nom	Type	Présence dans la commune
Cours des rivières	Milieu aquatique/milieu humide	oui
Forêts mélangées de ravins et de pentes	Habitat forestier	Non
Landes sèches	Lande	Non
Végétation des rochers et falaises intérieures siliceuses	Habitat rupestre	Non
Groupements à Reine des prés et communautés associées	Habitat humide	oui

Données issues du bordereau, DIREN Limousin, édition 2000

Espèces faunistiques déterminantes présents au sein de la ZNIEFF

⁵ Ces zones, définies à partir de données d'inventaires naturalistes, sont de deux types :

- ZNIEFF de type I : secteur de superficie en général limitée qui correspond à plusieurs unités écologiques homogènes abritant au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant une valeur patrimoniale élevée ;
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés et qui offrent des potentialités biologiques importantes par leur contenu patrimonial.

Espèces faunistiques déterminantes présents au sein de la ZNIEFF				
Taxon	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Milieux associés	Présence sur la commune
mammifères	Genette d'Europe	<i>Genetta genetta</i>	Forêt/boisement	Probable
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Cours d'eau/ boisements alluviaux	Oui
oiseaux	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	Forêt de pente, clairière, prairie	Possible
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Forêt de feuillus ou mixte	Possible
	Circaète Jean-Le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Boisement, vallée	Possible
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Falaise	Possible
	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Falaise	Possible
insectes	Carabe d'Espagne	<i>Carabus hispanus</i>	Boisement plutôt âgé (chênaie-charmaie, hêtraie), humide et frais	Probable
	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	Boisement avec vieux frênes	Probable
	Moire sylvicole	<i>Erebia aethiops / espe</i>	Bois clair, lisière, prairie haute	Probable
	Semi apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	Lisière, clairière et prairie en altitude	Peu probable

Données issues du bordereau, DIREN Limousin, édition 2000

Espèces floristiques déterminantes présents au sein de la ZNIEFF		
Taxon	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Flore	Amélanchier vulgaire	<i>Amelanchier ovalis</i>
	Androsème toute saine	<i>Hypericum androsaemum</i>
	Aspérule odorante	<i>Galium odoratum</i>
	Doronic mort aux panthères	<i>Doronicum pardalianches</i>
	Erythron dent de chien	<i>Erythronium dens-canis</i>
	Erable de Montpellier	<i>Acer monspessulanum</i>
	Euphorbe petit cyprès	<i>Euphorbia cyparissias</i>
	Fougère de hêtres	<i>Phegopteris connectilis</i>
	Genet ailé	<i>Genista sagittalis</i>
	Genêt purgatif	<i>Cytisus purgans</i>
	Impatience ne me touchez pas	<i>Impatiens noli me tangere</i>
	Joubarbe à toile d'araignées	<i>Sempervivum arachnoideum</i>
	Lobaria laetevirens	<i>lichen</i>
	Néflier d'Allemagne	<i>Mespilus germanica</i>
	Oeillet de Montpellier	<i>Dianthus hyssopifolius</i>
	Orpin hérissé	<i>Sedum hirsutum</i>
Valériane à trois folioles	<i>Valeriana tripteris</i>	

Données issues du bordereau, DIREN Limousin, édition 2000

➤ **Site Natura 2000 n°FR7401103 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents »**

Lien avec le Plan Local d'Urbanisme et portée réglementaire

- ➔ **La principale implication réglementaire induite par la présence d'un site Natura 2000 est l'évaluation des incidences** des programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagements dont la réalisation peut affecter de façon notable un site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du site en respect des articles 6 et 12 de la Directive « Habitats » n°92/43.
- ➔ **Le code de l'environnement prévoit** que « les programmes ou projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site. Les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par les contrats Natura 2000 sont dispensés de la procédure d'évaluation mentionnée ».
- ➔ **Un programme ou projet d'aménagement situé à l'extérieur d'un site Natura 2000 peut être soumis à une évaluation d'incidences si ce dernier est susceptible « d'affecter de façon notable un ou plusieurs sites Natura 2000, compte tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, de la nature et de l'importance du programme ou du projet, des caractéristiques du ou des sites et de leurs objectifs de conservation ».**
- ➔ **Le territoire communal de Beaulieu-sur-Dordogne comprend environs 42 hectares des 7620 hectares du site Natura 2000 n°FR7401103 « Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents »** dont la date de proposition comme site d'Intérêt Communautaire (S.I.C) remonte au 03/1999.

Sources : Formulaire Standard de Données (F.S.D) du site

La surface ainsi que le périmètre de Beaulieu-sur-Dordogne concernés par le site Natura 2000 sont sensiblement identique à la ZNIEFF évoquée précédemment.

Les vallées de la Dordogne sont constituées de gorges offrant de fortes pentes (déclivité de 50% par endroits) disposant de nombreux habitats rocheux sur substrats métamorphiques et basaltiques. Les habitats forestiers sont diversifiés et certains sont probablement des vestiges de forêts peu perturbées par l'homme. D'autre part, du fait de son orientation générale la vallée représente un lieu de passage important pour les migrations aviennes. **La Dordogne constitue un des sites majeurs en France pour la migration et la reproduction du Saumon Atlantique.** Les vallées sont fréquentées par de nombreuses espèces de chauves-souris, qui hivernent et se reproduisent pour certaines sur le site. Enfin notons la présence de la Loure d'Europe, qui fréquente l'ensemble du réseau hydrographique de la Dordogne.

Habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive « habitats » présents au sein du site Natura 2000	
<i>Nom</i>	<i>Présence sur la commune</i>
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	/
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	/
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	oui
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	/
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	/
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	oui
Landes sèches européennes	/
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	/
Formations montagnardes à Cytisus purgans	/

Données issues du F.S.D, DIREN Limousin, édition 28 Avril 2006

* concerne les habitats prioritaires.

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitats du site Natura 2000				
Taxon	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Milieux associés	Statut sur la commune
mammifères	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	Boisements de feuillus, haies avec différents étages de végétation	Reproduction possible
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Prairies de pâture avec lisières de feuillus (haies, bois) et peuplements feuillus âgés	Présence probable en chasse
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	Lisières de feuillus (haies, bois, bosquets), prairies de pâture, prairie humide	Présence probable en chasse
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Ripisylves, boisements et haies de feuillus en bordure de zones humides	Présence probable en chasse
	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Lisières de feuillus (haies, bois, bosquets), prairies de pâture, prairie humide	Présence probable en chasse
	Loutre	<i>Lutra lutra</i>	Cours d'eau, étangs, plans d'eau, ripisylves	Présente
invertébrés	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Prairies humides et mégaphorbiaies avec présence de Succise	Probable
	Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Lisières humides avec présence d'Eupatoire chanvrine	Probable
	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Boisements avec vieux chênes	Probable
	Laineuse du prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	Coteaux, boisements secs	Peu probable
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Boisements avec vieux chênes	Probable
	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	Boisements avec vieux frênes	Probable
	Moule perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	Cours d'eau bien oxygénés s'écoulant sur des roches siliceuses avec fonds sableux ou graveleux	Peu probable
poissons	Saumon Atlantique	<i>Salmo salar</i>	Cours d'eau oxygénés avec fond graveleux	Reproduction

Données issues du F.S.D, DIREN Limousin, édition 28 Avril 2006

➤ L'Arrêté de Protection de Biotope (APB) de la rivière Dordogne entre Argentat et Astillac

L'objectif principal de l'APPB est de prévenir la disparition d'espèces protégées par l'institution de mesures de conservation des biotopes jugés nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie.

La rivière Dordogne, entre Argentat et Astillac est classée en Arrêté de Protection de Biotope afin de préserver les conditions de reproduction et de nourrissage du Saumon Atlantique (*Salmo salar*) depuis le 05/11/1985.

Durant le siècle dernier, l'aménagement des cours d'eaux par l'intermédiaire de barrages nécessaire à la navigation ou à la production hydroélectrique est à l'origine de la disparition des effectifs de Saumon Atlantique.

En raison de la situation désastreuse concernant les populations de Saumon atlantique sur l'ensemble des grands bassins, différentes mesures de gestion furent prises, notamment sur la rivière Dordogne avec des plans de réintroduction ainsi que la construction d'aménagements tels que des ascenseurs à poissons (Barrages de Tuilières) permettant de faciliter la migration de la faune piscicole.

Lien avec le Plan Local d'Urbanisme et portée réglementaire

- ➔ **Un APPB est un périmètre de protection réglementaire qu'un Plan Local d'Urbanisme doit obligatoirement prendre en compte.**
- ➔ Il est important de souligner qu'au sein du périmètre des APPB, « Le préfet peut interdire, dans les mêmes conditions, les actions pouvant porter atteinte d'une manière indistincte à l'équilibre biologique des milieux (article R 411-17 code de l'environnement) ».

➤ **Les sites inscrits**

La loi du 02 mai 1930 (code de l'environnement, art.L.341-1 s) s'adresse aux sites naturels dont la conservation ou la préservation du point de vue artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque présente un intérêt général. De la même manière que pour les monuments, deux degrés de protection peuvent être institués en fonction des caractéristiques et de la valeur patrimoniale du site, à savoir le classement et l'inscription.

Trois sites inscrits existent sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne, tous liés à la rivière Dordogne :

- « **Rive de la Dordogne à Beaulieu-sur-Dordogne** », qui fut inscrit le **29/06/1944**.
- « **Vallée de la Dordogne d'Argentat à Beaulieu-sur-Dordogne** », qui fut inscrit le **02/11/1977** sur une surface de **9350 hectares**.
- « **Vallée de la Dordogne de Beaulieu-sur-Dordogne à la limite du département du Lot** », qui fut inscrit le **13/08/1981** sur une surface de **3130 hectares**.

Lien avec le Plan Local d'Urbanisme et portée réglementaire

- ➔ **Le classement ou l'inscription au titre des Sites est une servitude que le Plan Local d'Urbanisme doit nécessairement prendre en compte.**
- ➔ L'initiative de **classement** émane de la Commission départementale des Sites. Le classement est pris par arrêté ministériel. A défaut de consentement du propriétaire, le classement est prononcé par décret en Conseil d'Etat. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf par autorisation spéciale du ministre chargé des sites.
- ➔ L'**inscription** concerne les sites méritants d'être protégés, mais qui n'ont pas forcément un intérêt qui justifierait le classement. Le consentement du propriétaire n'est pas nécessaire et la proposition est soumise pour avis aux Conseils municipaux des communes concernées. L'inscription sur la liste est prononcée par arrêté ministériel et ses effets sont limités dans la mesure où l'administration ne peut s'opposer à des travaux ou des opérations risquant de dégrader le site. Elle n'oblige les propriétaires qu'à aviser l'administration quatre mois avant le début de tous travaux, autres que ceux d'exploitation courante.

➤ Rivière réservée/classée/domaniales

Rivière réservée

La Dordogne a été désigné par décret au Conseil d'Etat « rivière réservée » à partir de l'aval du barrage du Sablier (Argentat) ainsi que ses affluents. Dès lors, aucune autorisation ou concession n'est donnée pour les entreprises hydrauliques nouvelles (article 2 de la loi du 16 octobre 1919 sur l'utilisation de l'énergie hydraulique).

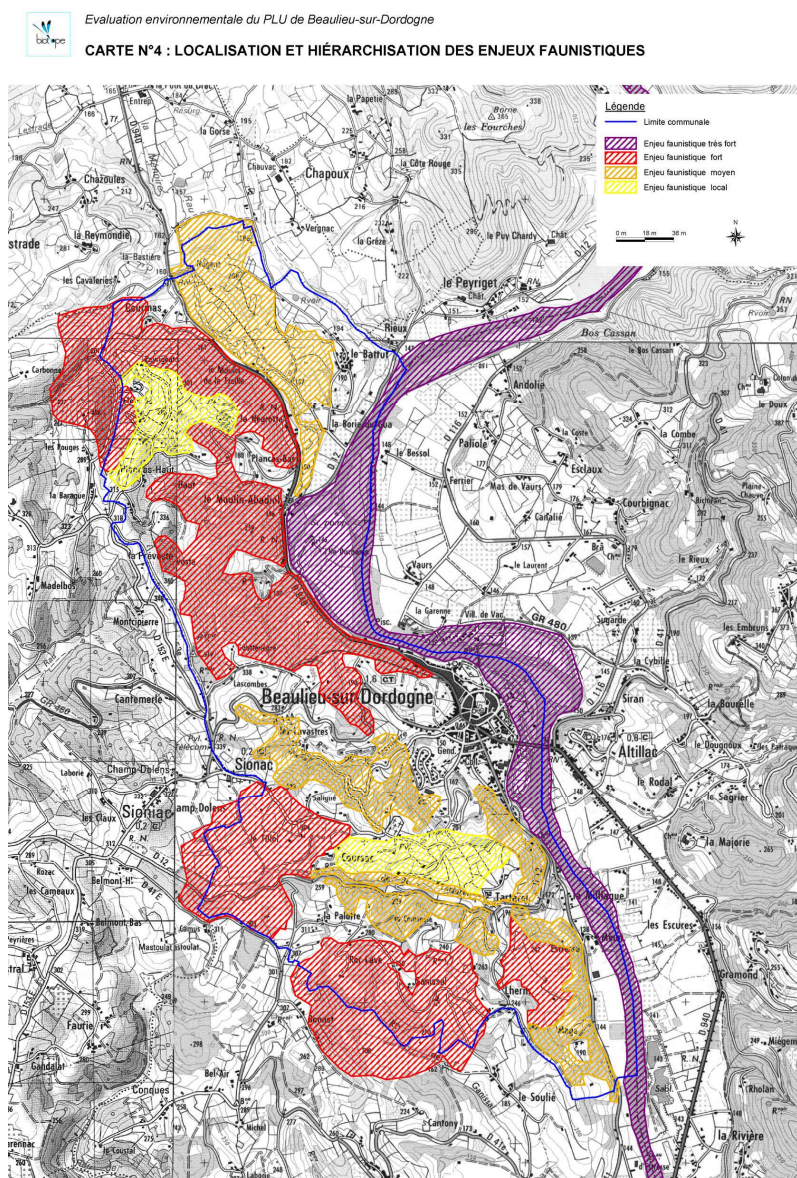
Rivière domaniale

La Dordogne est une rivière domaniale non navigable de sa confluence avec la Rhue jusqu'au barrage de Bergerac, représentant ainsi un linéaire de cours d'eau de 281 kilomètres dont 114 en Corrèze. Ainsi à hauteur de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne la Dordogne est une rivière domaniale non navigable. Elle appartient au domaine public de l'Etat et relève du ministère de l'écologie et du développement durable (lorsque la rivière est navigable elle relève du ministère chargé des transports).

III.2.2. La faune patrimoniale et les habitats associés

Le travail de consultation, synthèse bibliographique et d'investigations de terrain a permis de lister l'ensemble espèces patrimoniales de faune présentes sur le territoire étudié. Le statut de certaines espèces est analysé selon les potentialités des milieux observés. Pour d'autres, l'état des populations est connu. En définitive, ce sont connaissances des espèces couplée à celle des milieux leur sont associés qui permettent de caractériser enjeux environnementaux territoire en terme de faune.

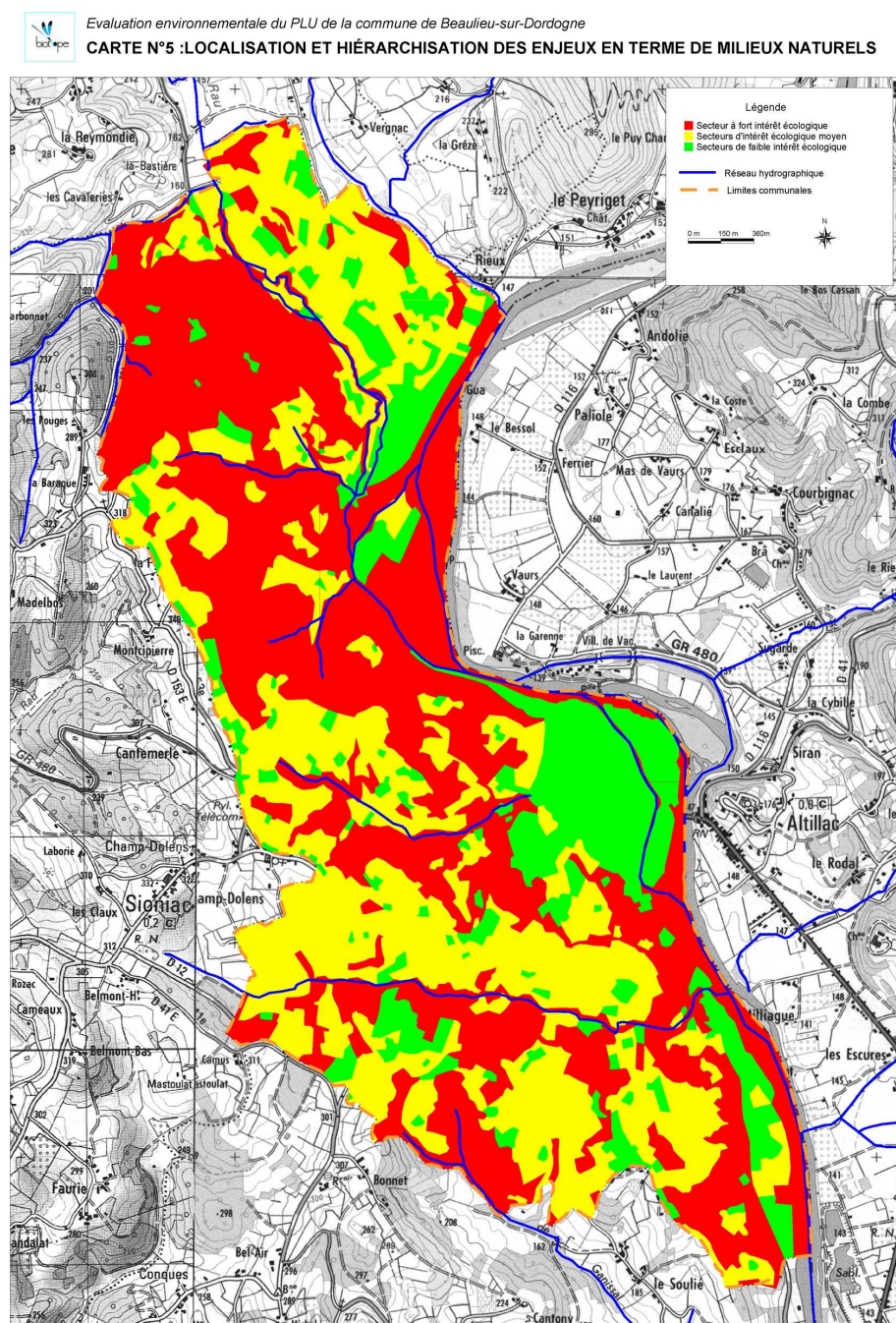
La carte n°4 localise et hiérarchise les zones à enjeux faunistiques de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne.



D'autres espèces patrimoniales migratrices ont été recensées et fréquentent la Dordogne sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne : la Grande Alose (*Alosa alosa*), la Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), l'Anguille (*Anguilla anguilla*).

Des espèces sédentaires ou migratrices partielles à forte valeur patrimoniales fréquentent aussi les cours d'eau du territoire, sur la Dordogne mais aussi ses petits affluents : la Vandoise (*Leuciscus leuciscus*), le chabot (*Cottus gobio*), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), la Truite fario (*Salmo trutta fario*).

➤ Milieux humides et espèces patrimoniales (faune + flore)



La carte n°5 localise et hiérarchise les zones à enjeux vis-à-vis des milieux naturels de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne.

- **Les prairies humides** sont essentiellement développées en fond de vallée, bien que certaines, en tête de bassin versant, soient installées sur les pentes. Il s'agit de, prairies développées sur des sols riches en nutriments, sous influences climatiques atlantiques ou sub-atlantiques. Généralement pâturées, elles ne présentent pas d'intérêt floristique particulier, mais cet habitat étant en régression à l'échelle nationale, ces prairies doivent être préservées.
- **Les groupements à reine des prés**, aussi appelés mégaphorbiaies, sont des végétations de hautes herbes installées en bordure de cours d'eau, en lisière de forêts humides, ainsi qu'en bordure de prairie, aux étages collinéen et montagnard des domaines atlantique et continental. Ce type de formation est menacé, à l'échelle nationale par la fermeture naturelle du milieu du fait de leur colonisation par les essences des boisements alluviaux voisins, boisements avec lesquels elles sont en relations dynamiques. La modification du régime hydrique à la suite d'aménagements hydrauliques, la pollution des eaux ainsi que l'envahissement par des espèces végétales introduites peuvent également altérer ces formations.
- **Les forêts alluviales à Aulne glutineux** (*Alnus glutinosa*) et Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) sont les boisements occupant le lit majeur des cours d'eau, zones recouvertes d'alluvions récentes et soumises à des crues régulières. Ce type de formation se rencontre de façon relictuelle le long des ruisseaux qui traversent la commune, limitant souvent à une fin linéaire d'aulnes et de frênes, ainsi que le long de la Dordogne, notamment sur les îles. Bien que dégradées, ce sont des formations à **forte valeur patrimoniale**, notamment parce qu'elles constituent, entre-elles et avec les groupements voisins (prairies, mégaphorbiaies, milieux aquatiques et boisements voisins), des mosaïques d'habitats qui offrent de multiples niches écologiques à la faune.
- **Les zones humides** présentes sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne se composent de quelques mares et plans d'eau fortement artificialisés, de prairies humides, de fond de vallon et du lit mineur de la Dordogne et de ses boisements riverains. La faune qui l'occupe y est assez riche et diversifiée regroupant, en particulier, amphibiens, insectes et mammifères. Ainsi, **9 espèces d'amphibiens fréquentent potentiellement le territoire**. Enfin, on soulignera la présence de **nombreux mammifères** qui utilisent les zones humides comme zone de chasse et/ou d'hivernage (les chauves-souris notamment) ou comme biotope de reproduction : Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur la Dordogne, Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) sur les affluents,...

➤ **Massifs boisés et espèces patrimoniales (faune + flore)**

Les massifs boisés représentent une large proportion des habitats naturels présents sur le territoire de la commune. Certains, situés sur les coteaux offrent des zones de quiétude pour la faune notamment pour certains oiseaux.

Les boisements, qui occupent une surface importante sur le territoire de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne peuvent être divisés en 2 types.

- Les **chênaies acidiphiles** sont des formations assez peu présentes sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne. Ces bois, largement répandus, sont traditionnellement exploités en taillis ou taillis sous futaie à courte évolution. Ils sont constitués d'une flore globalement banale et présentent peu d'intérêt d'un point de vue floristique.
- La **chênaie-charmaie** est une formation relativement ordinaire, très représentée sur l'ensemble de la commune, les formes à Chênes et Frênes étant plutôt développées sur les pentes bordant la Dordogne. Elle est constituée d'une flore assez banale. La potentialité de présence d'espèces végétales protégées y est donc faible. Ces milieux hébergent une avifaune forestière remarquable.

➤ **Zones bocagères et espèces patrimoniales (faune + flore)**

Certains coteaux et le secteur de plateau abritent un ensemble de prairies bocagères avec un réseau de haies plus ou moins denses. Cette mosaïque de milieux abrite une faune riche et diversifiée. De nombreuses espèces d'oiseaux s'y reproduisent dont certaines sont patrimoniales à l'échelle européenne.

Le réseau bocager est assez peu développé sur la commune à l'exception de quelques secteurs de coteaux et de plateaux. Il est constitué de **pâturages mésophiles** et de **haies**, dans lesquelles s'incèrent parfois des **vergers de noyers**.

- Les **prairies mésophiles** sont sur le territoire de Beaulieu-sur-Dordogne des formations herbacées fortement pâturées, constituées d'une flore banale, marquées par l'abondance de graminées, espèces caractéristiques des formations piétinées. Ces prairies jouent essentiellement un rôle paysager et faunistique, et présentent peu d'intérêt d'un point de vue floristique.
- Le réseau de **haies** est essentiellement constitué de chênes, notamment du Chêne pédonculé, et de Frêne commun accompagnés d'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), de Noisetier (*Corylus avellana*) et de Ronce des haies (*Rubus fruticosus*). Ces formations abritent une flore relativement banale et, comme les prairies, présentent un faible intérêt floristique.
- Les **vergers de noyers** sont souvent conduits de façon intensive (formations assez denses, entretenues de façon régulière), essentiellement au sein du lit majeur de la Dordogne. Cependant, quelques plantations éparses, peu entretenues, subsistent encore çà et là au sein de pâturages, essentiellement dans la partie Nord de la commune, et ponctuellement ailleurs. Ces plantations présentent le même cortège floristique que les pâturages mésophiles. Leur intérêt floristique est donc relativement faible.

En conclusion /// Ecologie

- ➡ Le réseau hydrographique proposé par la commune de Beaulieu-sur-Dordogne présente des milieux aquatiques variés : petits cours d'eau au régime torrentiel des vallons encaissés, large rivière au régime « fluvial » au sein d'une vallée évasée proposé par la Dordogne. Ainsi les peuplements piscicoles de la commune sont remarquables en terme d'effectif et de diversité. L'aspect fonctionnel est aussi prépondérant avec la présence de zones de reproduction pour certaines espèces. **La prise en compte de la ressource piscicole représente un enjeu majeur pour la commune de Beaulieu-sur-Dordogne.**

III.2.3. Etat initial de la ressource « eau »

Source : dossier d'autorisation Loi sur l'eau relatif au parcours d'eau vive de Beaulieu-sur-Dordogne

SAGE Environnement, 2006.

La présence de la Dordogne sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne donne une importance particulière à ce thème environnemental. La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau devient un enjeu majeur pour une commune dont les ressources économiques dépendent en grande partie de la rivière Dordogne (tourisme).

➤ Les objectifs de qualité des eaux superficielles

La commune de Beaulieu-sur-Dordogne est concernée par le SDAGE du bassin Adour Garonne, révisé et approuvé par arrêté préfectoral du 01/12/2009.

Cet outil de planification établi par la Loi n° 92-3 dite Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 définit des orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques (échéance à 10 - 15 ans), pour le bassin hydrographique Adour-Garonne :

- *Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance,*
- *Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques,*
- *Gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques humides,*
- *Assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques, maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique,*
- *Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire.*

L'objectif de qualité d'eau fixé par le SDAGE est 1B soit « Bonne qualité » sur la grille de 1971. Il s'agit principalement de la qualité physico-chimique de l'eau, les aspects biologiques n'entrent pas en considération dans cette classification.

➤ La Directive Européenne du 23 octobre 2000

La Directive européenne n° 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (DCE) établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau⁶.

Des informations figurent dans les grilles du Système d'Evaluation de la Qualité des Eaux (SEQ-Eau) et correspondent à une bonne qualité du milieu. Les objectifs restent à l'heure actuelle fixés à « 1B ».

La DCE prend en compte un état écologique général des cours d'eau (divisés en masses d'eau), plus large que le SDAGE actuel ; les éléments de biologie, les potentiels d'habitats, l'hydromorphologie du cours d'eau... Aussi, pour atteindre un bon état, une démarche à l'échelle du bassin tout entier doit être adoptée.

Des études ont été menées au cours des dernières années ; elles ont permis d'identifier les « masses d'eau fortement modifiées » (MEFM) et les zones concernées par un « Risque de Non Atteinte du Bon Etat » (RNABE) ; La Dordogne au niveau de Beaulieu-sur-Dordogne est concernée par les deux classifications. Les raisons principales de ces classifications sont les suivantes :

- *Rivière soumise aux éclusées des barrages situés à l'amont*
- *Pollution liée aux rejets domestiques non collectés*
- *Pollution liée aux industries situées à l'amont*

⁶ L'article 4 de cette directive précise que :

« Les Etats membres protègent, améliorent et restaurent toutes les masses d'eau de surface afin de parvenir à un bon état des eaux de surface, au plus tard quinze ans après la date d'entrée en vigueur de la présente directive [...] »

➤ La qualité physico-chimique et bactériologique de la Dordogne à Beaulieu-sur-Dordogne

Deux points de mesure permettent de suivre la qualité de l'eau à Beaulieu-sur-Dordogne :

- Brivezac, n°05067000
- La Millargue (aval immédiat de Beaulieu-sur-Dordogne), n°05006950.

De plus, un suivi de la qualité des eaux de baignade à Beaulieu-sur-Dordogne est effectué par les services de la DDASS tout au long de l'été.

Les analyses physico-chimiques de la Dordogne font état d'une bonne qualité d'eau, conforme aux objectifs, mais également d'une incertitude bactériologique (*cf. tableaux ci-dessous*).

Globalement, la qualité s'est améliorée grandement au cours des années, en particulier avec la construction des stations d'épuration et la meilleure maîtrise des rejets industriels.

Relevés physico-chimiques estivaux - DDASS						
Date	13/06/2005	5/07/2005	18/07/2005	27/07/2005	4/08/2005	17/08/2005
pH à 20°C	7,3	7,15	7,35	7,55	7,3	7,2
Mat. en suspension	< 2 mg/l	-	< 2 mg/l	-	-	< 2 mg/l
Coliformes totaux	600 / 100 ml	1000/100 ml	-	1000/100 ml	200 / 100 ml	200 / 100 ml
Escherichia coli (MP)	161 / 100 ml	144 / 100 ml	197 / 100 ml	15 / 100 ml	46 / 100 ml	61 / 100 ml
Entérocoques (MP)	15 / 100 ml	61 / 100 ml	179 / 100 ml	30 / 100 ml	15 / 100 ml	30 / 100 ml
Température de l'eau	13 °C	13,5 °C	-	19 °C	17,5 °C	-

Suivi 2004 du réseau national de bassin (rnb)					
Altération	Libellé	Amont de Beaulieu-sur-Dordogne (Brivezac)		Aval de Beaulieu-sur-Dordogne (La Millargue)	
		Indice année	Qualité	Indice année	Qualité
ETMACRO	Etat Macropolluants	70	Bonne	70	Bonne
MOOX	Matières oxydables	73	Bonne	81	Très bonne
AZOT	Matières azotées	80	Très bonne	90	Très bonne
ACID	Acidification	90	Très bonne	99	Très bonne
BACT	Micro Organismes			1	Mauvaise
EPRV	Proliférations végétales	82	Très bonne	91	Très bonne
COUL	Couleur	73	Bonne		
MINE	Minéralisation	24	Médiocre		
MPMI	μ-polluants minéraux	49	Moyenne		
MPMIB	μ-poll. min.(/bryophytes)	49	Moyenne		
NITR	Nitrates	75	Bonne	75	Bonne
PAES	Particules en suspension	75	Bonne	77	Bonne
PHOS	Matières phosphorées	61	Bonne	79	Bonne
TEMP	Température	100	Très bonne	98	Très bonne

Classe					
Qualité	Très bonne	bonne	Moyenne	Médiocre	Mauvaise

➤ **La qualité des eaux de baignade de la Dordogne à Beaulieu-sur-Dordogne**

Deux points de mesure permettent de suivre la qualité de l'eau de baignade à Beaulieu-sur-Dordogne :

- « point n°6 » : Beaulieu-sur-Dordogne – Base nautique → dernier point de prélèvement en amont du point de rejet actuel de la station d'épuration de Beaulieu-sur-Dordogne.
- « point n°7 » : Puybrun – Amont Cère → premier point de prélèvement en aval du point de rejet actuel de la station d'épuration de Beaulieu-sur-Dordogne.

Relevés bactériologiques estivaux – SIERB janvier 2011 d'après ARS				
Années	Interprétation globale du prélèvement	Conclusion sanitaire de l'ARS	AMONT STEP : Prélèvements E. Coli (mini – maxi observés)	AVAL STEP : Prélèvements E. Coli (mini – maxi observés)
2008			30 à 480 / 100 mL	120 à 160 / 100 mL
2009			232 à 270 / 100 mL	120 à 200 / 100 mL
2010			45 à 661 / 100 mL	77 à 1327 / 100 mL
2011	Bon en amont et moyen en aval	Eau conforme aux normes des eaux de baignade	15 / 100 mL	782 / 100 mL

Source : SIERB janvier 2011 d'après ARS

Note : Il est difficile de mettre en avant un impact du rejet de la station d'épuration actuelle de Beaulieu-sur-Dordogne sur la qualité de l'eau de la Dordogne.

Le projet de nouvelle station prévoit de mettre en œuvre le nécessaire en vue d'obtenir une qualité « excellente » des eaux de baignade à savoir :

- Entérocoques intestinaux : limite de qualité de 200 UFC / 100 mL
- E. Coli : limite de qualité de 500 UFC / 100 mL.

➤ **Le réseau d'assainissement (VOIR CHAPITRE II.7 / RESEAUX URBAINS)**

L'assainissement sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne est de type collectif sur les secteurs d'habitat concentré et de type individuel sur les secteurs d'habitat dispersé.

Le réseau d'assainissement collectif

Le réseau collectif se localise sur deux secteurs. Le bourg principal de la commune dispose d'une station d'épuration située au niveau de « Estresse » ; c'est un réseau ancien et de type séparatif qui subit des remises aux normes par tronçon. L'écoulement des eaux pluviales est indépendant de celui des eaux usées.

L'autre réseau d'assainissement collectif est dédié au hameau du « Battu », pour lequel le traitement se fait par l'intermédiaire d'un filtre planté de roseaux.

Les rapports officiels d'évaluation des systèmes d'assainissement (Région sud-ouest – Centre CORREZE PERIGORD, service de l'assainissement, exercice 2004) font état de différents points qui restent à améliorer :

- *Mise en conformité des branchements d'eaux usées*
- *Refaire les collecteurs sur les quais en bordure de Dordogne*
- *Equiper les postes de relevage d'un système de télésurveillance*
- *Assurer l'étanchéité du poste de relevage du PONT*
- *La station doit être réhabilitée et recalibrée pour pouvoir assurer une qualité bactériologique des rejets satisfaisante*
- *Pérenniser le devenir des boues.*

Une étude pour la réhabilitation de la station d'épuration de Beaulieu-sur-Dordogne est en cours d'élaboration, les travaux sont programmés pour 2011-2013. Il s'agirait de regrouper les stations de Beaulieu-sur-Dordogne et d'Altillac sur le même site, en augmentant la capacité de traitement de la station actuelle.

Le réseau d'assainissement individuel/autonome

L'habitat dispersé dispose d'un système d'assainissement individuel. La variabilité du type et de l'âge de ces installations explique leur hétérogénéité quant à leur efficacité. Ainsi, un état des lieux a débuté sur la commune en avril 2006 dans l'optique d'évaluer l'état de ces installations. A l'heure actuelle, 15 installations situées sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne ont été diagnostiquées. Ce diagnostic vient compléter une première étude datant de 2002, dans laquelle avaient été évaluées les installations d'assainissement situées en bordure de la rivière Dordogne, dont la richesse faunistique en fait un milieu particulièrement sensible aux rejets et effluents domestiques, agricoles ou industriels.

Il est constaté une mauvaise gestion des branchements « eaux usées/eaux pluviales » par les particuliers, induite par des installations anciennes.

Notons que, dans le cas où une installation ne répondrait pas à certaines normes sanitaires (rejets dans les fossés, absence de traitement...), un partenariat avec l'agence de l'eau Adour Garonne est proposé. L'agence s'est en effet engagée à contribuer à hauteur de 50% à la réhabilitation des installations jugées critiques vis-à-vis de la salubrité publique et du respect de l'environnement. Cette incitation financière a permis une amélioration des installations d'assainissement autonome.

Le réseau d'eaux pluviales

Celui-ci est séparatif et a récemment été refait à neuf. Notons que contrairement aux idées reçues, les rejets d'eaux pluviales sont souvent sources de pollutions importantes pour le milieu naturel récepteur : augmentation de la T°, matières en suspension, substances polluantes lessivées sur les voiries etc. La solution de réutilisation ou de filtrage sur place est à préconiser là où elle est possible : présence d'une surface de sol suffisante.

Dans le cas de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne, pour laquelle un réseau existe déjà et pour laquelle le réseau urbain dense du bourg empêche toute possibilité de filtrage sur place, il serait souhaitable d'envisager à l'exutoire du réseau un bassin d'épuration des eaux pluviales (décantation) avec récupération des boues.

➤ **L'aspect quantitatif de la ressource en eau : le réseau d'eau potable**

4 adductions d'eau existent sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne. La provenance de l'eau est diverse : source ($50 \text{ m}^3/\text{h} + 5 \text{ m}^3/\text{h}$), nappe souterraine ($12 \text{ m}^3/\text{h}$), Dordogne ($150 \text{ m}^3/\text{h}$).

Un projet de pompage supplémentaire est prévu pour alimenter un syndicat au sud de la commune en déficit d'eau. Une canalisation plus grande serait alors installée.

On veillera alors à ne pas nuire au débit de la Dordogne, notamment en étiage, et de conserver son débit réservé en toute circonstance.

III.2.4. les corridors biologiques

Il s'agit de structures essentielles au bon fonctionnement des écosystèmes qui canalisent et dirigent les flux d'organismes, de matériaux et d'énergie entre des patches. Des structures non continues, dans l'espace et dans le temps, peuvent aussi jouer le rôle de corridor. **De façon traditionnelle les corridors écologiques sont vus par les scientifiques et les aménageurs comme des structures du paysage qui facilitent le mouvement de certains organismes animaux entre des reliquats de forêts au sein d'une matrice agricole.** Ainsi l'archétype du corridor est un linéaire continu et terrestre de végétation forestière, dont le rôle est de faciliter la dispersion des vertébrés et les échanges de gènes entre populations.

L'échelle d'une commune n'est pas forcément suffisante pour analyser le rôle et la fonctionnalité des corridors biologiques. En revanche son contexte paysager est pertinent pour une telle analyse. En effet on y distingue des patches de milieux boisés au sein d'une matrice agricole, un réseau hydrographique dense et un réseau de haies et bosquets important.

La connaissance des espèces animales présentes sur le territoire, de leur biologie et mode de vie et de l'occupation du sol permet de déterminer les enjeux liés aux corridors biologiques. La grande faune, et notamment le gros gibier (Chevreuil, sangliers) utilisent classiquement ces corridors de déplacements pour relier zones-refuge et zones d'alimentation. Mais l'ensemble des groupes faunistiques, et principalement ceux dont les populations sont isolées ou de faible taille, est aussi concerné.

Sur le territoire étudié, les corridors biologiques à préserver sont les suivants :

➤ Les liaisons entre les entités boisées

Les **liaisons entre les entités boisées** de la commune et celles de communes voisines : boisements du nord du territoire et versant à l'ouest de la ligne de crête, boisements du nord du territoire et boisements du versant sud du vallon de Tartarel, vallon Genièvre et vallon Tartarel, vallon Tartarel et vallon Ganissal (Cf. *carte n°5*). Les espèces visées sont les chauves-souris, les amphibiens et les mammifères (Genette, grand gibier). Il s'agit de maintenir un corridor plus ou moins large de milieux permettant le déplacement sans risque de l'ensemble de ces espèces entre chaque entité boisée: linéaire boisé, prairies et réseau de haies. **L'imperméabilisation des ces zones de liaison par la mise en place d'aménagements artificialisés linéaires (habitats résidentiels, zones industrielles, axes routiers, vastes zones de cultures intensives...) est à éviter.** Elle aboutirait à la fragmentation des habitats potentiels de ces espèces associées aux boisements et à l'isolement de leurs populations.

➤ Les corridors fluviaux

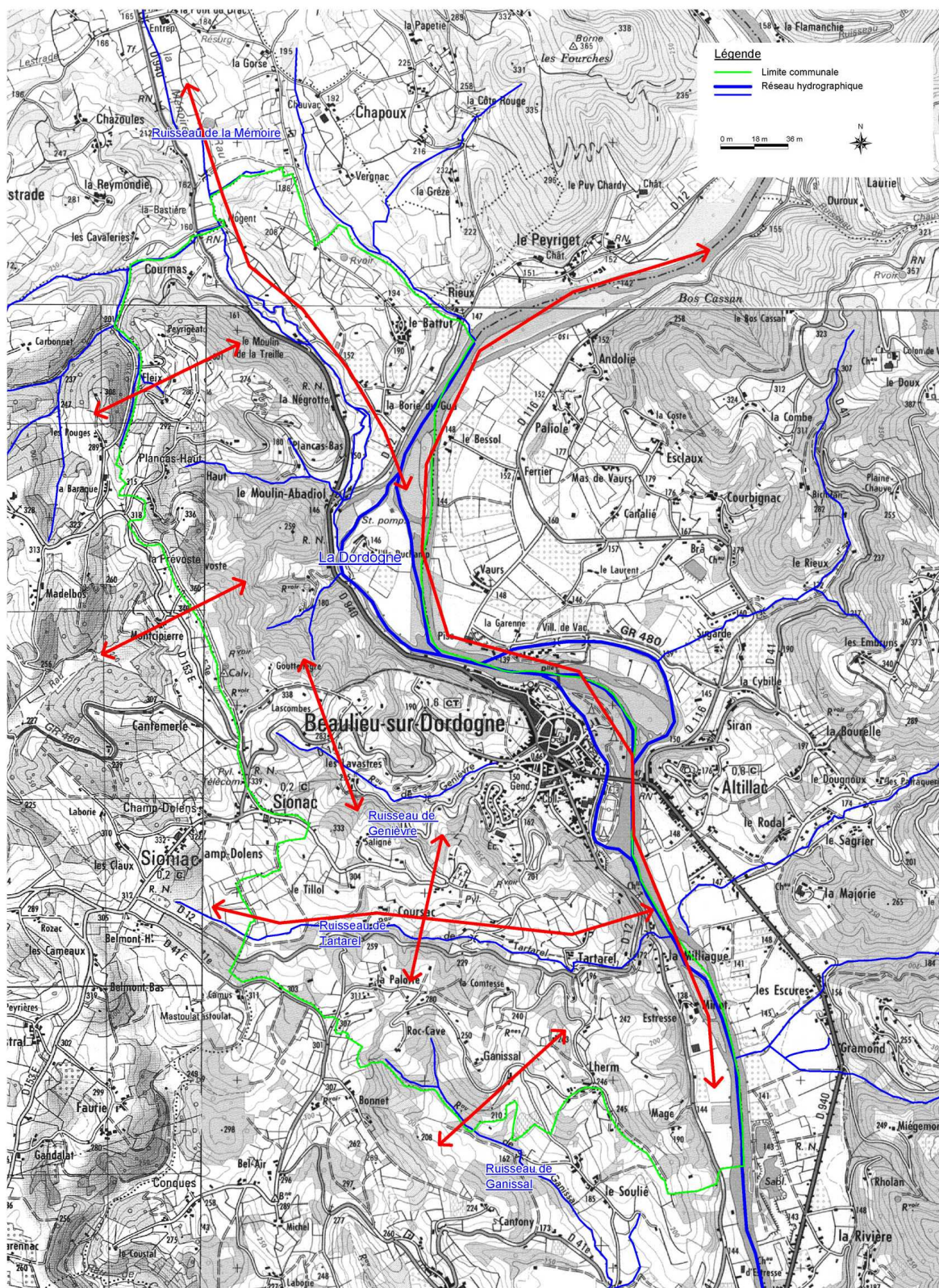
Les **corridors fluviaux**, constitués des cours d'eau et des boisements associés (ripisylve) : Mémoire, Tartarel... Ils canalisent en effet les déplacements de nombreuses espèces qui trouvent dans ces milieux tranquillité mais aussi une abondante ressource alimentaire. En effet la structure des corridors fluviaux offre des « lisières » variées entre différents milieux (cours d'eau, berges, boisements, prairies) et garantit une variété de proies et d'aliments. Le réseau hydrographique qui quadrille le territoire constitue ainsi un réseau de déplacement pour de nombreuses espèces : chauves-souris, grande faune, rongeurs, mustélidés, oiseaux, amphibiens.

La carte n°6 localise les grands axes de déplacements entre les entités à enjeux faunistiques définis plus haut au sein desquels des corridors de déplacements doivent être préservés.



Evaluation environnementale du PLU de Beaulieu-sur-Dordogne

CARTE N°6: LOCALISATION DES GRANDS AXES DE DÉPLACEMENT À PRÉSERVER



III.2.5. Le volet « énergie et changements globaux »

Une réflexion relative à l'enjeu du réchauffement climatique et des émissions de CO₂ pourra être menée au niveau de la commune, notamment vis-à-vis des stratégies liées aux déplacements et aux transports, mais aussi au logement.

La mise en place de transports en commun (train, bus) ou de co-voiturage pour les déplacements domicile-travail serait à envisager. Un grand nombre d'actifs résidents à Beaulieu-sur-Dordogne travaillent notamment à Vars : une ligne de bus joignant ces 2 villes pourrait être une solution intéressante.

→ SYNTHÈSE /// Système environnemental

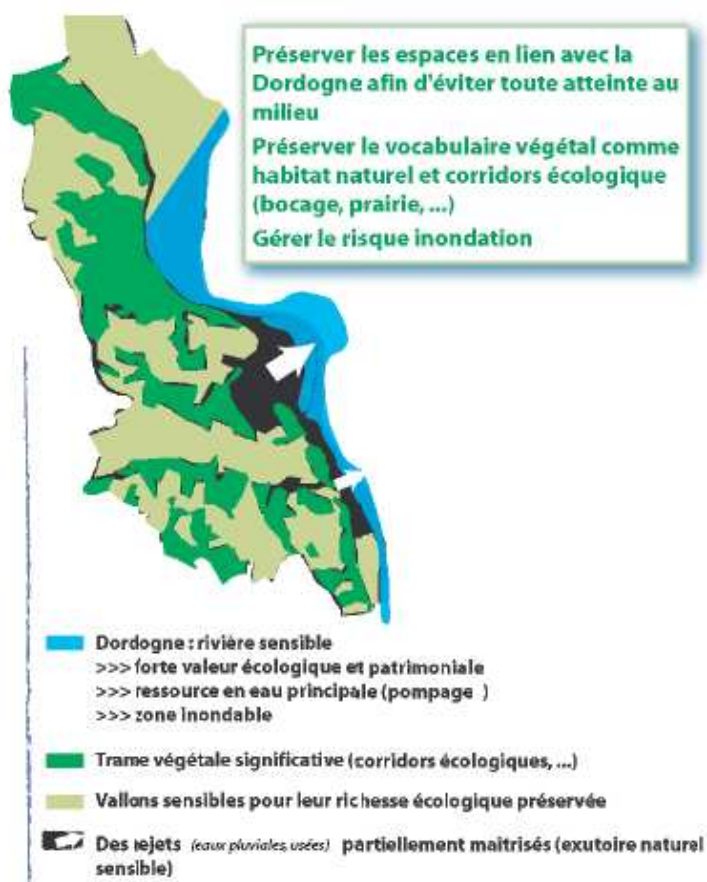
Atouts ?	Faiblesses ?
<ul style="list-style-type: none"> ➔ La Dordogne constitue une rivière emblématique et sensible de par sa forte valeur écologique et patrimoniale, sa ressource en eau potable ➔ La trame végétale est fortement présente sous forme de boisements, haies bocagères, ripisylves, prairies, jardins de ville,... ➔ Des espaces naturels « institutionnalisés », porteur d'une richesse écologique reconnue 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Les espaces agricoles ouverts tendent à se transformer (enrichissement, mitage par l'urbanisation) du fait d'une agriculture en perte de vitesse : l'usage agricole de certains espaces gagnerait à être préservé dans les zones à forte valeur agronomique ➔ La Dordogne, un paysage emblématique sensible
<ul style="list-style-type: none"> ➔ Le patrimoine bâti, urbain et architectural, est reconnu mais sensible : des extensions urbaines non-intégrées sur le plan paysager pourraient perturber cette harmonie remarquable 	



SYNTHÈSE /// Enjeux

- ➔ **Préserver le lit majeur de la Dordogne de tout développement urbain** (risque d'inondation).
- ➔ **Maintenir les espaces ouverts et le vocabulaire végétal** (notamment les corridors écologiques et les habitats) en zone naturelle (ou agricole si des bâtiments peuvent être réalisés et que les espaces doivent être pâturés ou cultivés).
- ➔ **Assurer un développement urbain de qualité pour limiter les risques de pollution, notamment de la rivière Dordogne.**

Système environnemental



III.3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER

Le paysage est un sujet sérieux et d'actualité puisqu'il est largement associé à la qualité du cadre de vie. La préservation des paysages est une préoccupation à part entière que la loi impose de prendre en compte dans les documents d'urbanisme. Ainsi, le volet paysage est un moyen de protection et de gestion. Il constitue une réelle opportunité pour les collectivités de donner plus d'importance au paysage dans leur politique d'aménagement.

Le volet paysage s'appuie une lecture fine du paysage à l'échelle de la commune. Cette approche se veut être objective et basée sur l'identité du territoire, sa géographie, son histoire et son évolution. Elle permet de dégager les structures paysagères ainsi que leurs enjeux paysagers associés, les points forts et les points faibles du territoire d'étude.

III.3.1. Contexte paysager général

➤ Atlas des paysages du Limousin

(Paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux, DIREN Limousin/Université de Limoges/Région Limousin)

Réalisée à grande échelle, cette étude paysagère a pour objectif de dresser une typologie des paysages régionaux. Ainsi, elle s'appuie sur des critères géographiques, d'évolution et sociaux. Les 32 entités paysagères identifiées présentent des caractéristiques extrêmement diversifiées mais sont toutes à dominante rurale. Elles sont regroupées en trois catégories : les paysages de montagne, les paysages de campagne-parc et les paysages de la marge aquitaine.

La commune de Beaulieu-sur-Dordogne est à la confluence de trois entités paysagères :

- **La Vallée de la Dordogne,**
- **Le Plateau de la Xaintrie,**
- **Le Bassin de Meyssac.**

UNITES PAYSAGERES DEFINIES PAR L'ATLAS DES PAYSAGES DU LIMOUSIN ET CONCERNANT LA COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE				
Unité paysagère	Catégorie	Descriptif	Enjeux	Situation de la commune par rapport à l'unité
La Vallée de la Dordogne (Argentat à Brivezac)	Paysages de montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Vallée encaissée, étroite et sinueuse, s'élargissant parfois (méandres et espaces alluviaux) - Agriculture, tourisme et sablières 	<ul style="list-style-type: none"> - Silhouette des bourgs et des petites villes - Patrimoine bâti - Sites et espaces touristiques (maîtrise et intégration des implantations) - Murets de pierre sèche (conservation des terrasses) - Grande vallée (conservation et amélioration des points de vue, maintien des espaces agricoles) - Bords de rivière (accès et ouverture) 	Au Nord de Beaulieu-sur-Dordogne, en amont de la confluence avec la Mémoire, là où la vallée se resserre.
Le Plateau de la Xaintrie	Paysages de montagne	<ul style="list-style-type: none"> - Plateau ondulé surmontant la rive gauche de la Dordogne - Paysages semi-ouverts par l'agriculture - Taillis de châtaigniers 	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces ouverts (conservation) - Patrimoine bâti (préservation) - Grandes vallées (reconquête des espaces ouverts) - Bords de rivière (création de cheminements) 	A l'Est de Beaulieu-sur-Dordogne, au-delà des coteaux rive gauche. On est assez éloigné des limites communales, et la commune est peu concernée par des interactions visuelles.
Le bassin de Meyssac	Paysages de la marge aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> - Bassin gréseux - Terres marneuses et fertiles (agriculture dominante) 	<ul style="list-style-type: none"> - Silhouette des bourgs et des petites villes - Patrimoine bâti - Murets de pierre sèche - Parcelles cultivées (maintien des ouvertures) - Dépendances agricoles (intégration) 	A l'ouest et au sud, incluant la totalité de la commune (qui demeure néanmoins en périphérie de l'unité paysagère).

Les paysages de la montagne

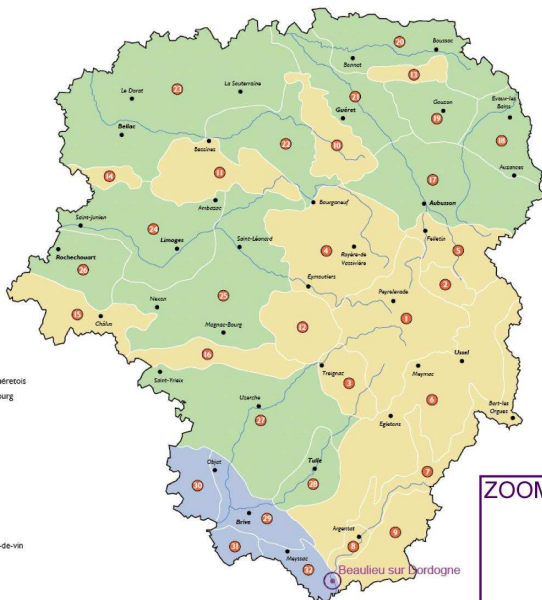
- 1 Le plateau de Millevaches
- 2 Le plateau de la Courvine
- 3 Le massif des Monédières
- 4 Le pays de Vassivière
- 5 Le pays de Crocq / Falletin
- 6 Les hauts plateaux corréziens
- 7 Les gorges de la Dordogne
- 8 La vallée de la Dordogne
- 9 La Xaintrie
- 10 Le massif de Guéret
- 11 Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud
- 12 Le mont Gargan
- 13 Le massif de Touls-Sainte-Croix
- 14 Les monts de Biond
- 15 Les monts de Châlus
- 16 Les monts de Fayat

Les paysages de campagne-parc

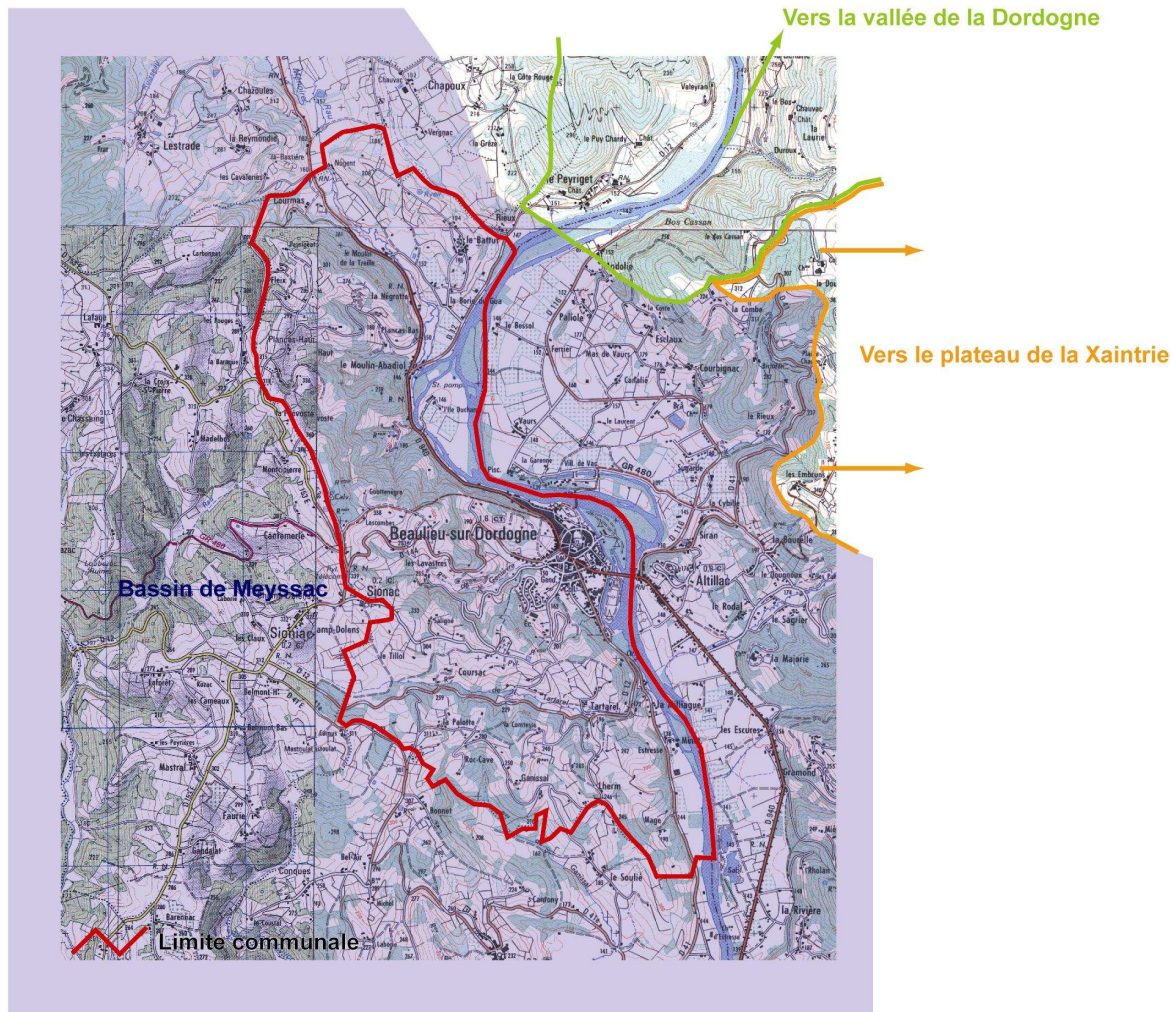
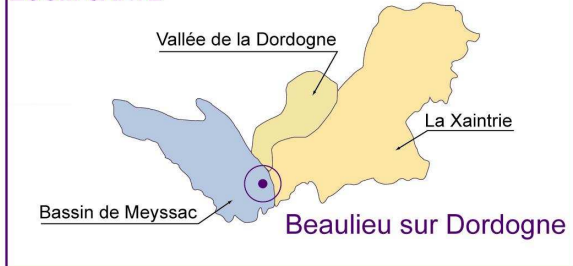
- 17 Les collines d'Aubusson / Bellegarde
- 18 La Basse Combraille
- 19 Le bassin de Gouzon
- 20 Le Bas-Berry et la vallée de la Petite Creuse
- 21 Les gorges de la Creuse et les collines du Guéretais
- 22 Le plateau de Bénévent / Abbaye / Grand-bourg
- 23 La Basse-Marche
- 24 Limoges et sa campagne résidentielle
- 25 Les collines limousines de Brance-Vienne
- 26 Le plateau de Rochechoart
- 27 Le plateau d'Uzerche
- 28 La campagne résidentielle de Tulle

Les paysages de la marge aquitaine

- 29 Brive et ses environs
- 30 Le pays des buttes calcaires et des terres lie-de-vin
- 31 Le causse corrézien
- 32 Le bassin de Meyssac



ZOOM CARTE



Carte 2 : Les entités paysagères régionales, localisation de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne

➤ **Plan paysage de la vallée de la Dordogne**

(DIREN Aquitaine/EPIDOR, septembre 2005)

Dans cette étude, la commune est incluse dans l'entité « la Dordogne cristalline » ainsi qu'à la sous-entité « D'Argentat à Beaulieu-sur-Dordogne : la Dordogne entre Massif Central et Quercy ».

Cette sous-entité est en réalité associée à une confluence paysagère incluant les caractéristiques des deux entités géologiques.

Caractéristiques paysagères		
Entités géologique/géographique	Traits de caractère des paysages du Massif Central gréseux	Traits de caractère des paysages du Quercy calcaire
Géomorphologie	Forme des vallées : versants pentus et élevés, vallées méandreuses	Iles et accès aux berges Sablères
Occupation des sols	Couverture forestière abondante, descendant jusqu'à la rive Paysages semi-fermé alternant prairies et boisements	Vergers de noyers ou de fruitiers, vignes, peupleraies et culture intensives (maïs, fraises sous plastique)
Architecture/urbanisme	Roche cristalline utilisée comme matériau de construction (teinte noirâtre des toits et des façades)	Typologie architecturale : maisons trapues et massives, toits à double pente, clochetons à section carrée

En conclusion /// Paysages

- Ces deux études paysagères mettent en lumière la notion de transition paysagère. **Beaulieu-sur-Dordogne est la confluence de deux entités géographiques : les paysages de la marge Aquitaine ou du Quercy et les paysages de montagne (Massif Central).** Ces derniers influent doublement sur les caractéristiques paysagères.
- **L'ensemble demeure néanmoins régi par la Dordogne**, pièce maîtresse et fédératrice du territoire.
- Ces deux études ont été réalisées à l'échelle du grand paysage. Elles permettent de resituer le territoire communal dans un contexte paysager plus vaste. Par la suite, la présente étude s'intéresse à la définition des caractéristiques paysagères et des enjeux à l'échelle de la commune.

III.3.2. Géomorphologie : contribution dans la lecture des paysages de Beaulieu-sur-Dordogne

➤ Un réseau hydrique développé ayant modelé les reliefs

La Dordogne est le cours d'eau principal, le débit est moyen et régulé par des ouvrages hydrauliques. Elle recueille les eaux :

- Des ruisseaux de vallons, au régime torrentiel, qui dévalent les pentes,
- Des rivières de vallées secondaires dont la Mémoire. Cette dernière est une rivière importante coulant au sein d'une vallée évasée.

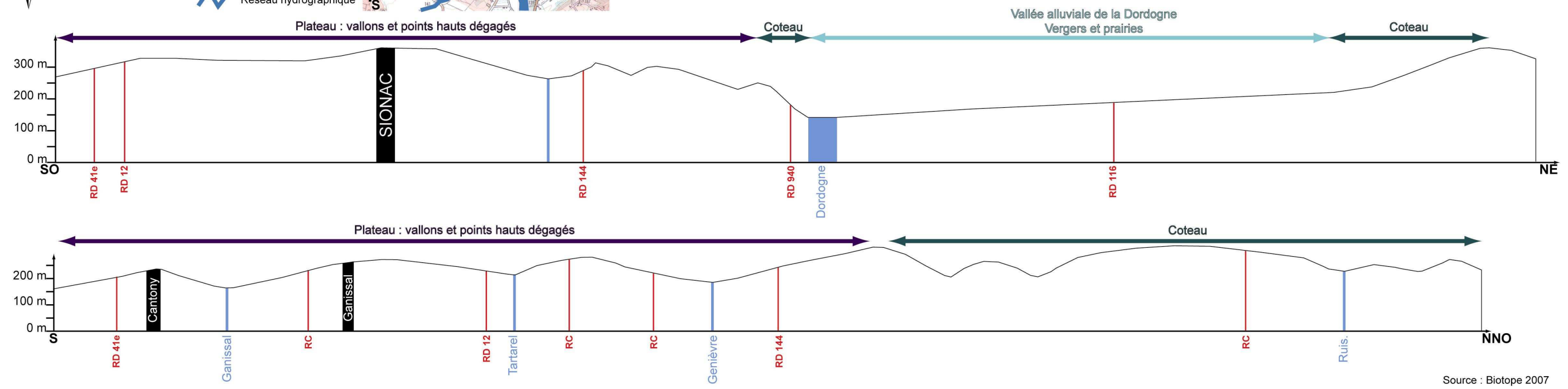
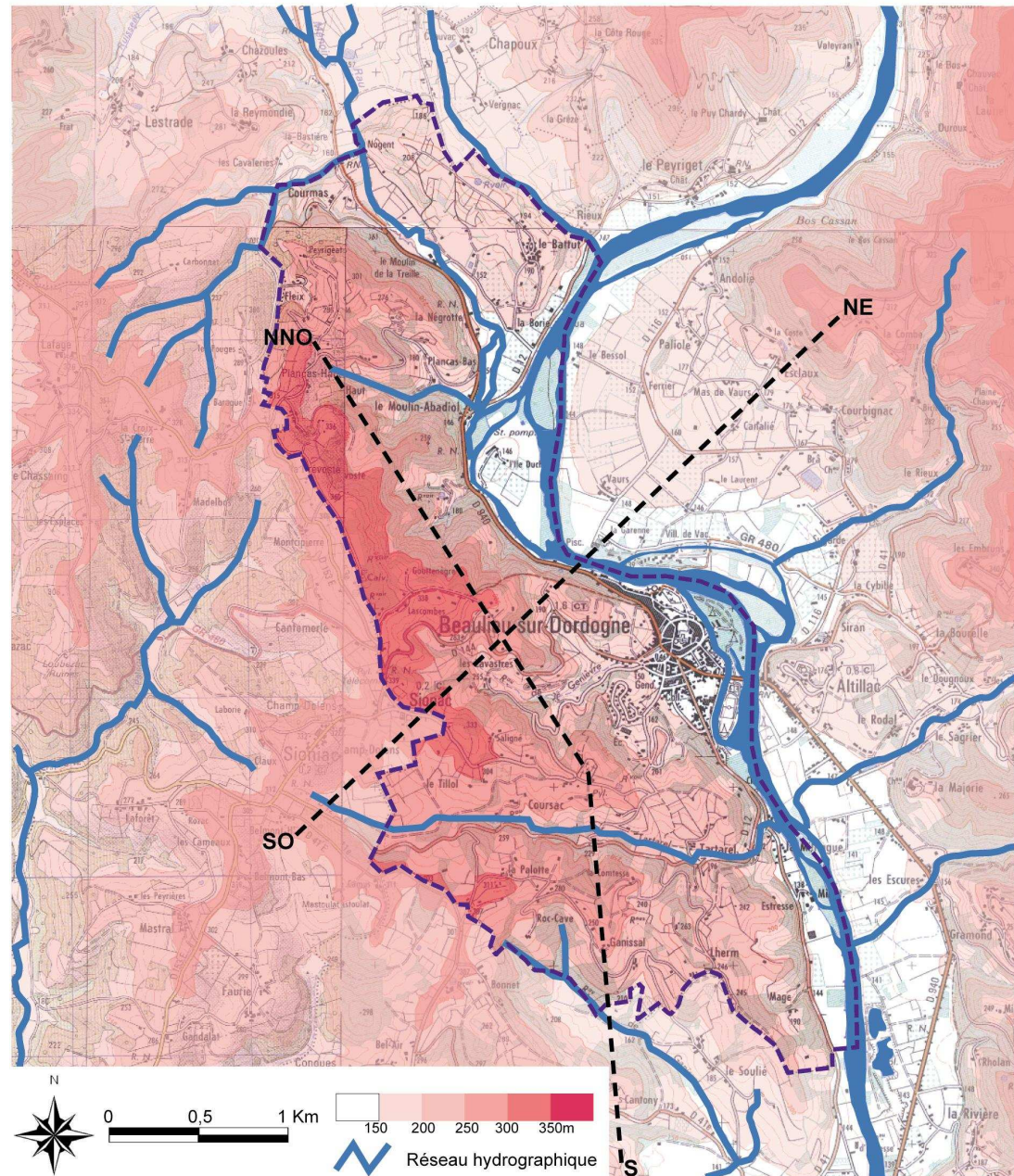
➤ La vallée évasée de la Dordogne

Sur le territoire de la commune et sa périphérie, la vallée de la Dordogne est large et présente une plaine alluviale. Elle l'est d'autant plus au niveau du méandre situé au Nord de la ville.

Les coteaux sont peu élevés ; les altitudes en fond de vallée avoisinent les 150m, celles des coteaux jamais plus de 330m. En revanche, les pentes sont prononcées et suffisent pour jouer leur rôle de barrière visuelle.

➤ Les collines et vallons encaissés

Les coteaux ne sont pas francs mais irréguliers car découpés par des ruisseaux affluents de la Dordogne. Leurs vallons serpentent entre des collines. Les sommets sont doux et arrondis par l'érosion. Ces points hauts sont souvent dégagés par l'agriculture et offrent donc des panoramas lointains à fort intérêt paysager. En revanche, en aval, les pentes sont très souvent abruptes. Ainsi, on passe rapidement des points hauts dégagés et ouverts aux vallons encaissés occultant le champ visuel.



Source : Biotope 2007

III.3.3. Cultures et boisements : contribution dans la lecture des paysages de Beaulieu-sur-Dordogne

➤ Prairies et vergers en vallées de la Dordogne et de la Mémoire

Les vergers de noyers sont de type haute-tige. Quelques vergers de fruitiers (pêchers) sont conduits en « *murs fruitiers* ». La taille des parcelles est variable. Les alignements sont réguliers et donnent un rythme entrant en redondance avec celui des rares parcelles de vigne (*Vin Paillé*) (*).

Les prairies sont de type humides et pâturées (élevage bovin). Leurs clôtures délimitent le parcellaire et donnent ainsi un aspect géométrique et quadrillé au territoire. L'arbre isolé est un motif paysager, quelques haies basses s'ajoutent parfois aux clôtures ainsi qu'au linéaire routier.

(*) Sur les pentes douces de la vallée de la Mémoire, quelques pieds de vigne sont en effet à noter.

➤ Prairies et boisements sur les reliefs

Les sommets sont dégagés. On retrouve l'habitat ainsi que des prairies parfois vides de troupeaux, quelques vergers et parcelles de vigne.

Bien que les vallons soient pentus, les versants sud (adrets) ont été défrichés. Les prairies pâturées dominent, de rares champs cultivés et notamment du maïs fourrager sont à noter. Quelques parcelles boisées demeurent, elles sont les plus emblématiques : taillis clairs (ou pré-bois). Les prairies sont plus ou moins bien entretenues, certaines voient en effet les fougères et les ronces se développer en masse sous la forme d'îlots plus ou moins jointifs.

Les versants Nord sont en grande partie boisés. Quelques parcelles de résineux existent et ne sont pas typiques. Elles ne constituent pas pour autant une gêne paysagère dans la mesure où leur présence demeure anecdotique.

➤ Des fonds de vallons encombrés

Les arbres jouxtent le linéaire hydrique. Leur sous-bassement est généralement encombré et le développement du végétal n'est pas maîtrisé. Par conséquent, la perception paysagère est altérée : on ne voit plus les prairies par transparence.

Prairies et vergers en vallée de la Dordogne et de la Ménoire



Verger de noyers sur la route départementale RD12 entre *le Moulin Abadiol* et *la Borie du Gua*



Verger de fruitiers sur la route départementale RD116 à proximité du village de *la Cybille*



Verger de noyers du méandre de la Dordogne (route communale)



La Dordogne et sa ripisylve, bande étroite et peu dense



La culture de la fraise (village de *La Plaine*)

Prairies et boisements sur les reliefs



Les points hauts sont dégagés : prairies et habitat (hameau de *la Comtesse*)



Vallon de Tartarel, les sommets opposés sont déboisés (prairies et habitat), depuis la route communale à proximité du village de *la Palotte*



Les versants nord sont boisés, les sommets sont dégagés et offrent des vues lointaines (depuis le hameau de *la Comtesse*)



Mosaïque de prés pâturés imbriqués dans les boisements, quelques haies avec hauts-jets (vallon de *Ganissal*)



Parcelle de vigne (vallon de *Ganissal*)



Arbres isolés ou en bouquet (vallons de *Genièvre*)



Boisements en friche (vallon de *Genièvre*)

Source : Biotope 2007

III.3.4. Occupation urbaine : contribution dans la lecture des paysages de Beaulieu-sur-Dordogne

➤ Le contraste entre le centre historique et le reste de territoire communal

Beaulieu-sur-Dordogne présente un tissu urbain contraint par les éléments physiques, c'est-à-dire dense et groupé. En revanche, l'habitat est dispersé sur le reste de la commune.

➤ Beaulieu-sur-Dordogne : Un développement urbain dense sous contraintes physiques

Le centre bourg est inscrit en fond de vallée de la Dordogne. Il est limité à l'Ouest par le coteau boisé et à l'est par le cours d'eau. Ceci a quatre conséquences directes sur la structure du paysage urbain :

- Le village est étiré le long de la vallée jusqu'à ce que le cours d'eau jouxte le coteau et ne laisse donc plus suffisamment de place aux constructions (en amont au niveau de la route départementale RD 940).
- Du fait du manque d'espace, le réseau de ruelles étroites est développé et les cas de vis-à-vis sont fréquents.
- La création de terrasse pour gagner sur la pente.
- La verticalité des constructions avec deux ou trois étages permettant ainsi d'augmenter la surface habitable. Ainsi tout est à l'économie d'espace.

Le noyau historique est centralisé par l'abbatiale et ceinturé par le boulevard de Turennes. L'habitat a ensuite diffusé le long des axes de circulation ainsi que via le vallon de Genièvre. En périphérie et en lien avec le cours d'eau, les activités de loisirs se sont développées : camping sur l'île, sentiers de petite et grande randonnée en lien avec la Dordogne.

➤ Hors centre bourg : Un habitat typiquement rural et dispersé

Les maisons sont des fermes regroupant plusieurs corps de bâtiment. Leur qualité architecturale est significative (pierre de taille, linteaux, porches...). Rares sont les bâtiments d'exploitation agricole type hangar. Ainsi l'architecture locale est peu altérée par les constructions modernes. Quelques hameaux comme Planças sont à noter.

La plupart des constructions est installée sur les sommets ou en tous cas sur les pentes dégagées (prairies). De nombreuses fermes sont en ruine, envahies par les ronces et le lierre. Certaines constructions contemporaines sont en contraste architectural avec les bâtiments traditionnels.

➤ Architecture traditionnelle

Les matériaux traditionnels sont des gneiss et des grés taillés en gros blocs. Les volumes sont simples, les dépendances agricoles ne sont pas mitoyennes. Certaines granges sont parfois même isolées en plein champ, elles constituent alors des points d'appel.

En centre ville, les tours accolées aux façades abritent les escaliers. Les lucarnes et les ouvertures ont des encadrements, notamment des linteaux, en pierre travaillée.

La lauze, l'ardoise et la tuile sont les matériaux utilisés pour les toitures à quatre pans. Certaines habitations ont des toits à deux pentes.

➤ **Réseau routier**

Le réseau routier peut être hiérarchisé en trois catégories :

- La route départementale RD 940 est l'axe principal de circulation. Elle débouche de la vallée de la Mémoire puis longe celle de la Dordogne.
- Avec la route départementale RD 12, elle constitue le squelette du centre ville.
- Le réseau de routes départementales secondaires est connecté à la route départementale RD 940. Il franchit les coteaux en passant par les vallons (RD 41e pour le vallon de Ganissal, RD 12 pour le vallon de Tartarel, RD 144 pour le vallon de Genièvre). Ils serpentent progressivement les collines en s'appuyant sur les courbes de niveau. Ces axes permettent d'accéder aux points hauts et rejoignent ainsi la route départementale RD 153 E (route des crêtes).

Le réseau de routes communales permet la desserte locale. Rappelons en effet que l'habitat est dispersé. Ce réseau est connecté au réseau de routes départementales secondaires.



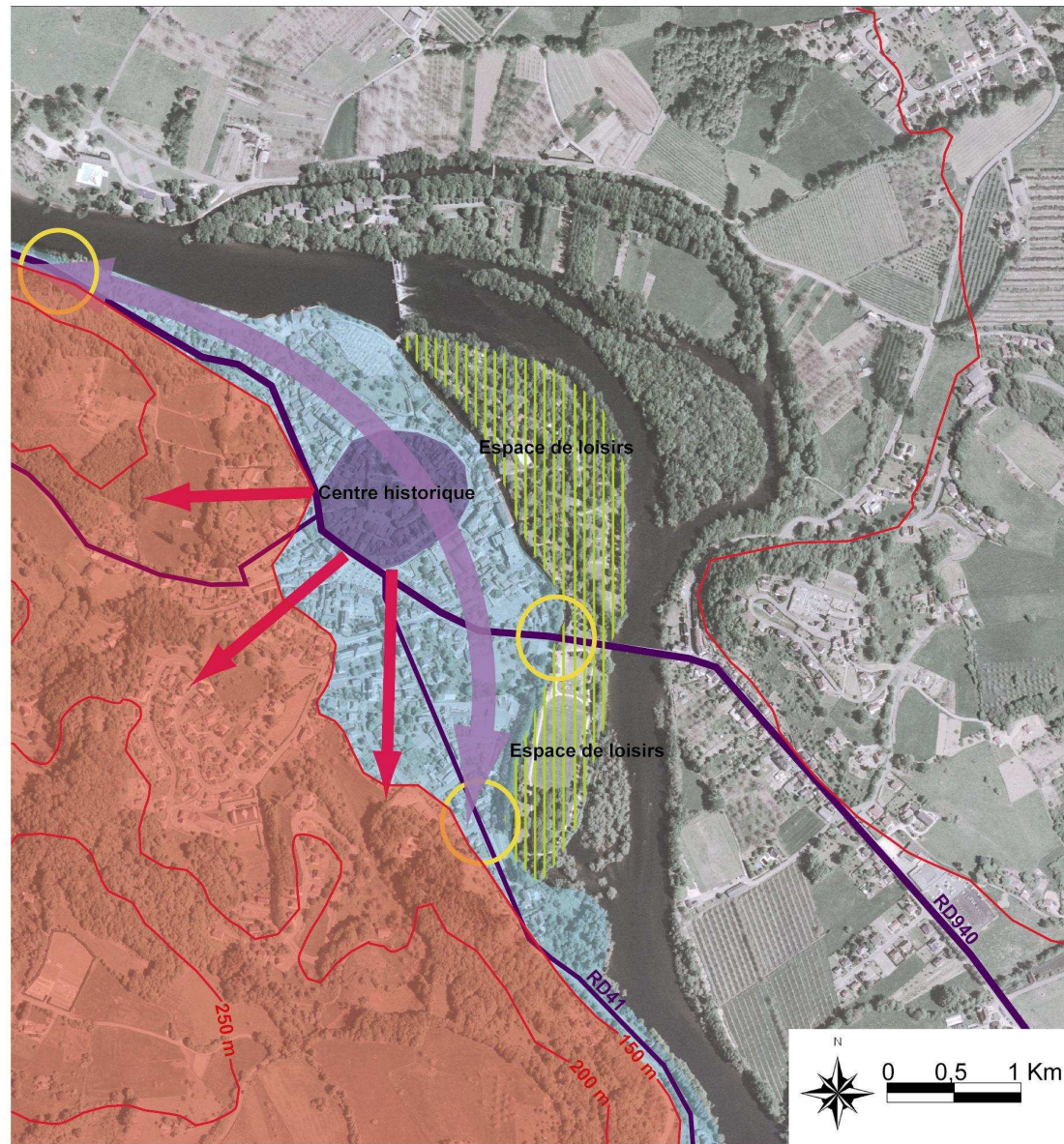
Ferme de Ganissal



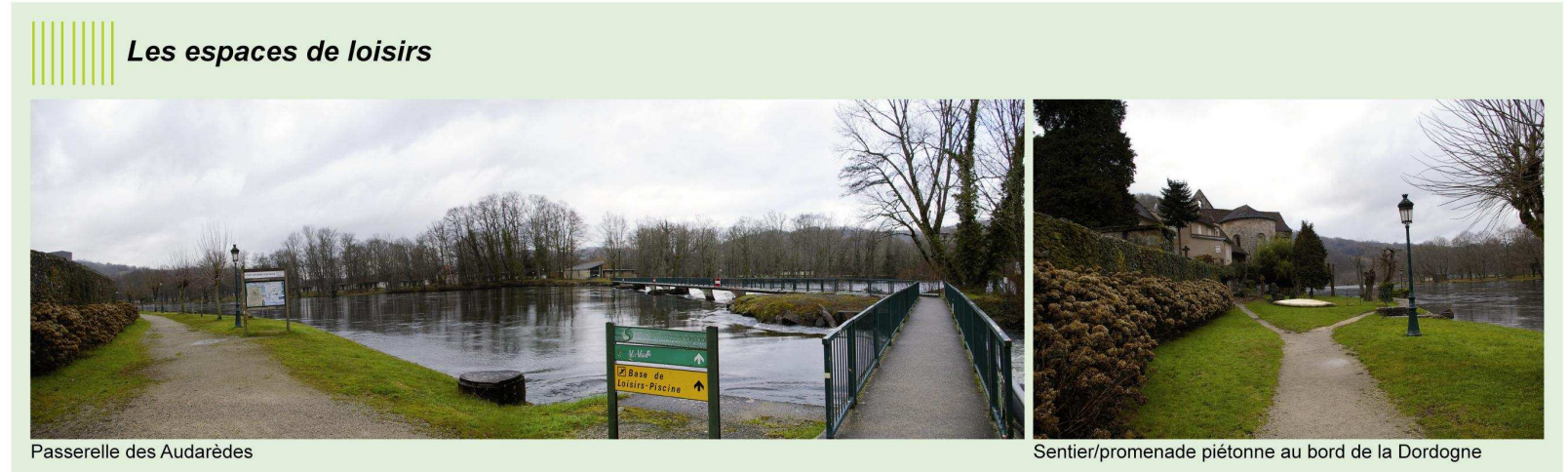
Ruine (vallon de Genièvre)



**Habitat contemporain
contrastant avec l'architecture
locale (commune de Sionac)**

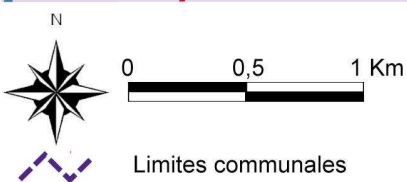
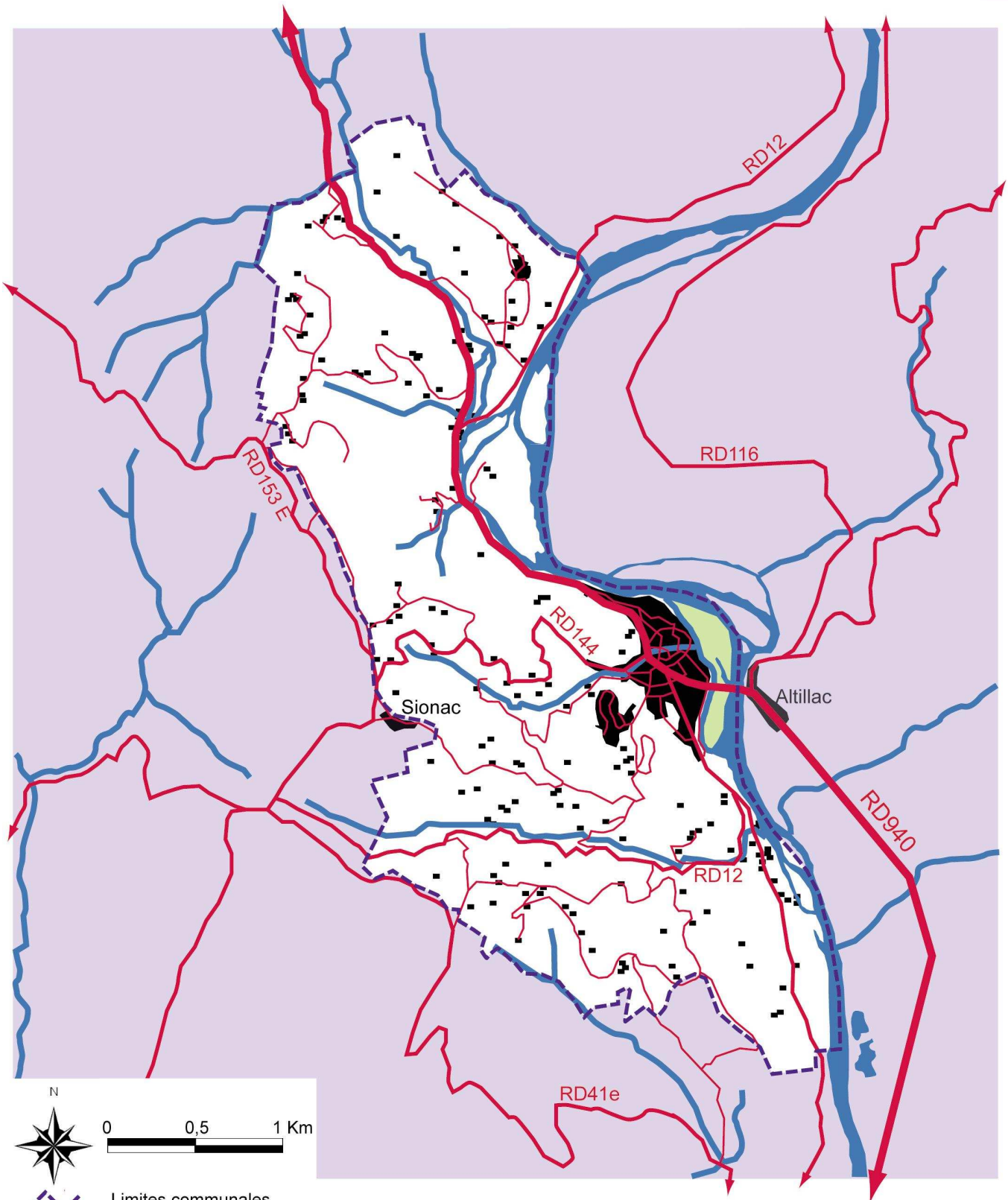






- Courbes de niveau
- Plaine alluviale
- Coteaux
- Axes majeurs de circulation
- Entrée de ville
- Centre historique
- 1er axe de développement
- Axe secondaire de développement (progression sur les coteaux)
- Espace de loisirs



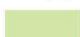


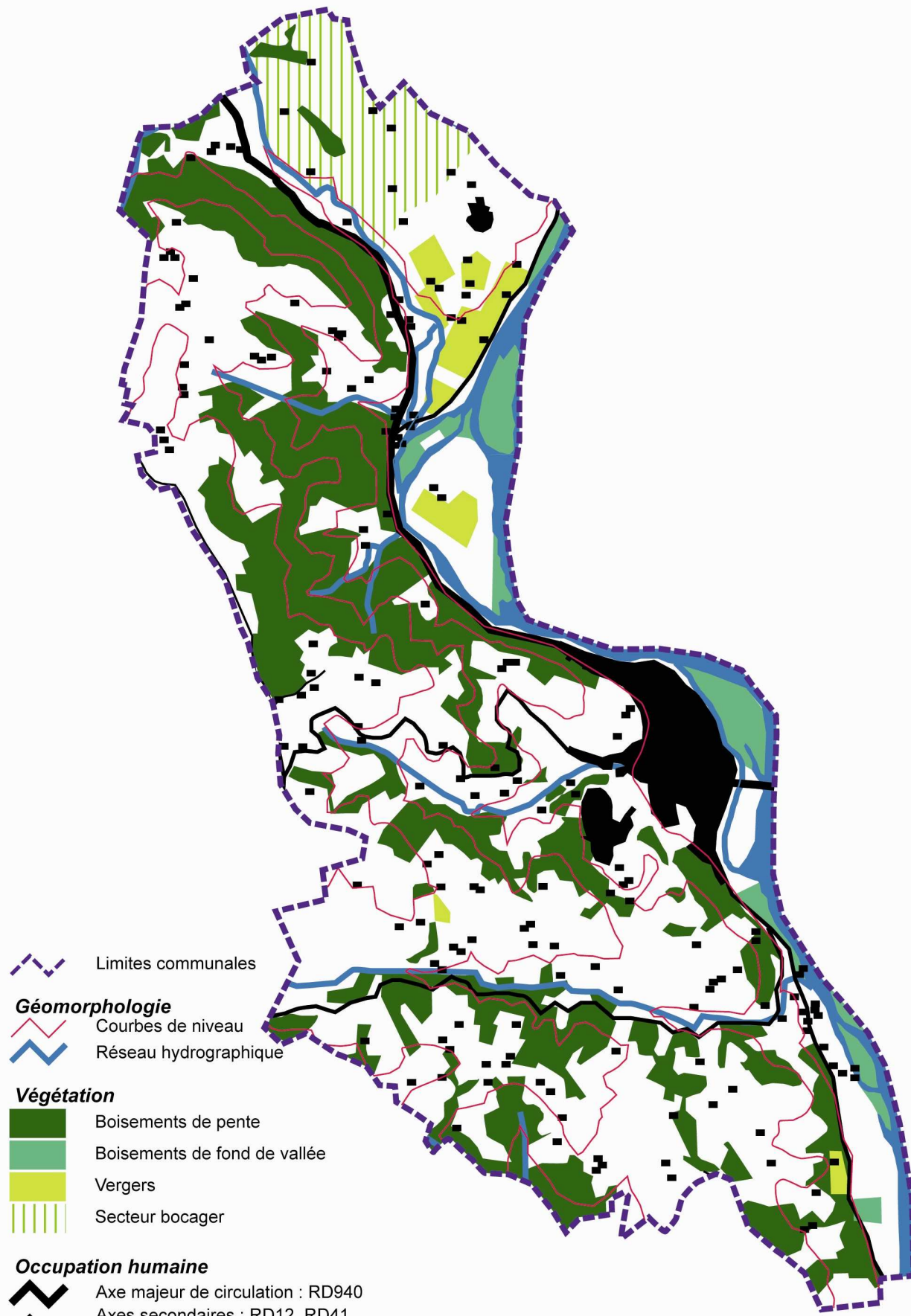
OCCUPATION HUMAINE (habitat et circulation)

Evaluation environnementale du PLU de Beaulieu-sur-Dordogne, Volet Paysage



-  Limites communales
-  Axe majeur de circulation : RD940
-  Axes secondaires : RD12, RD41, RD153E, RD144
-  Axes de desserte locale (routes communales)

-  Centre-bourg
-  Habitat dispersé (fermes, résidences, ruines)
-  Camping/Base de loisir



Synthèse logique
 = Définition des entités paysagères

Les entités paysagères sont définies comme « des paysages portés par des espaces dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation des sols, de forme d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect ».

Entité 1 - Vallons et points hauts

Géomorphologie : Vallons secondaires encaissés débouchant en vallée de la Dordogne et issus d'un plateau doucement vallonné dominé par une ligne de crête orientée N-S délimitant la partie ouest de la commune
Végétation : Boisements de pente, friches en fond de vallon étroit, matrice prairiale, quelques parcelles de vigne et de vergers
Habitat : Fermes et hameaux dispersés, urbanisme non maîtrisé le long de la ligne de crête

Entité 2 - Vallée de la Dordogne

Géomorphologie : Vallée large aux coteaux abrupts et cours d'eau présentant des bras isolant des îles
Végétation : Boisements de feuillus pouvant résulter de friches arbustives, quelques cas de peupleraies, vergers, matrice prairiale
Habitat : Rares fermes isolées en dehors du centre ville étalé et contraint par le coteau

Entité 3 - Vallée bocagère de la Mémoire

Géomorphologie : Vallée large aux coteaux doucement vallonnés, petite rivière au régime tranquille et alimentée par des ruisseaux et canaux secondaires
Végétation : Micro-boisements de feuillus, vergers, réseau bocager
Habitat : Fermes et hameaux dispersés, faible pression urbaine



III.3.5. L'évolution des composantes paysagères du territoire

Les paysages sont fortement dépendants de la nature physique des sols qui, à l'origine, a conditionné l'exploitation agricole et de ce fait l'occupation humaine. Des paramètres plus complexes se sont ensuite greffés à l'histoire des paysages : les grandes infrastructures limitent le développement urbain, le progrès agricole a permis l'exploitation de terres originellement incultes et donc le défrichement... Tous ces paramètres (physiques ou anthropiques) sont évolutifs et modulent les paysages.

Une analyse diachronique menée sur différentes campagnes de photo-aériennes permettra de dégager les forces évolutives qui ont permis d'aboutir aux paysages d'aujourd'hui et qui pourrait engendrer les paysages de demain.

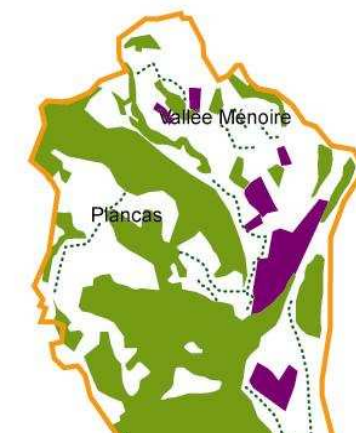
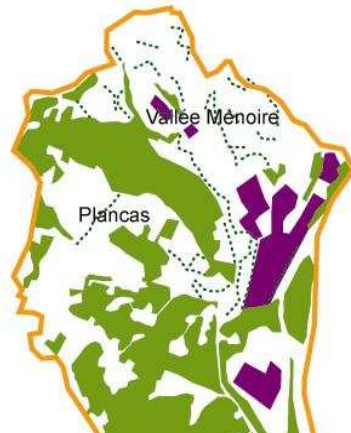
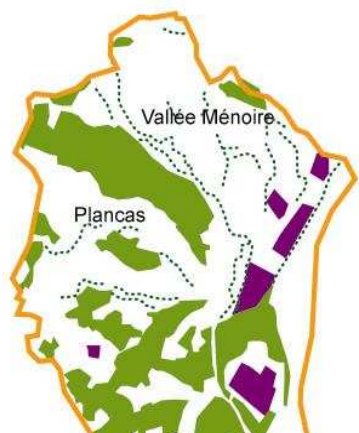
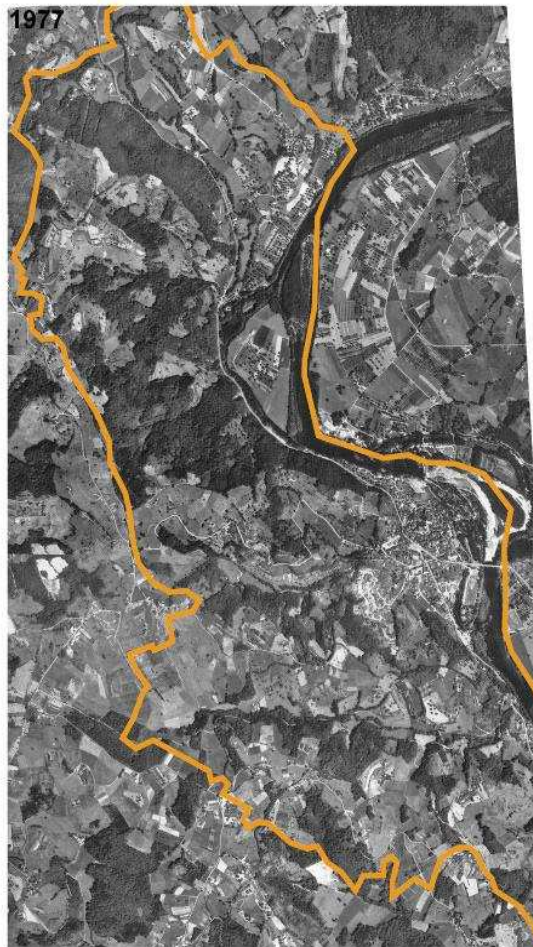
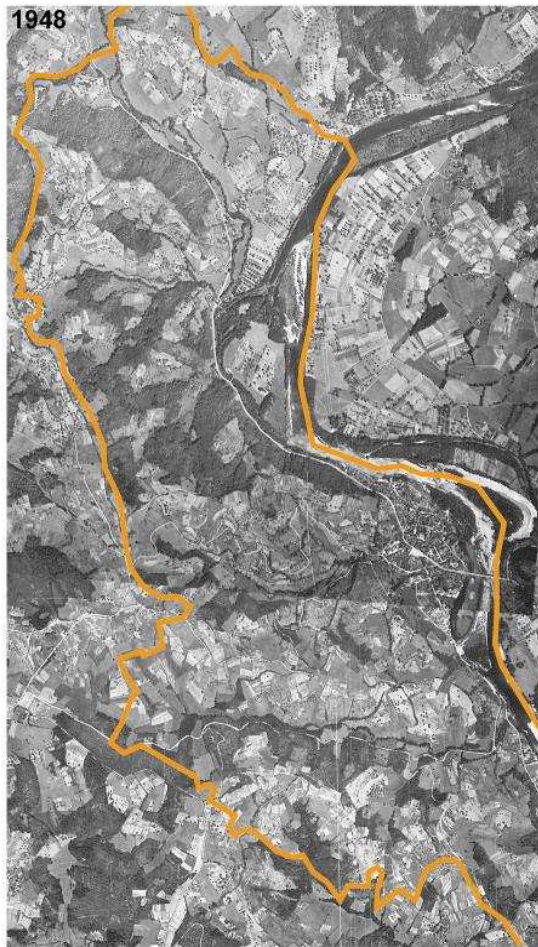
En conclusion /// Evolution des paysages

- La tendance générale est le basculement des rapports matrice agricole/trame boisée. Autrefois, les boisements étaient exclusivement inféodés aux pentes non mécanisables. Aujourd'hui, les cordons boisés morcelés sont continus, les fonds de vallon sont fermés. La mosaïque champs/boisements est floue.
- Par ailleurs le patrimoine végétal (arbres éparpillés dans les champs cultivés) est en nette régression. Les vergers apparaissent dès 1977, cette activité ne semble pas avoir décliné jusqu'à maintenant.
- L'agriculture demeure cependant dynamique en vallée de la Mémoire et dans certains vallons tels Ganissal et Tartarel.

EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS			
Secteur	1948	1977	1993 -2005
Vallée de la Mémoire	Deux types de parcelles s'observent : les grands champs cultivés/pâturés et les petits vergers pâturés (grands arbres éparpillés). La ripisylve de la Mémoire est soulignée par un liseré continu. Le paysage est ouvert.	Apparition d'un maillage bocager et de micro boisements Les vergers proches de la Dordogne sont conservés, la taille du parcellaire s'homogénéise. La ripisylve de la Mémoire se densifie.	Les haies continuent de se densifier. Le parcellaire de vergers est plus diffus aux abords de la Dordogne.
Plancas	Les boisements de pente existent déjà. Les vallons sont largement ouverts avec une trame agricole parsemée d'arbres isolés. Les boisements de pente séparant Plancas de Genièvre sont morcelés avec de vastes clairières agricoles rattachant les points hauts (ligne de crête) et la vallée de la Dordogne.	Les zones légèrement enfrichées en 1948 ont évolué en boisements plus ou moins rattachés aux massifs existants. La trame agricole ouverte et son patrimoine végétal sont présents. Les clairières agricoles s'isolent et ne communiquent plus les unes avec les autres ni avec la crête et la Dordogne.	La progression des boisements est impressionnante. Les clairières agricoles sont quasiment fermées. Le massif boisé séparant Plancas de Genièvre est une réelle barrière.
Ligne de crête	La ligne de points hauts est cultivée, les pentes sont boisées. La trame agricole de ce petit plateau allongé relie Plancas au vallon de Genièvre.	Peu d'évolution est à constater hormis la progression locale des boisements de pente.	Les arbres isolés ont disparu, mais la trame agricole demeure. L'urbanisation est florissante.
Vallon de Genièvre	Ces deux vallons sont séparés par un mince cordon boisé aux clairières communicantes. Les arbres isolés sont davantage présents au sein de Genièvre et quelques parcelles en voie d'enfrichement sont apparentes.	Le cordon boisé entre les deux vallons s'épaissit jusqu'à être quasi continu. Le réseau de micro boisements est diffus et tend à se développer depuis les points hauts jusqu'au ruisseau.	La structure ouverte du vallon n'est plus lisible, il s'agit d'un réel flou végétal.
Vallon de Tartarel	Les ruisseaux sont soulignés par leur mince ripisylve.	Il y a peu de variations.	Le vallon de Tartarel est quand à lui peu muté mais le réseau de micro boisements tend légèrement à se développer.
Ganissal	On retrouve une même typologie d'occupation des sols avec une agriculture dominante et des boisements en petite quantité.	Les micro boisements non attenants aux boisements de pente se développent et morcellent le territoire.	La pression végétale continue de s'exercer sur la matrice agricole.
Vallée de la Dordogne	Les îles sont boisées excepté celle située sur un bras mort et possédant déjà la ferme et les vergers. La ripisylve est continue mais peu dense.	On constate peu d'évolution hormis une densification locale de la ripisylve.	Peu d'évolution.
Centre ville	La silhouette actuelle du village est déjà pressentie. Les dépendances pavillonnaires sur les coteaux n'existent pas.	Le lotissement est créé, le camping également. L'urbanisation s'infiltré dans le vallon de Genièvre.	Peu d'évolution hormis une densification du tissu urbain.

L'EVOLUTION DE L'OCCUPATION

Evaluation environ



III.3.6. Lecture « fonctionnelle des paysages » : bilan des enjeux par unité paysagère

➤ Enjeux paysagers de la vallée de la Dordogne (ENTITE 1) et de la vallée bocagère de la Mémoire (ENTITE 3)

En conclusion /// Prise en compte des identités paysagères

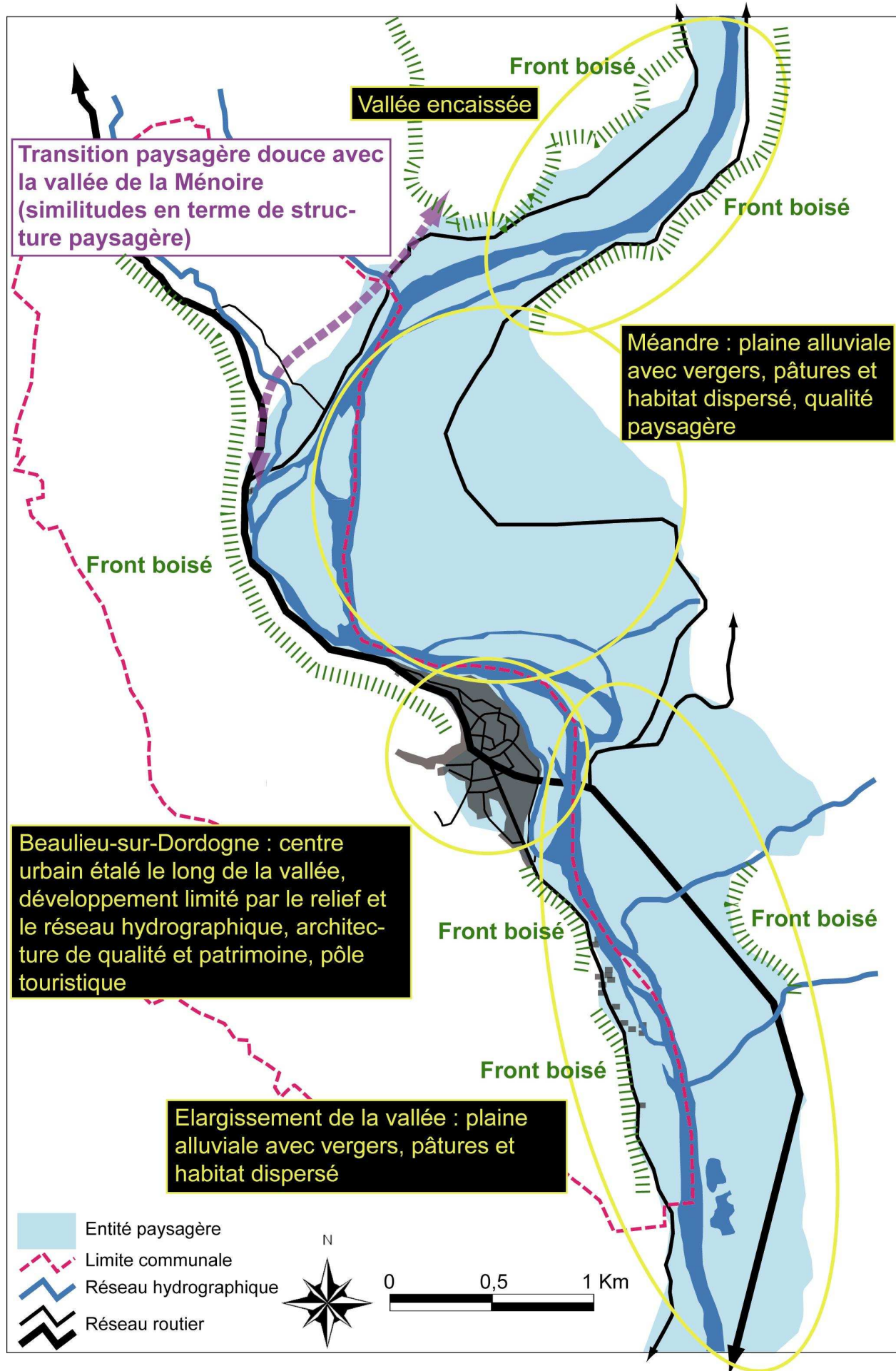
- **L'ouverture du champ visuel : Préservation et renforcement.** Concernant les perceptions, il est nécessaire de maintenir et de renforcer les espaces ouverts (prairies pâturées et fauchées) de manière à rendre claire la structure paysagère.
- **Les abords de la Dordogne : Revalorisation.** Hormis aux abords de Beaulieu-sur-Dordogne, le cours d'eau se révèle peu à l'observateur. Ceci est dû à sa ripisylve parfois trop dense qui bien qu'elle soit nécessaire pour souligner ce cours d'eau est parfois trop opaque pour non seulement permettre des vues sur la trame bleue mais aussi sur ce qu'il y a derrière (jeux de transparence).
- **Les abords des villages : Revalorisation.** Le patrimoine bâti ne se résume pas uniquement au centre ville. Bien au contraire, les fermes isolées et les hameaux présentent des qualités architecturales à mettre en valeur. Ce sont non seulement des éléments de petit patrimoine mais aussi des motifs paysagers constitutifs de l'entité. **Ainsi la lecture de leur silhouette doit être claire** (éviter les friches aux abords du bâti, valoriser les matériaux traditionnels, intégration des dépendances agricoles notamment des hangars...).
- **La relation entre le centre ville et le reste du territoire.** Il n'y a pas de réelles connexions visuelles et paysagères entre le centre historique et le reste du territoire. Il s'agirait ici de renforcer les liaisons pédestres en créant des boucles permettant non seulement la découverte des paysages de la plaine alluviale mais aussi ceux des points hauts relativement isolés et, en quelque sorte, oubliés.

➤ **Enjeux paysagers des vallons et points hauts (ENTITE 2)**

En conclusion /// Prise en compte des identités paysagères

- **Sur les sommets : Le maintien des espaces ouverts par le contrôle des friches (fougères et ronces au niveau des prairies) et la restauration des pré-bois.** Du fait d'un manque d'entretien faute de troupeaux, les prairies sont ourlifiées par de la ronce. Cette dernière constitue des îlots embroussaillés qui à terme deviennent jointifs. Les fougères gangrènent également la matrice prairiale. Ces embroussailllements sont également observables au niveau des lisières alors que traditionnellement la jonction prairie/boisements est nette telle une coupure. Sur les sommets, les boisements sont moins denses quasi clairsemés (pré-bois) et les prairies sont perceptibles par transparence. Du fait d'un manque d'entretien, certaines parcelles sont gagnées par les friches notamment et surtout les ronces.
- **La géométrie de l'espace par le maintien et le renforcement des clôtures, murets et haies basses qui délimitent le parcellaire**
- **Au sein des vallons : Le maintien et la création de fenêtres visuelles**
- Les fonds de vallons alternent prairies et boisements. La surface prairiale est moins importante que sur les sommets, les parcelles constituent des cellules paysagères cloisonnées. Or ces prairies sont également affectées par les problèmes d'embroussaillage cités précédemment. Il est primordial de remédier à ces points noirs qui altèrent non seulement les perceptions mais aussi la qualité paysagère. Rappelons également que les versants Nord sont boisés et les versants sud majoritairement occupés par des prairies. Lorsque les routes de vallons serpentent dans le vallon, elles doivent offrir des vues soient directes soient par transparence sur les prairies. Or les abords des ruisseaux sont parfois trop encombrés pour laisser des échappées visuelles.
- **Le patrimoine bâti : Préservation.** Les anciennes fermes participent grandement à la qualité paysagère des lieux. Par leur éparpillement dans le système prairial, elles constituent un motif paysager récurrent. Plusieurs points sensibles sont à relever : la relation architecturale et la cohérence entre ce patrimoine et l'habitat contemporain, la valorisation de la remise en état des ruines, la valorisation des matériaux de construction et des motifs architecturaux locaux dans le cas de la création de nouveaux bâtiments, la conservation de l'isolement des fermes et la densification des villages existants, les abords des fermes, ...
- **Traiter le problème des friches et des dépendances agricoles (hangars en tôles)**

FICHE PAYSAGE - UNITE PAYSAGERE 1 : VALLEE DE LA DORDOGNE



Paysages du méandre : Depuis la route communale (GR480) à proximité de la route départementale RD116
 Aux abords de la Dordogne, le paysage est semi-fermé du fait du linéaire boisé attendant au cours d'eau.



Paysages du méandre : Depuis la route communale à proximité de la route départementale RD116, village *Le Laurent*
 Avec du recul par rapport au cours d'eau, le champ visuel s'ouvre grâce aux prairies pâturées, le coteau opposé et boisé se dessine.



Front boisé : Depuis la route départementale RD 41 à proximité de la minoterie
 A gauche, le coteau est abrupt et boisé forçant le regard vers le vallée de la Dordogne.



Vallée élargie dans sa partie aval : Depuis la route départementale RD940 à proximité du village *des Escures*
 Paysage semi-ouvert avec perception des coteaux opposés par transparence.

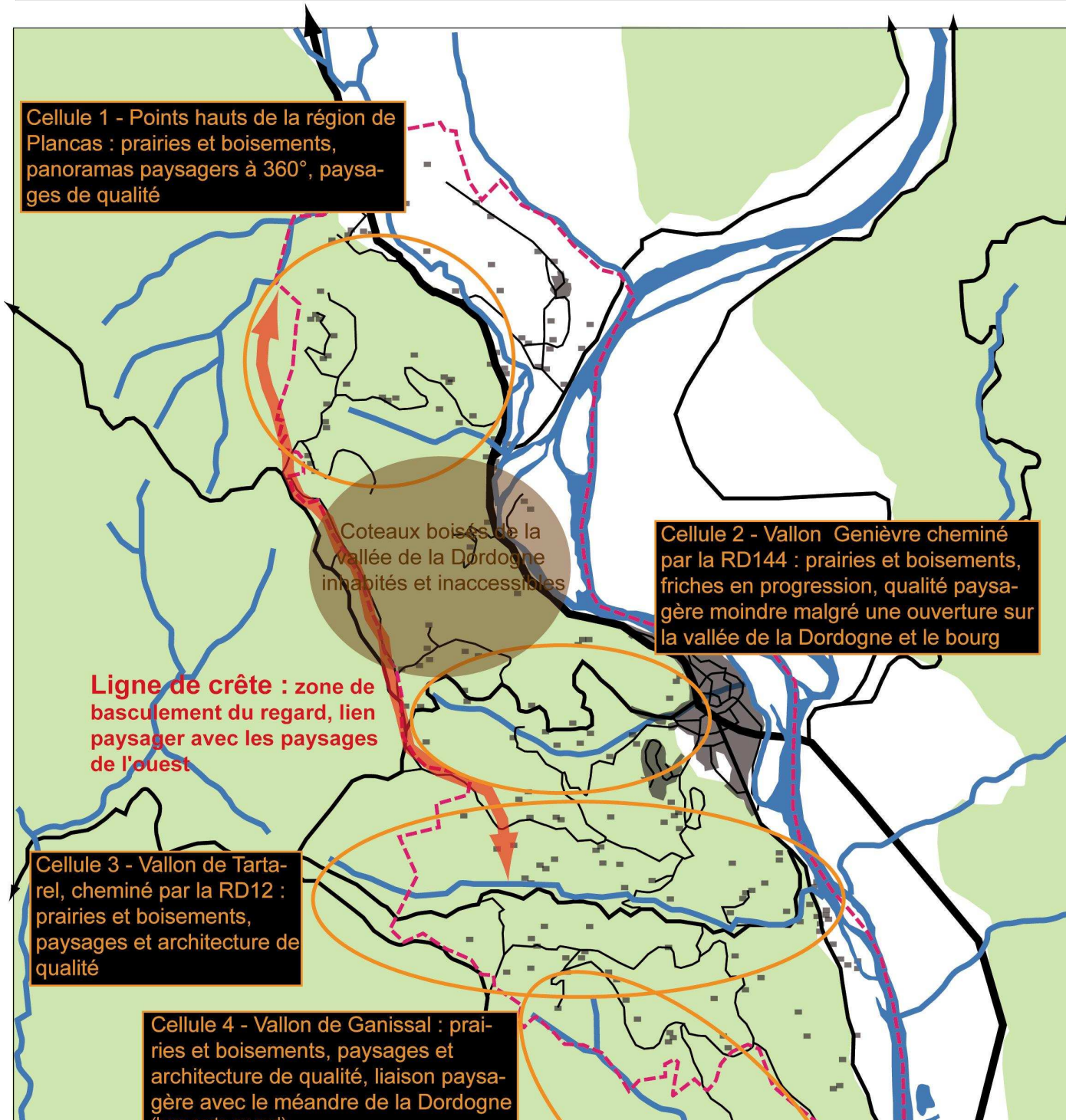


Beaulieu-sur-Dordogne : Depuis la passerelle
 Village bâti en pied de coteau et étiré le long du cours d'eau, habitat dense.



Beaulieu-sur-Dordogne : A proximité de la Chapelle des Pénitents
 Village étiré le long du cours d'eau et surplombé par les coteaux boisés.

FICHE PAYSAGE - UNITE PAYSAGERE 2 : VALLONS ET POINTS HAUTS



Cellule 1 - Points hauts de la région de Planças : prairies et boisements, panoramas paysagers à 360°, paysages de qualité

Coteaux boisés de la vallée de la Dordogne inhabités et inaccessibles

Cellule 2 - Vallon Genièvre cheminé par la RD144 : prairies et boisements, friches en progression, qualité paysagère moindre malgré une ouverture sur la vallée de la Dordogne et le bourg

Ligne de crête : zone de basculement du regard, lien paysager avec les paysages de l'ouest

Cellule 3 - Vallon de Tartarel, cheminé par la RD12 : prairies et boisements, paysages et architecture de qualité

Cellule 4 - Vallon de Ganissal : prairies et boisements, paysages et architecture de qualité, liaison paysagère avec le méandre de la Dordogne



Vallon de Ganissal :

- 1 et 2. Confluence paysagère avec la vallée de la Dordogne : P...
- 3. Depuis une route communale à proximité du village de Ganissal, versants sud (adret) en prairies.



Vallon de Tartarel :

- 1. Depuis un pont piéton à proximité du village de Tartarel, Ruisseau torrentiel à la ripisylve marquée, les champs et prairies sont en bordure de la route départementale RD 12
- 2. Percée visuelle dans le couvert boisé permettant d'accéder à la vallée de la Dordogne
- 3. Route communale traversant les boisements et permettant l'accès à la vallée de la Dordogne



Vallon de Genièvre : Depuis la route départementale RD144, le vallon est étroit et les pentes fortes, peu de prairies et espaces en friche.



Le fond de vallée



La Mémoire depuis un gué (*Moulin de la Treille*) : aperçu des collines, du bocage et des quelques parcelles cultivées

La Mémoire à proximité de *la Font du Drac*



Vallée de la Mémoire depuis la route départementale RD940 (*Nogent*) : coteau abrupt à gauche, espaces semi-fermés à droite



Prairies humides à proximité du village de *Chauvac*

Fossé drainant à *Chirac*

Collines et coteaux



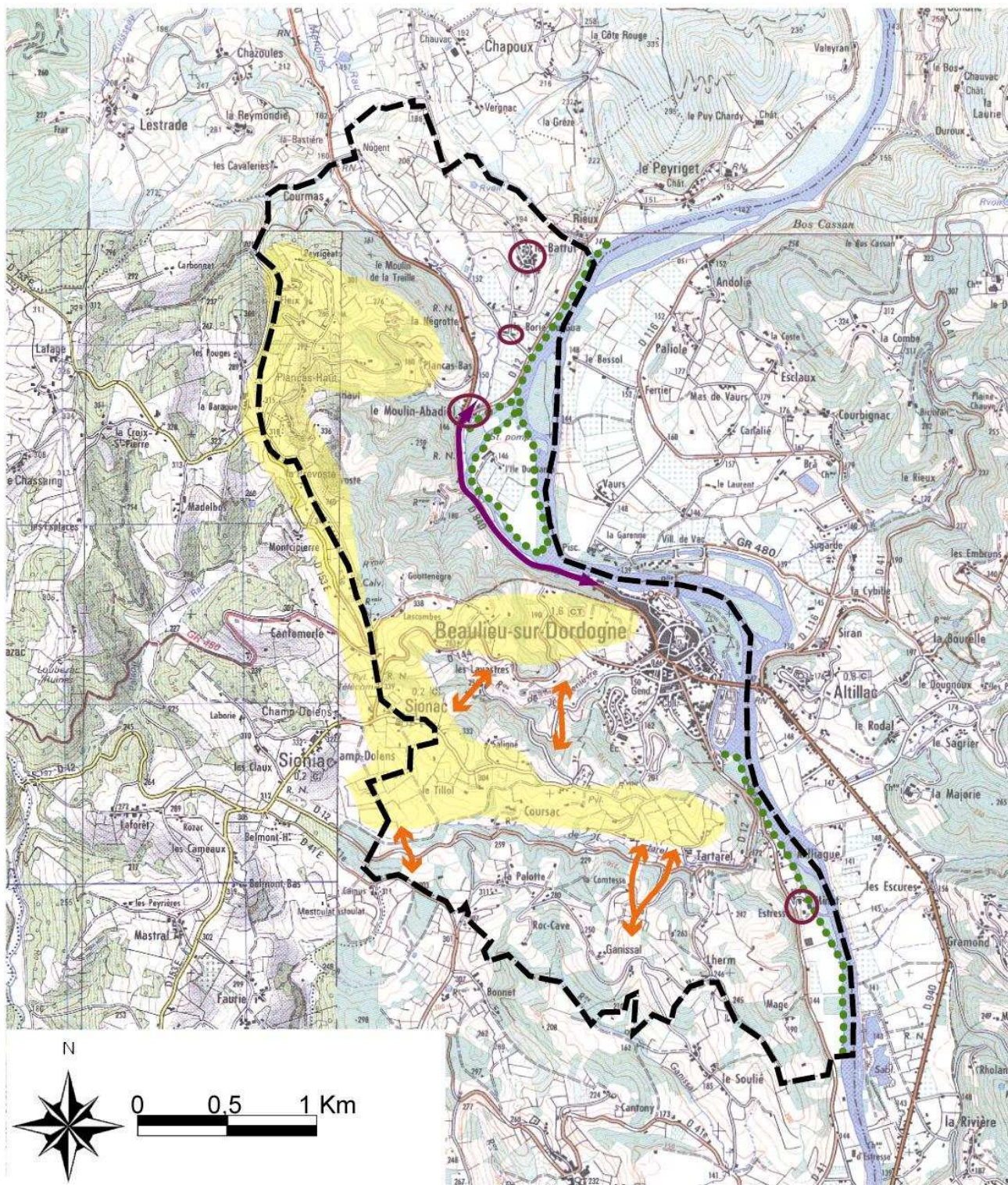
Verger depuis la colline du village de *Battut*, aperçu des coteaux boisés



Panorama depuis la colline du village de *Battut* : système prairial, bocage et coteaux boisés



Parcelle de vigne sur coteau



Les enjeux paysagers en vallées de la Dordogne et de la Ménoire

- Amélioration de l'ouverture du champ visuel aux abords de la RD940
- Gestion de la ripisylve de la Dordogne (revalorisation des abords de la Dordogne)
- Revalorisation des abords des villages

Les enjeux paysagers sur les points hauts et dans les vallons

- Conservation des espaces ouverts sur les sommets avec comme artère principale la ligne de crête orientée N/S
- Maintien des percées visuelles

III.3.7. Analyse des transitions paysagères

Les limites administratives de la commune de Beaulieu-sur-Dordogne sont en partie fidèles à des éléments physiques :

- Ainsi, la Dordogne limite la partie est du territoire communal,
- la ligne de crête, orientée Nord-Sud et depuis laquelle partent tous les vallons secondaires, marque la frontière Ouest,
- tandis que la Mémoire limite le Nord.

Les éléments physiques tels les cours d'eau sont traditionnellement les frontières naturelles des entités administratives. Cependant, ce n'est pas le cas du paysage qui s'étend bien au-delà de ces limites franches. Il en est de même pour les entités paysagères délimitées par des lignes strictes sur nos cartes mais qui en réalité peuvent afficher des transitions paysagères plus ou moins nettes.

➤ **La confluence entre la Mémoire et la Dordogne : Une transition paysagère cohérente et quasi imperceptible**

Les structures paysagères des entités « Vallée de la Mémoire » et « Vallée de la Dordogne » sont sensiblement similaires. La transition paysagère est douce quasi imperceptible, il n'y a pas de rupture.

Le contraste s'observe au niveau de l'accès visuel au cours d'eau avec la Mémoire qui est rattachée à la matrice agricole tandis que la Dordogne est régulièrement isolée par sa ripisylve et ses boisements attenants.

Le méandre rive gauche de la Dordogne (hors territoire communal) affiche les mêmes caractéristiques agricoles quoique la trame bocagère soit discrète. En revanche, l'ouverture du champ visuel est limitée par les nombreuses parcelles boisées de fond de vallée.

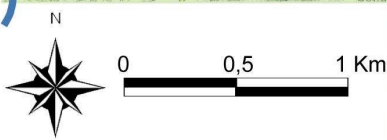
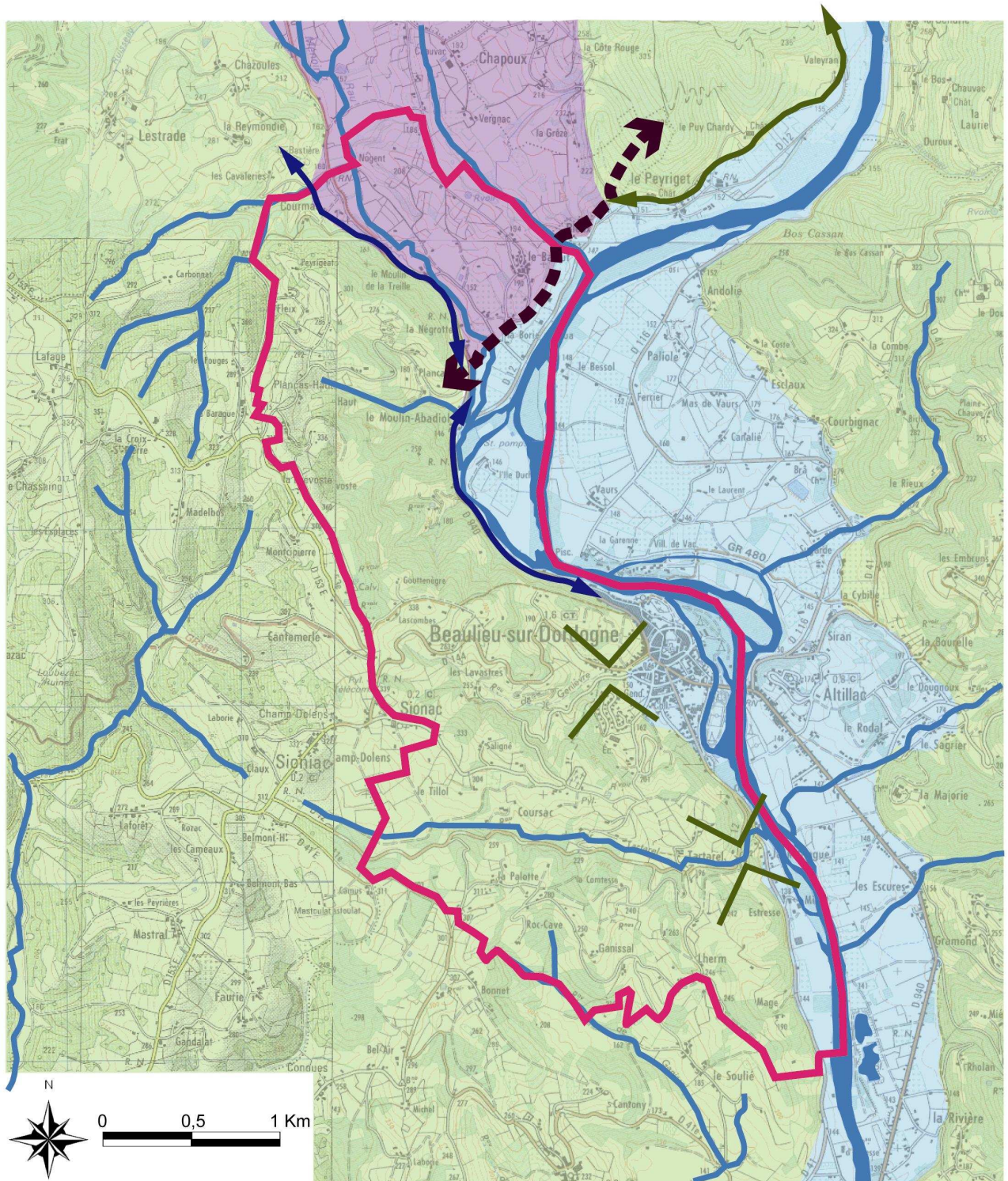
On conclura sur le fait que l'agriculture est plus vivante en vallée de la Mémoire et qu'elle est fédératrice de la qualité de ces paysages.








➤ **Les liaisons entre plateaux et vallées**

Les territoires situés au-delà des cours d'eau principaux sont isolés de leurs vallées par des coteaux abrupts. La transition paysagère est nette. Les coteaux abrupts ont très peu de fonction hormis éventuellement la sylviculture.

Les seules connexions entre les entités « Vallée de la Dordogne » et « Vallons et points hauts » se font au niveau des vallons étroits. Dans tous les cas observés, la jonction paysagère est floue et gagnerait à être valorisée pour les raisons suivantes :

- Les vallons secondaires sont des échappées visuelles sur la vallée de la Dordogne, le traitement du végétal permettrait de dégager le champ visuel et de restaurer les anciennes pâtures sur terrasse (motif paysager traditionnel).
- Les vallons secondaires accueillent des « filons bâtis » rattachés au tissu urbain de Beaulieu-sur-Dordogne.



-  Limites administratives
-  Vallée de la Dordogne
-  Vallons et points hauts
-  Vallée bocagère de la Mémoire
-  Transition paysagère franche marquée par des coteaux abrupts boisés
-  Transition paysagère douce et cohérente à la confluence aentre la Mémoire et la Dordogne
-  Interpénétrations paysagères à renforcer/valoriser au niveau des vallons étroits

III.3.8. Analyse des perceptions

➤ La vallée de la Dordogne

L'axe routier aborde le nord de la commune par l'entité paysagère « Vallée de la Mémoire » au niveau de la confluence avec la Dordogne. Il est appuyé au coteau abrupt et boisé. Par conséquent, le regard est systématiquement orienté vers la vallée.

En conclusion /// Perceptions paysagères

- conserver les fenêtres visuelles existantes et les renforcer (éclaircissement et délimitation notamment au niveau des intersections avec les routes et chemins communaux)
- aérer les boisements pour créer de la transparence de manière à permettre au conducteur de percevoir au-delà de la ripisylve de la Dordogne.

➤ Le réseau de routes départementales et les entrées de ville

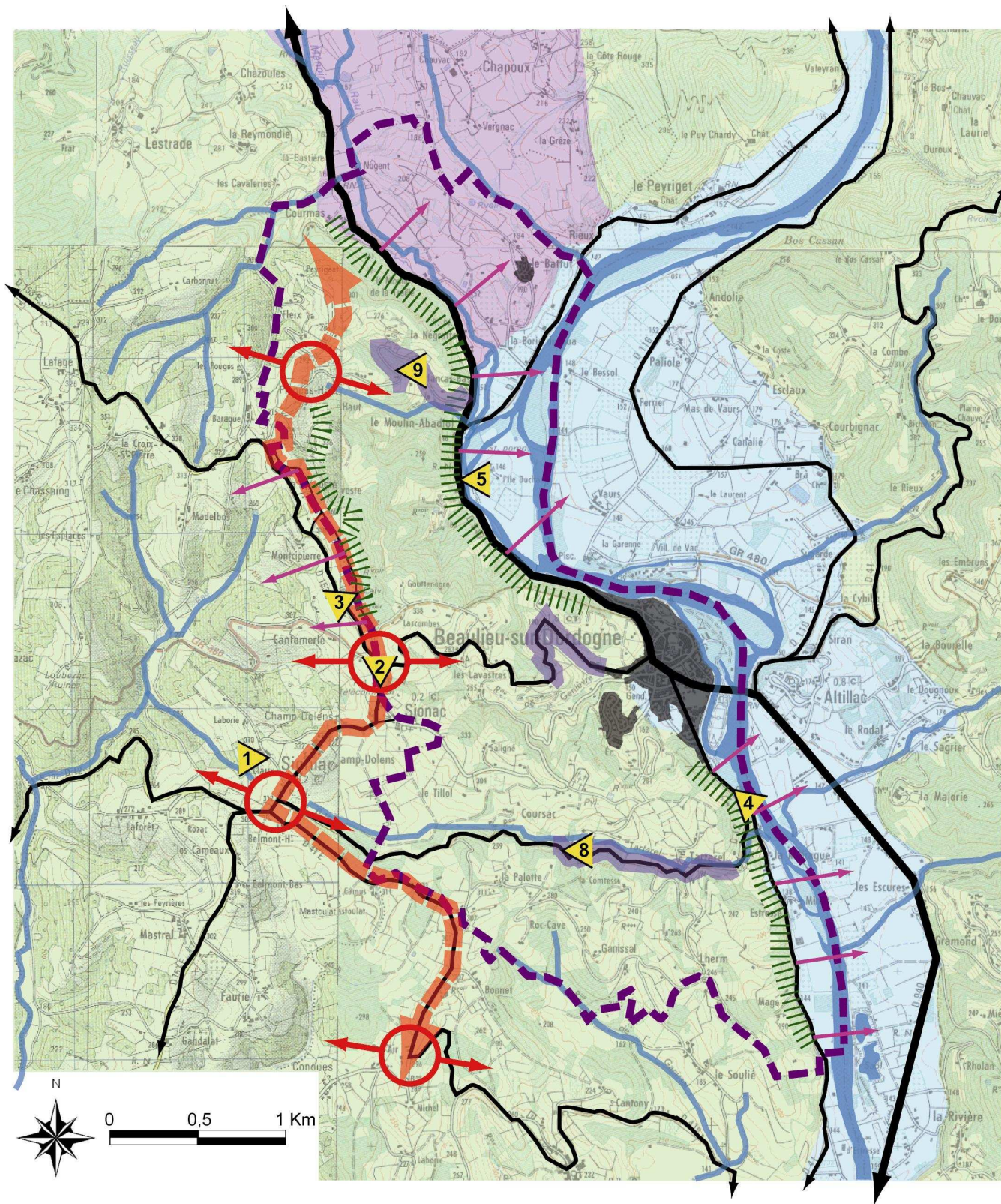
Depuis le nord, l'entrée de ville est bien traitée avec des aménagements simples et des perspectives intéressantes.





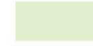

Le réseau de routes départementales permet la connexion entre la route RD 153 E dite route de crête et la RD940 (vallée de la Dordogne). Il franchit les pentes par les vallons. Deux types de perceptions existent et sont consécutives :

- **intra vallons** : Le champ visuel est restreint, le vallon est étroit. Les cellules prairiales sont confinées, certaines sont suffisamment étendues pour permettre des échappées visuelles lointaines, d'autres sont cloisonnées par les boisements. En phase descente, certains points de vue ou portions de linéaire offrent des panoramas paysagers sur la vallée de la Dordogne. Le plus emblématique est sans nul doute celui sur le bourg et notamment l'abbatiale depuis la route départementale RD 144.
- **sur les sommets** : Les boisements sont moins nombreux, ils ponctuent le territoire et ne suffisent plus pour limiter le champ visuel. Aux intersections avec la route RD153E, on aborde des zones de basculement du regard. Celles-ci offrent des panoramas à 360° permettant d'apprécier un territoire plus vaste. Une fois ces zones dépassées, on sort de l'influence visuelle de la vallée de la Dordogne et de ses vallons associés (Ganissal, Tartarel et Genièvre).

En conclusion /// Perceptions paysagères

- Maintien et renforcement des percées visuelles, aération des boisements (notamment des ripisylves). Il est important d'avoir des vues plus ou moins directes sur la matrice prairiale (par transparence entre les boisements ou au niveau de percées visuelles).
- Valorisation des intersections présentant des panoramas.
- Les enjeux globaux sont le cloisonnement végétal et la fermeture du champ visuel. Véritables points noirs paysagers, les friches altèrent les perceptions du paysage depuis les axes routiers. Il est nécessaire de travailler sur les ouvertures et les échappées visuelles vers la vallée de la Dordogne.





-  Limite administrative
-  Réseau hydrographique
-  Réseau routier
-  UNITE PAYSAGERE 1 : Vallée de la Dordogne
-  UNITE PAYSAGERE 2 : Vallons et points hauts
-  UNITE PAYSAGERE 3 : Vallée de la Ménoire

A l'ouest de la commune : la limite communale suit la ligne de crête

-  Ligne de crête
-  Zone de basculement du regard avec panoramas à 360° :
 - RD41e (village de Bel-Air)
 - Région de Sionac
 - Intersection RD144/RD153E
 - Région de Planças




Rive droite de la Dordogne et ligne de crête : Effets des boisements qui dirigent le regard

-  Front boisé
-  Direction imposée au regard :
 - Vers la vallée de la Dordogne depuis la RD940 et la RD12
 - Vers les vallons de l'ouest depuis la ligne de crête (partie nord)



Les ouvertures visuelles vers la vallée depuis les vallons

-  Tronçon de route offrant des panoramas sur la Dordogne (RD144, RD12, routes communales région de Planças)



III.3.9. Inventaire du patrimoine paysager et architectural : les paysages emblématiques

LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES

Evaluation environnementale du PLU de Beaulieu-sur-Dordogne, Volet Paysage



Vallée de la Ménoire et méandre de la Dordogne

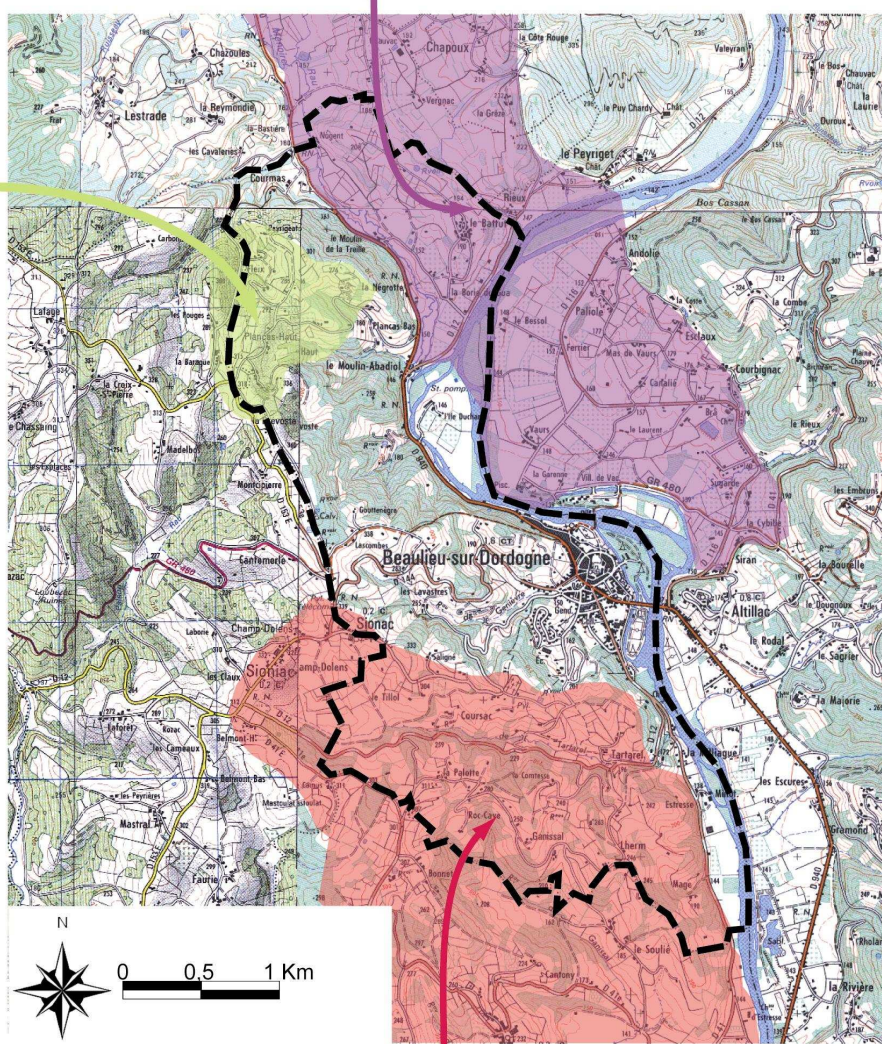
- paysage de plaine alluviale type semi-ouvert à élevage et vergers dominants
- environs du village de Battut : panoramas paysagers

Points faibles : friches, dépendances agricoles, abords de la Dordogne

Points hauts de Plancas

- zone de basculement du regard : panoramas paysagers à 360°
- structure paysagère typique avec motifs paysagers et architecturaux (murets, chemin agricole, fermes)

Point faible : accès (route communale)



Vallons de Tartarel, de Ganissal, ligne de crête de Sionac

- nombreuses zones de basculement du regard avec panoramas à 360°
- paysages emblématiques des vallons et points hauts tant au niveau de la structure que du patrimoine naturel et bâti.

Points faibles : friches en prairies, habitat contemporain et dépendances agricoles

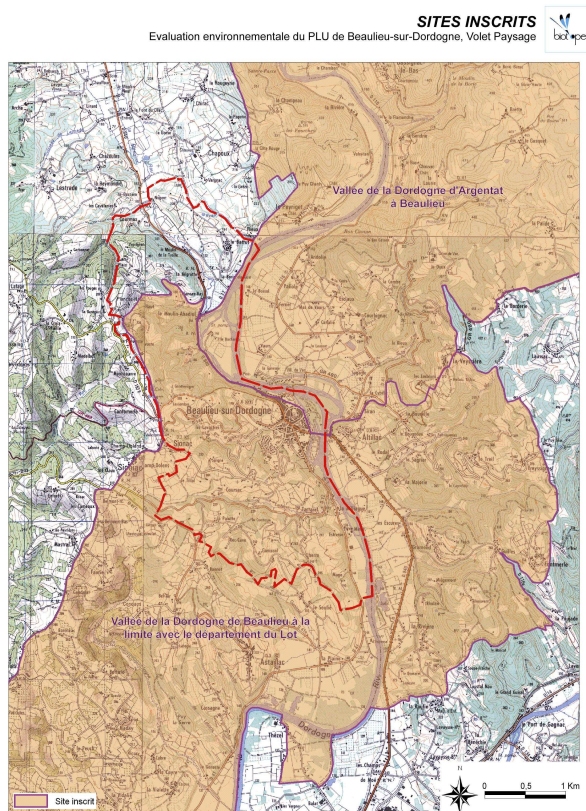
III.3.10. Inventaire du patrimoine bâti : Eléments de patrimoine inventorié et/ou protégé

Les sites naturels et les monuments historiques, dont la valeur patrimoniale est notoire, participent à l'identité paysagère d'une région.

➤ **Les sites classés et inscrits**

Un site classé ou inscrit est une portion de territoire dont le caractère de monument naturel ou « historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque » nécessite une conservation au nom de l'intérêt général.

SITES		
Communes	Désignation	Classement
Beaulieu-sur-Dordogne	Centre ancien de Beaulieu-sur-Dordogne	Inscrit
	Rive de la Dordogne à Beaulieu-sur-Dordogne	
Altillac, Astailac, Beaulieu-sur-Dordogne, Bilhac, Liourdes, Sionac	Vallée de la Dordogne de Beaulieu-sur-Dordogne à la limite avec le département du Lot	
Altillac, Argentat, Bassignac-le-Bas, Beaulieu-sur-Dordogne, Brivezac, Chenailler-Mascheix, HautePAGE, La Chapelle St-Géraud, Monceaux-sur-Dordogne, Neuville, Reygades, St-Hilaire-Taurieux	Vallée de la Dordogne de Beaulieu-sur-Dordogne à Argentat	



Lien avec le Plan Local d'Urbanisme et portée réglementaire

- Le classement ou l'inscription d'un site au titre de la loi du 2 Mai 1930 constitue donc la reconnaissance de la qualité d'un lieu et donne les moyens de le préserver. **Il s'agit d'une Servitude d'Utilité Publique à valeur de protection.**
- **Sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne, seuls quatre sites inscrits sont à noter. Ils couvrent la presque-totalité du territoire d'étude.**

Voir chapitre dédié à la conformité du Plan Local d'Urbanisme avec les normes en vigueur (chapitre IV).

➤ Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) / Future Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP)

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Beaulieu-sur-Dordogne a été suspendue suite à la promulgation de la Loi Grenelle II du 13 juillet 2010 : sa conversion en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP) est conditionnée par la sortie imminente des décrets d'application. Si une AMVAP est élaborée et est approuvée, elle sera également une servitude qui s'imposera au PLU.

Lien avec le Plan Local d'Urbanisme et portée réglementaire

- **Le Plan Local d'Urbanisme sera mis à jour lorsque cette nouvelle servitude de protection du patrimoine sera approuvée.**

Voir chapitre dédié à la conformité du Plan Local d'Urbanisme avec les normes en vigueur (chapitre IV).

➤ Les Monuments Historiques

MONUMENTS HISTORIQUES	
Désignation	Classement
Ancienne abbaye – Eglise abbatiale St-Pierre	Classe et inscrit
Eglise Notre-Dame des Pénitents	
Maison devant le portail méridional de l'église St-Pierre	Classé
Immeuble du Bessol, place Marbot	
Institution Sévigné	Inscrit
Mairie	
Maison Beyssac, rue Barry-du-Cros	
Maison Bosselut, rue de la République	
Maison Calary, rue St-Catherine	
Maison Clare, rue Patata	
Maison Plazanet	
Maison Rigal, rue Fachadour	
Maison du 15 ^e , rue de la Bridolle	
Porte aux armes de la ville	
Porte dite de la tour, rue Fachadour	
Vieille maison, place du Monturu, rue de la Trémoulière	

Sources : DIREN pour les sites et périmètres sauvegardés, base de données Mérimée du Ministère de la Culture pour les Monuments Historiques.

Lien avec le Plan Local d'Urbanisme et portée réglementaire

- **Qu'il soit inscrit ou classé, un monument historique bénéficie d'une servitude de protection de ses abords dans un rayon de 500 mètres.** Toute construction, restauration, destruction effectuée dans le champ de visibilité de l'édifice classé monument historique (c'est-à-dire en règle générale dans un périmètre d'un rayon de 500 m autour du monument) doit obtenir l'accord de l'architecte départemental des bâtiments de France.
- **L'ensemble des monuments historiques présent à Beaulieu-sur-Dordogne est inclus à la cité médiévale. Ils font donc partie intégrante du tissu urbain.**

Voir chapitre dédié à la conformité du Plan Local d'Urbanisme avec les normes en vigueur (chapitre IV).

PLANCHE PHOTOS : MONUMENTS HISTORIQUES
 Evaluation environnementale du PLU de Beaulieu-sur-Dordogne, Volet Paysage



Eglise des Pénitents

Abbatale St-Pierre



Rue Ste-Catherine, Tour de la Renaissance, Maison Calary

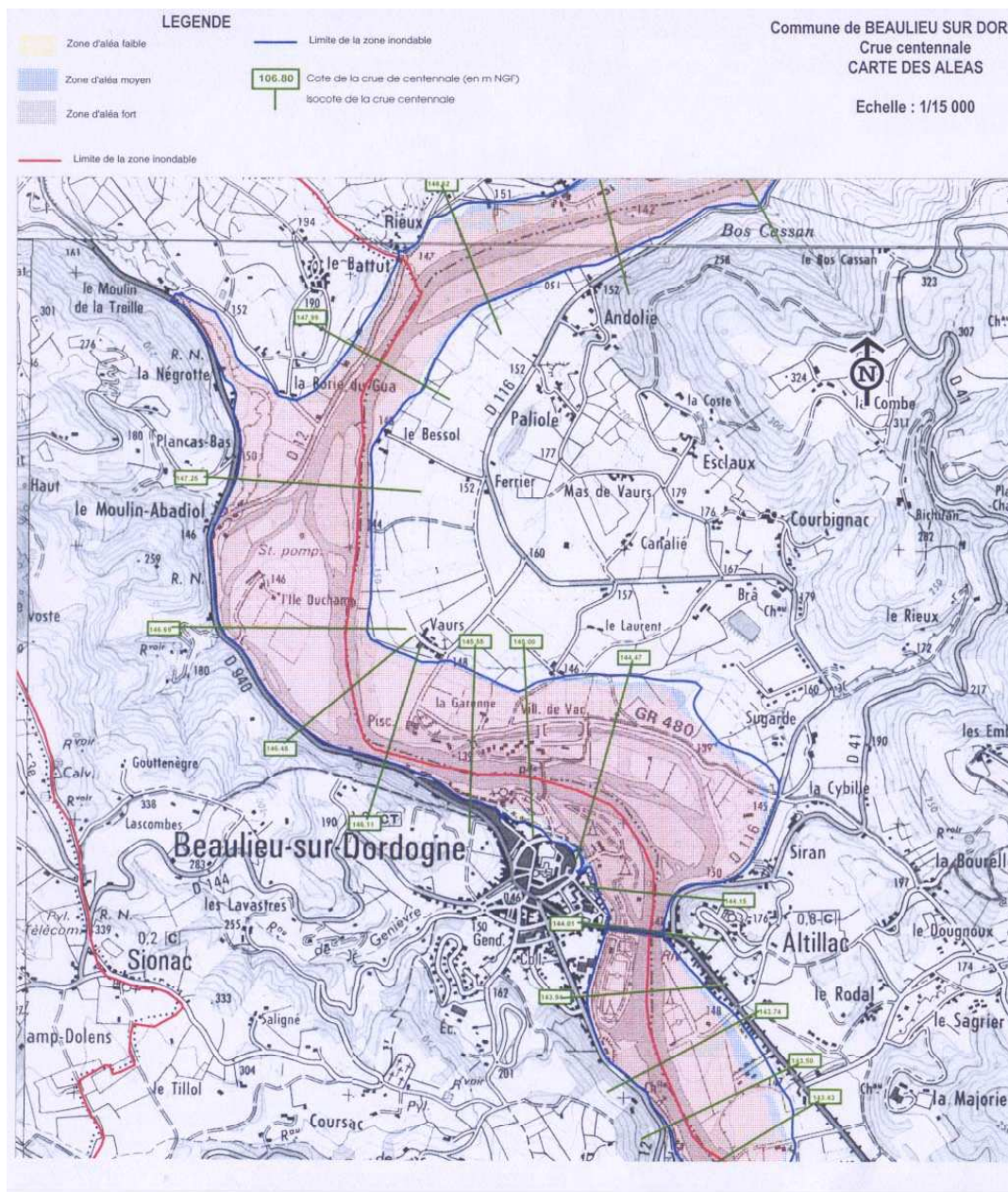
Maison Clare, rue Patata

Place de la Bridolle
 1. Maison haute, colombages
 2. Maison dite de la Renaissance et ses sculptures (XIXe)

III.4. ETAT INITIAL DES RISQUES

III.4.1. Les risques naturels

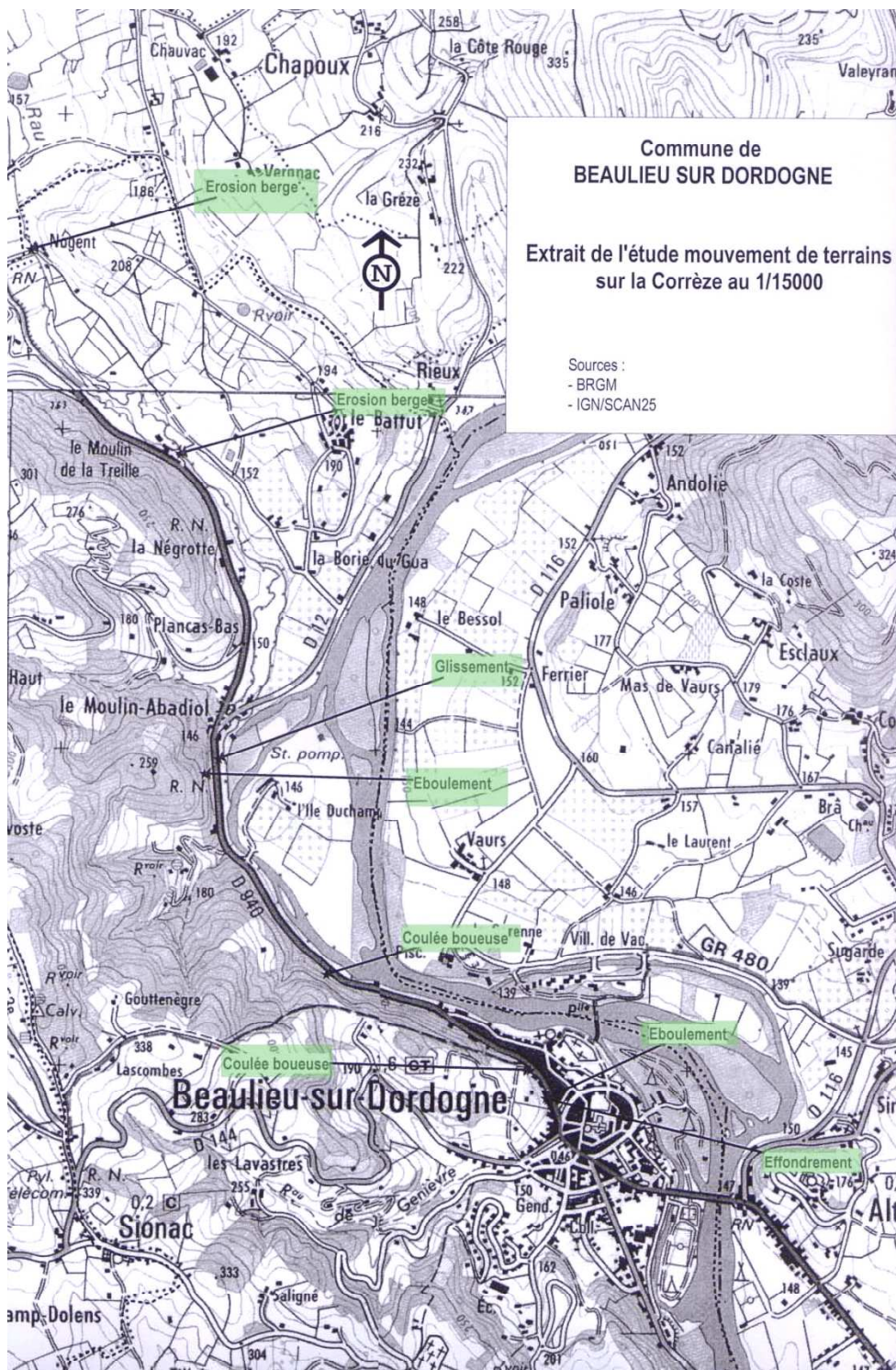
➤ Le risque inondation.



La commune de Beaulieu-sur-Dordogne est concernée par le risque inondation. Une partie du bourg est incluse dans le champ d'inondation.

➤ **Les mouvements de terrain.**

Le BRGM a recensé plusieurs phénomènes de types différents répartis sur toute la commune essentiellement le long de la RD 940. (*éboulement, glissement, érosion de berge, effondrement et coulée boueuse*).



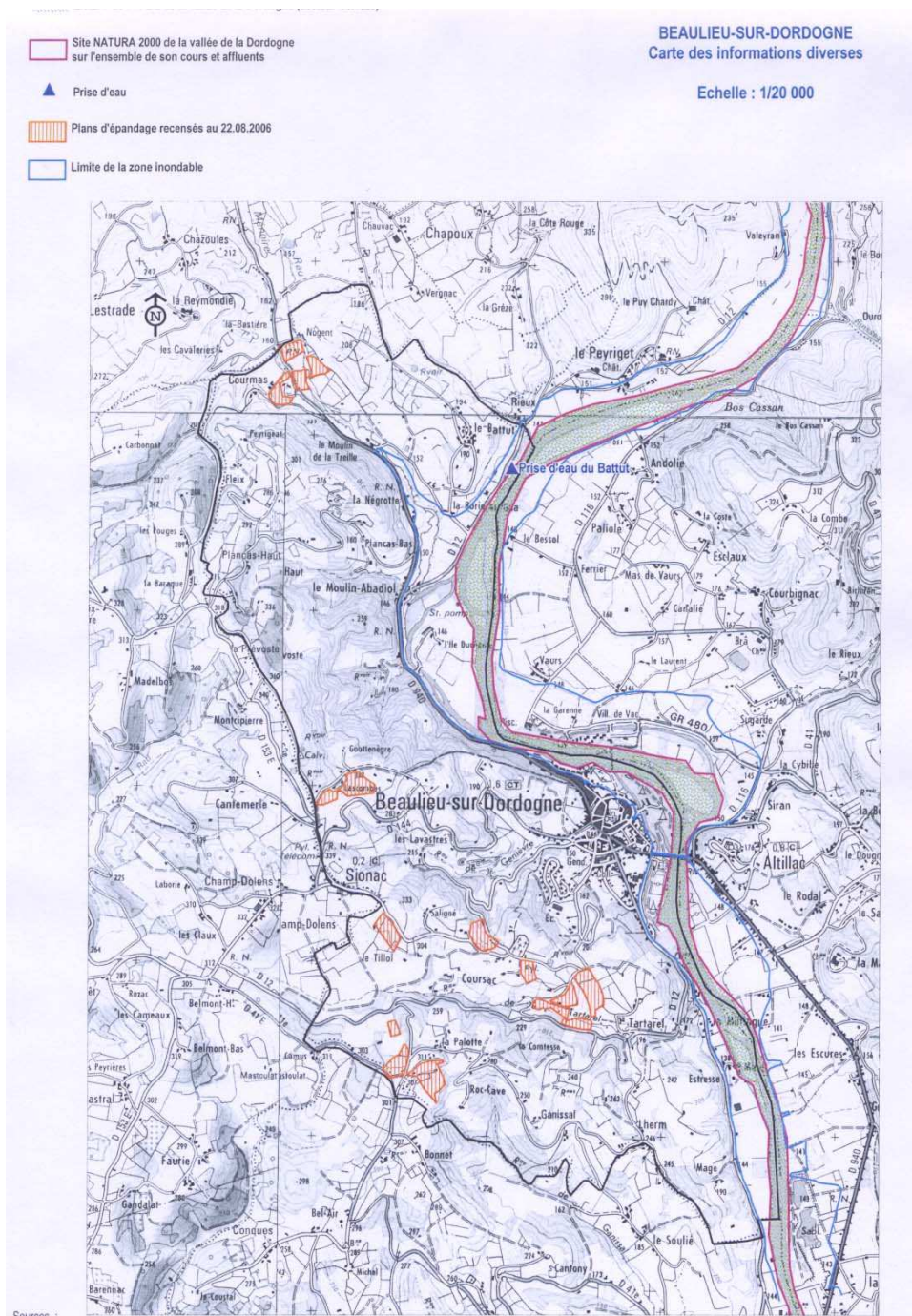
Beaulieu-sur-Dordogne est également concerné par le risque rupture de barrage.

Par ailleurs, la DIREN signale différents arrêtés de catastrophes naturelles (notamment inondation et coulées de boue) qui ont concerné Beaulieu-sur-Dordogne entre 1982 et 2001 (cf. PAC).

III.4.2. Les nuisances et pollutions

➤ Les nuisances et pollutions liées à l'activité agricole

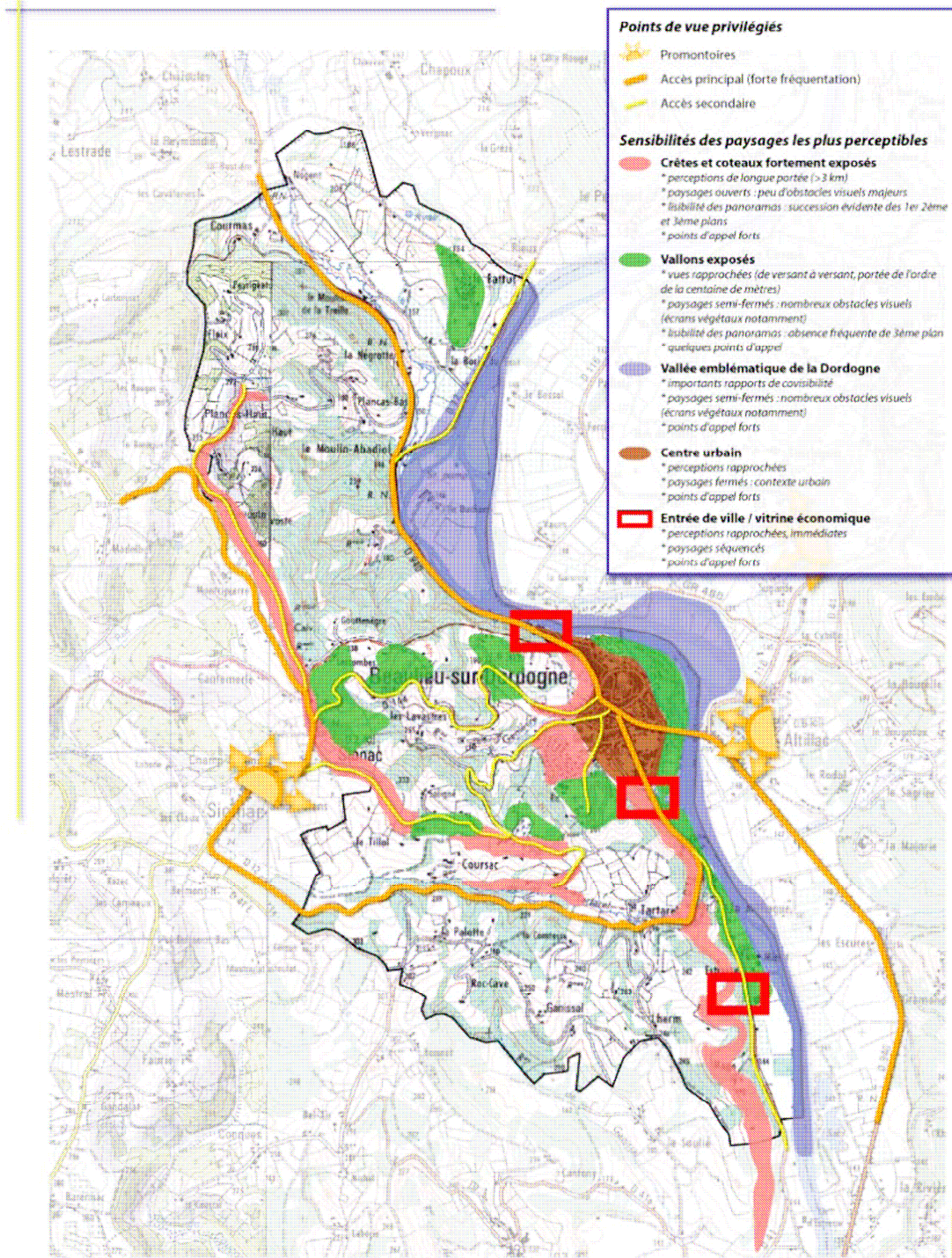
Enfin, une carte synthétique, élaborée par la DDAF, la Chambre d'Agriculture, la DIREN et le DDE, recense diverses informations, dont les périmètres de zones d'épandage.



III.5. MISE EN RELATION DES DIVERS PARAMETRES CARACTERISANT LE CADRE DE VIE EN VUE DU DEVENIR DE SECTEURS STRATEGIQUES IDENTIFIES SUR LA COMMUNE



Prise en compte de la sensibilité des paysages (en termes d'impact visuel) dans les choix de développement urbain



Sources : fond IGN / CITADIA



PLU Beaulieu - sur - Dordogne / Novembre 2007

Cette synthèse résume caricaturalement – dans l'espace – des sensibilités paysagères et environnementales, dans le but de localiser les « marges de manœuvre » du développement urbain futur. Les marges de manœuvre sont relativement faibles, compte-tenu de la présence significative d'espaces naturels et agricoles sensibles (bords du Salat, moitié Est de la commune).

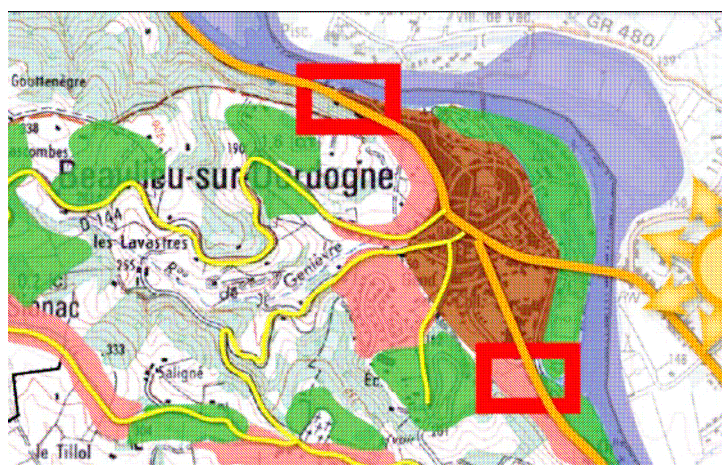
Les opportunités de développements ont donc consisté à travailler :

- **d'une part sur le renouvellement urbain de l'existant**
- **d'autre part sur la maîtrise et l'approche qualitative des extensions et des hameaux, en cohérence avec leur contexte spécifique.**

En conclusion /// Analyse sectorielle

- Cette capitalisation des données a servi de base à l'élaboration de la trame du plan de zonage. Les secteurs les moins contraints – donc les plus à même d'être potentiellement urbanisés – sont analysés « à la loupe » (fiches spécifiques d'analyse sectorielle).
- Ces fiches finalisent le diagnostic et offrent un support pragmatique de réflexion aux choix qui sont exprimés dans le PADD (secteurs de développement), dans le plan de zonage et le règlement (traduction réglementaire) ainsi que dans les orientations spécifiques d'aménagement.

III.5.1. Analyse sectorielle : quel développement cohérent du centre-ville et quelle valorisation de son écrin ?



La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager en cours d'élaboration et les analyses paysagères réalisées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme s'accordent à souligner la qualité de l'écrin paysager ceinturant le centre-ville. Des boisements structurants, des espaces ouverts, des variations topographiques et une qualité architecturale reconnue sont les ingrédients de cette qualité : ils sont à valoriser.

Points de vue privilégiés

- Promontoires
- Accès principal (forte fréquentation)
- Accès secondaire

Sensibilités des paysages les plus perceptibles

- Crêtes et coteaux fortement exposés**
 - * perceptions de longue portée (> 3 km)
 - * paysages ouverts : peu d'obstacles visuels majeurs
 - * lisibilité des panoramas : succession évidente des 1er 2ème et 3ème plans
 - * points d'appel forts
- Vallons exposés**
 - * vues rapprochées (de versant à versant, portée de l'ordre de la centaine de mètres)
 - * paysages semi-fermés : nombreux obstacles visuels (écrans végétaux notamment)
 - * lisibilité des panoramas : absence fréquente de 3ème plan
 - * quelques points d'appel
- Vallée emblématique de la Dordogne**
 - * importants rapports de covisibilité
 - * paysages semi-fermés : nombreux obstacles visuels (écrans végétaux notamment)
 - * points d'appel forts
- Centre urbain**
 - * perceptions rapprochées
 - * paysages fermés : contexte urbain
 - * points d'appel forts
- Entrée de ville / vitrine économique**
 - * perceptions rapprochées, immédiates
 - * paysages séquencés
 - * points d'appel forts



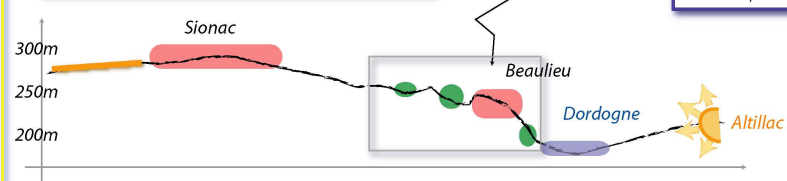
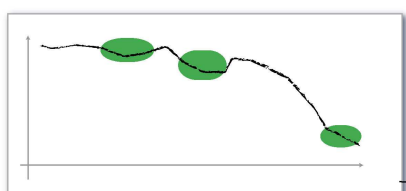
Prise en compte de la sensibilité des paysages (en termes d'impact visuel)
dans les choix de développement urbain



Beaulieu : vue sur le lotissement depuis Altillac



Cantemerle depuis Sionac

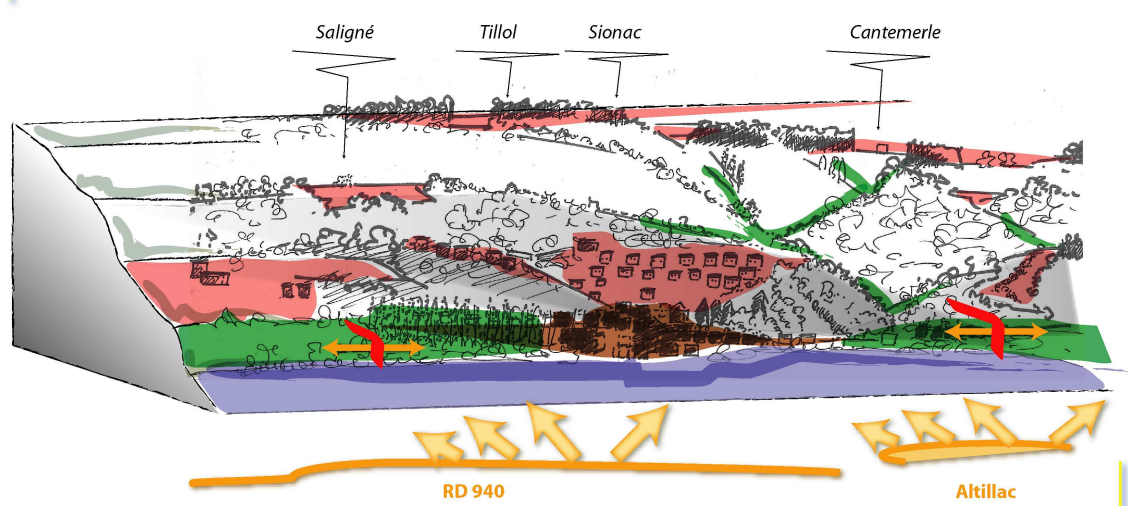


Points de vue privilégiés

- Promontoires
- Accès principal (forte fréquentation)
- Accès secondaire

Sensibilités des paysages les plus perceptibles

- Crêtes et coteaux fortement exposés**
 - * perceptions de longue portée (>3 km)
 - * paysages ouverts : peu d'obstacles visuels majeurs
 - * lisibilité des panoramas : succession évidente des 1er 2ème et 3ème plans
 - * points d'appel forts
- Vallons exposés**
 - * vues rapprochées (de versant à versant, portée de l'ordre de la centaine de mètres)
 - * paysages semi-fermés : nombreux obstacles visuels (écrans végétaux notamment)
 - * lisibilité des panoramas : absence fréquente de 3ème plan
 - * quelques points d'appel
- Vallée emblématique de la Dordogne**
 - * importants rapports de covisibilité
 - * paysages semi-fermés : nombreux obstacles visuels (écrans végétaux notamment)
 - * points d'appel forts
- Centre urbain**
 - * perceptions rapprochées
 - * paysages fermés : contexte urbain
 - * points d'appel forts
- Entrée de ville / vitrine économique**
 - * perceptions rapprochées, immédiates
 - * paysages séquencés
 - * points d'appel forts



Sources : fond IGN / CITADIA



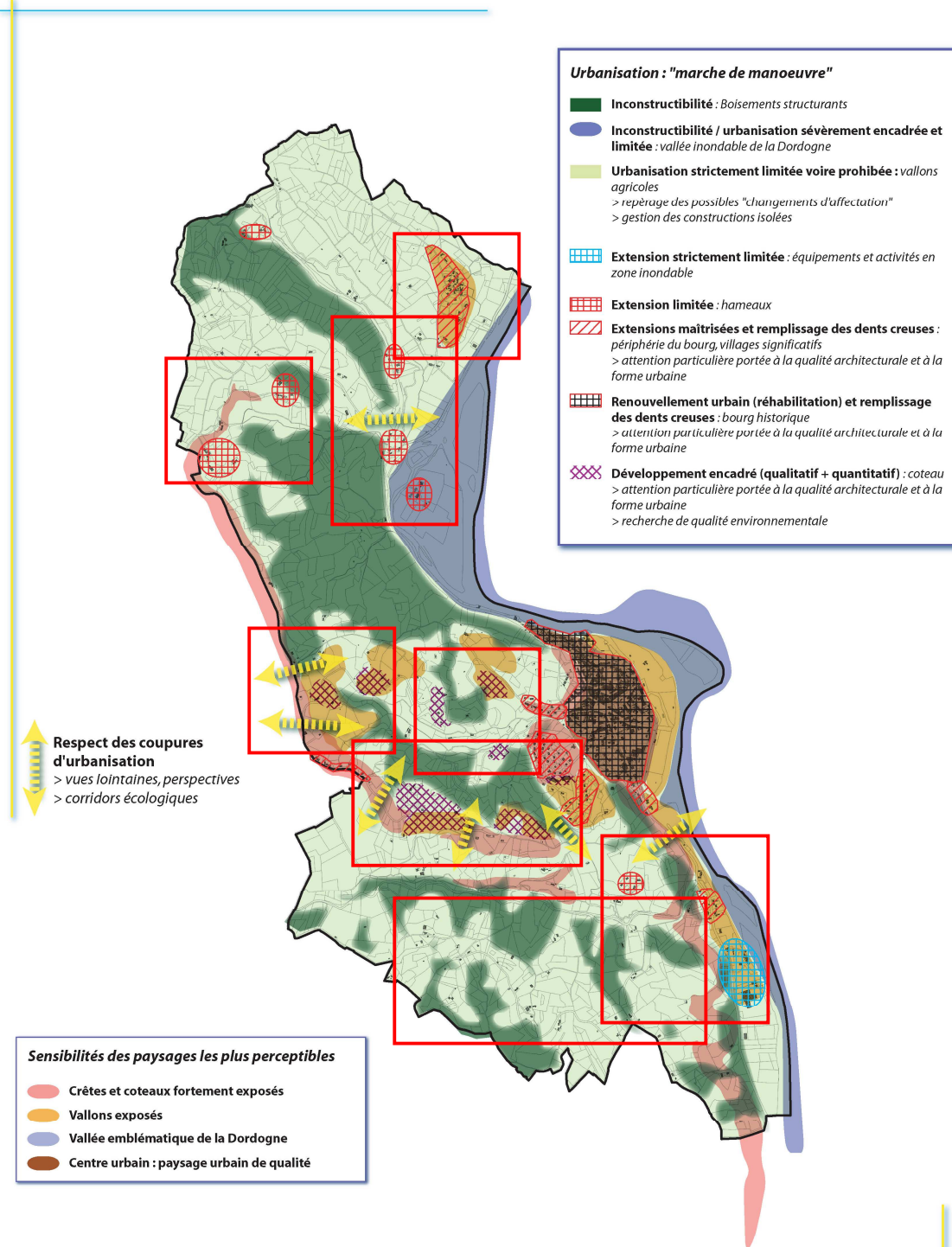
PLU Beaulieu - sur - Dordogne / Novembre 2007

(Cette planche d'illustrations représente en coupe et en perspective les enjeux mis en évidence sur la carte précédente.)

III.5.2. Analyse sectorielle : quel développement cohérent des hameaux et quelle mise en scène paysagère ?



Opportunités de développement : scénario "contraignant"
 en fonction des sensibilités paysagères et écologiques

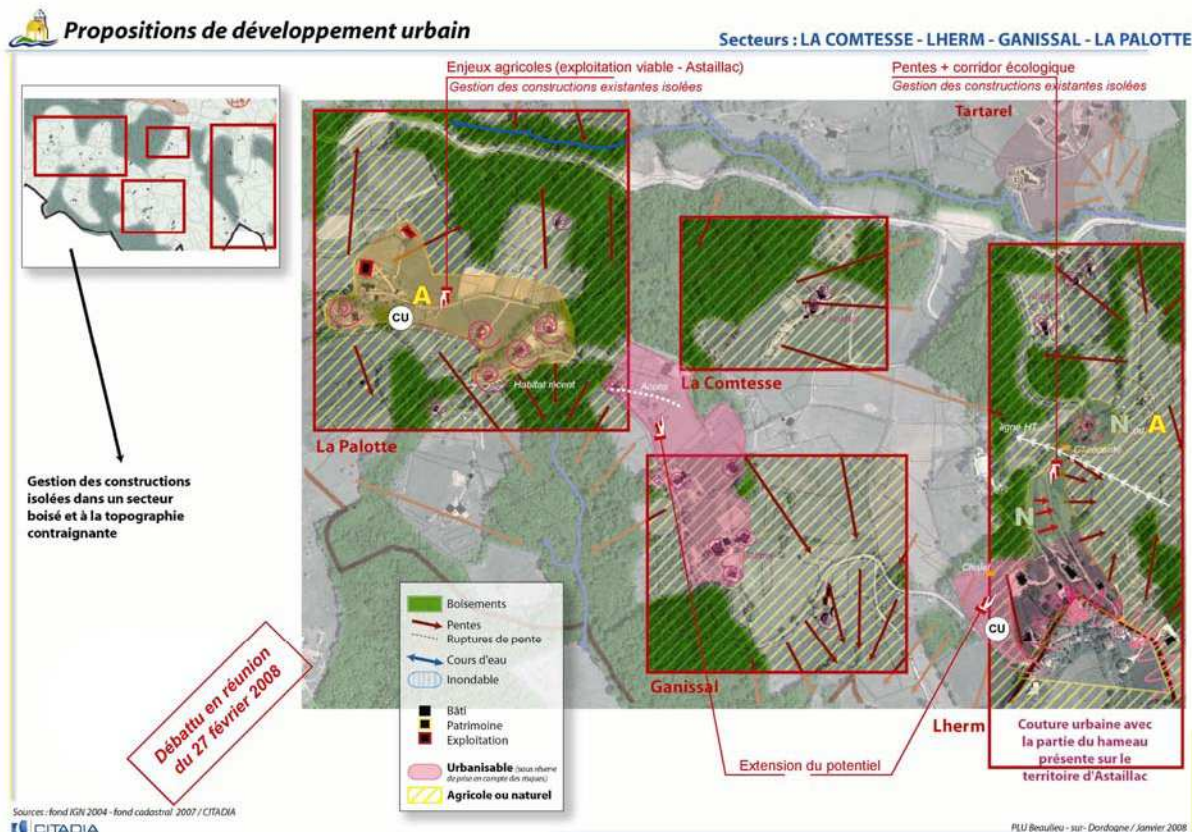
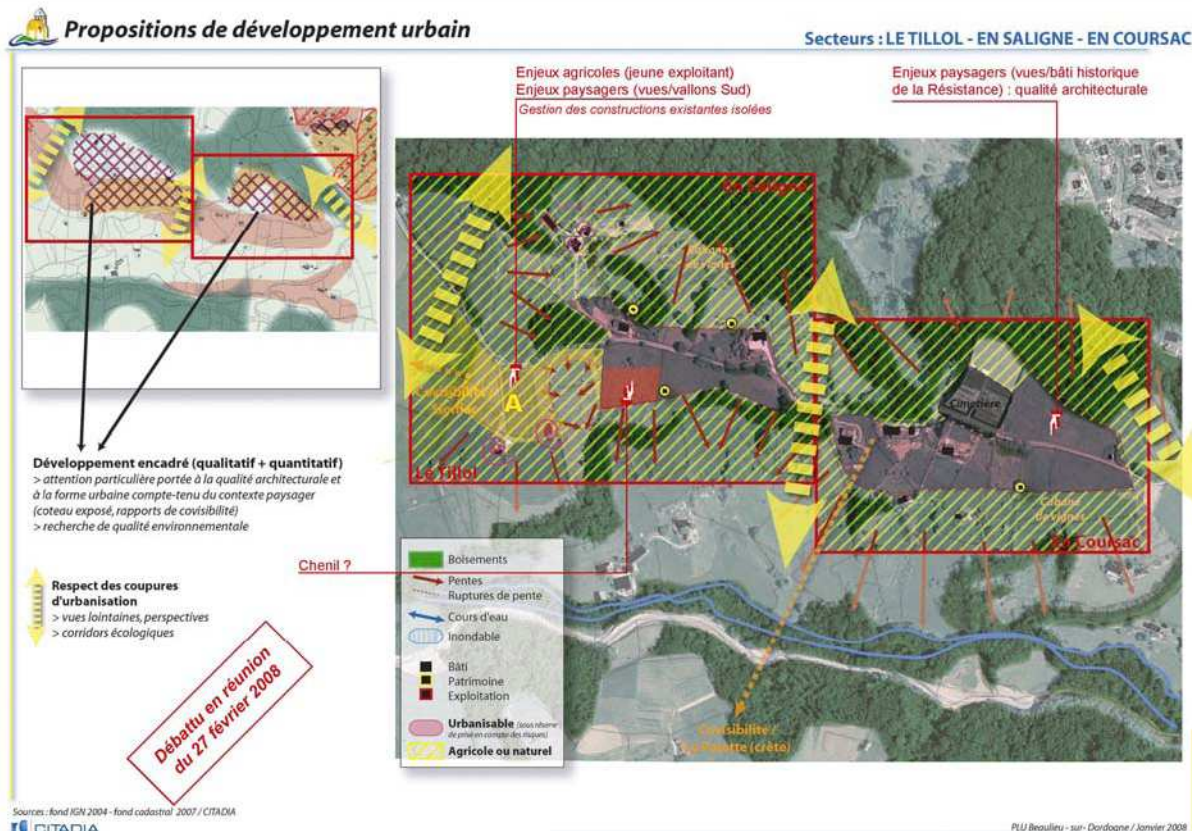


Sources : fond cadastral / CITADIA



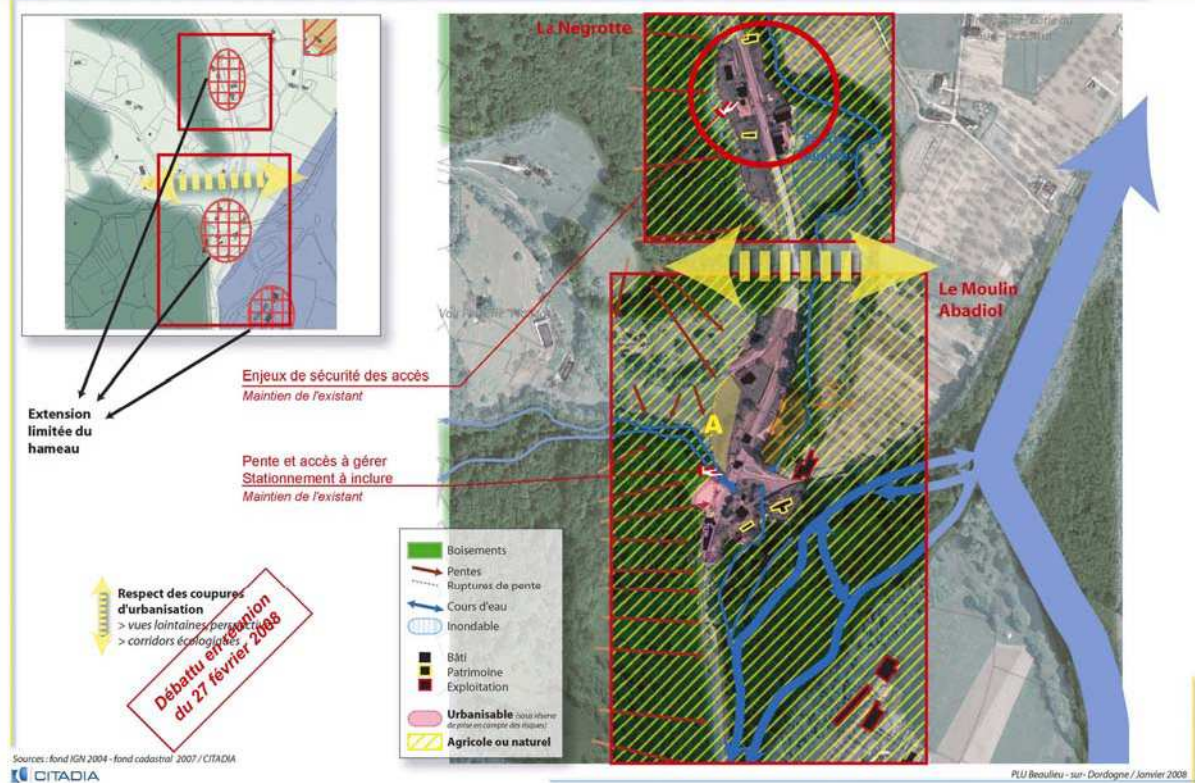
PLU Beaulieu - sur- Dordogne / Décembre 2007

(Les encadrés ont fait l'objet d'une réflexion particulière dont les pages suivantes rappellent les éléments majeurs abordés.)



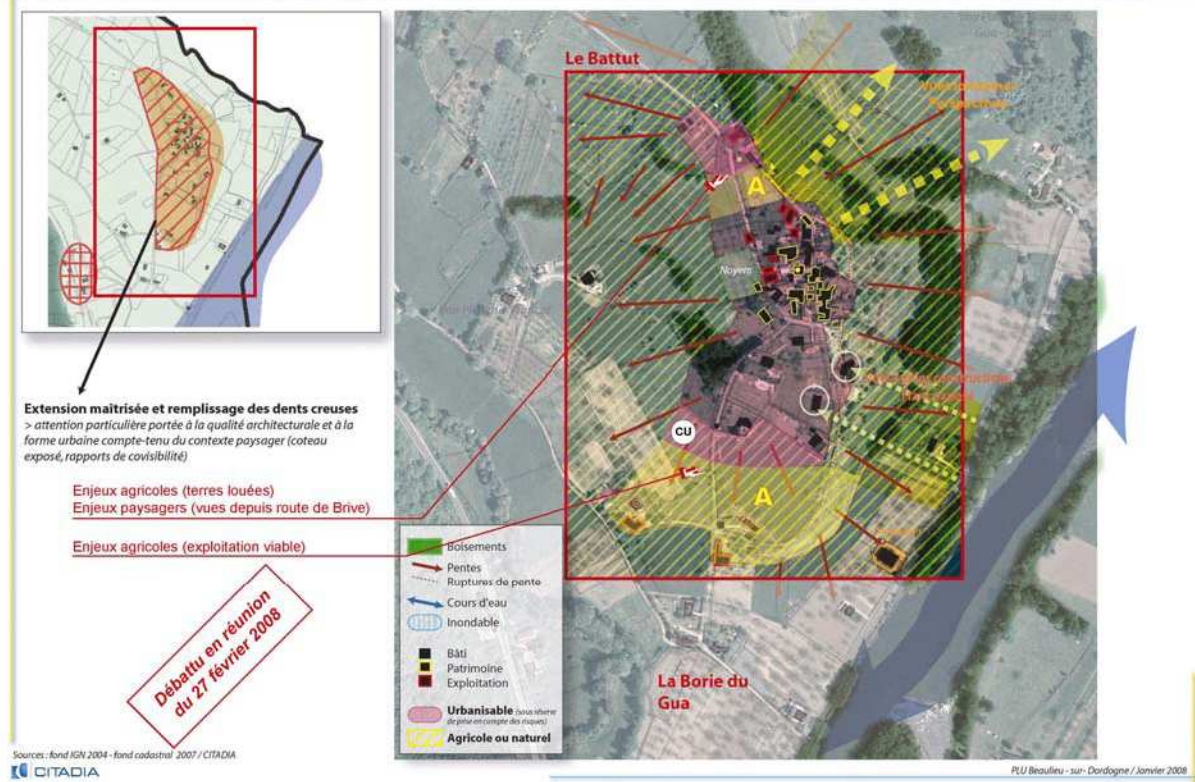
Propositions de développement urbain

Secteurs : LA NEGROTTE - LE MOULIN ABADIOL



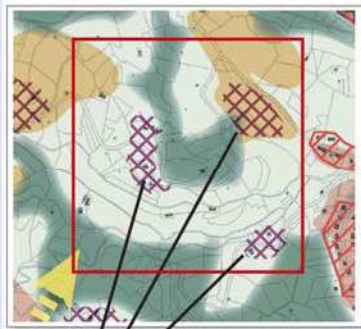
Propositions de développement urbain

Secteurs : LE BATTUT - LA BORIE du GUA



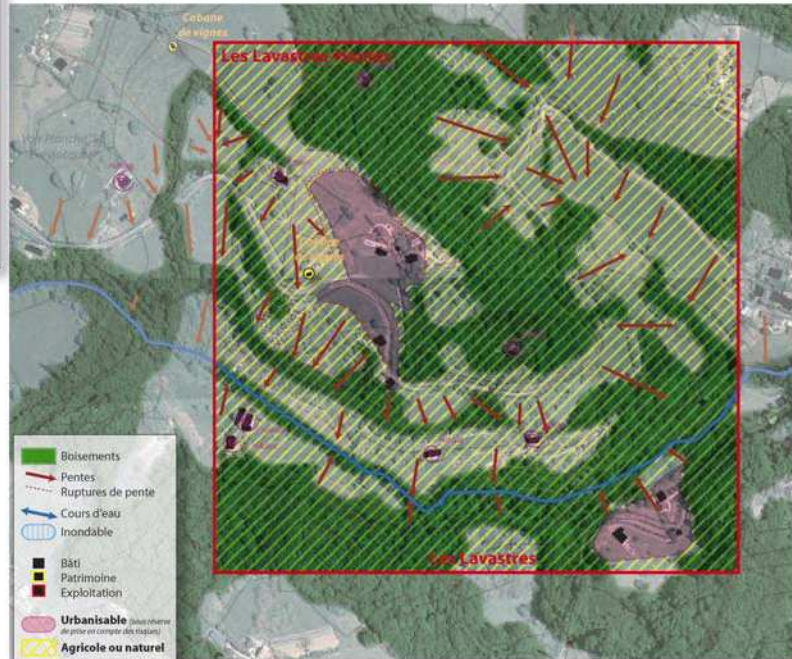
Propositions de développement urbain

Secteurs : LES LAVASTRES - Les Lavastres-Hautes



Développement encadré (qualitatif + quantitatif)
 > attention particulière portée à la qualité architecturale et à la forme urbaine compte-tenu du contexte paysager (coteau exposé, rapports de covisibilité)
 > recherche de qualité environnementale

Débat en réunion du 27 février 2008



Sources : fond IGN 2004 - fond cadastral 2007 / CITADIA

PLU Beaulieu - sur- Dordogne / Janvier 2008

Propositions de développement urbain

Secteurs : PLANCAS (Haut et Bas)

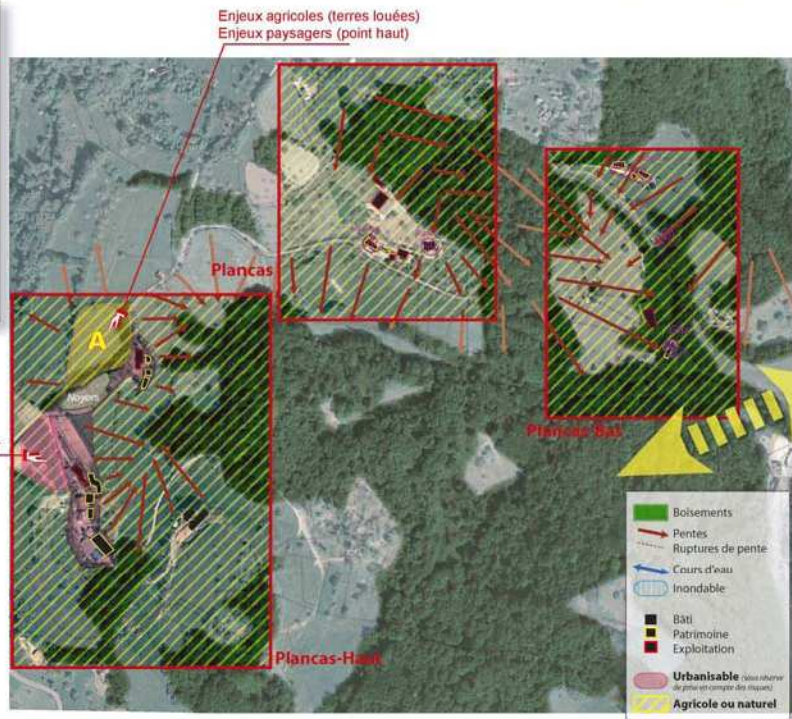


Extension limitée du hameau

Relief et perceptions à gérer
 Qualité architecturale

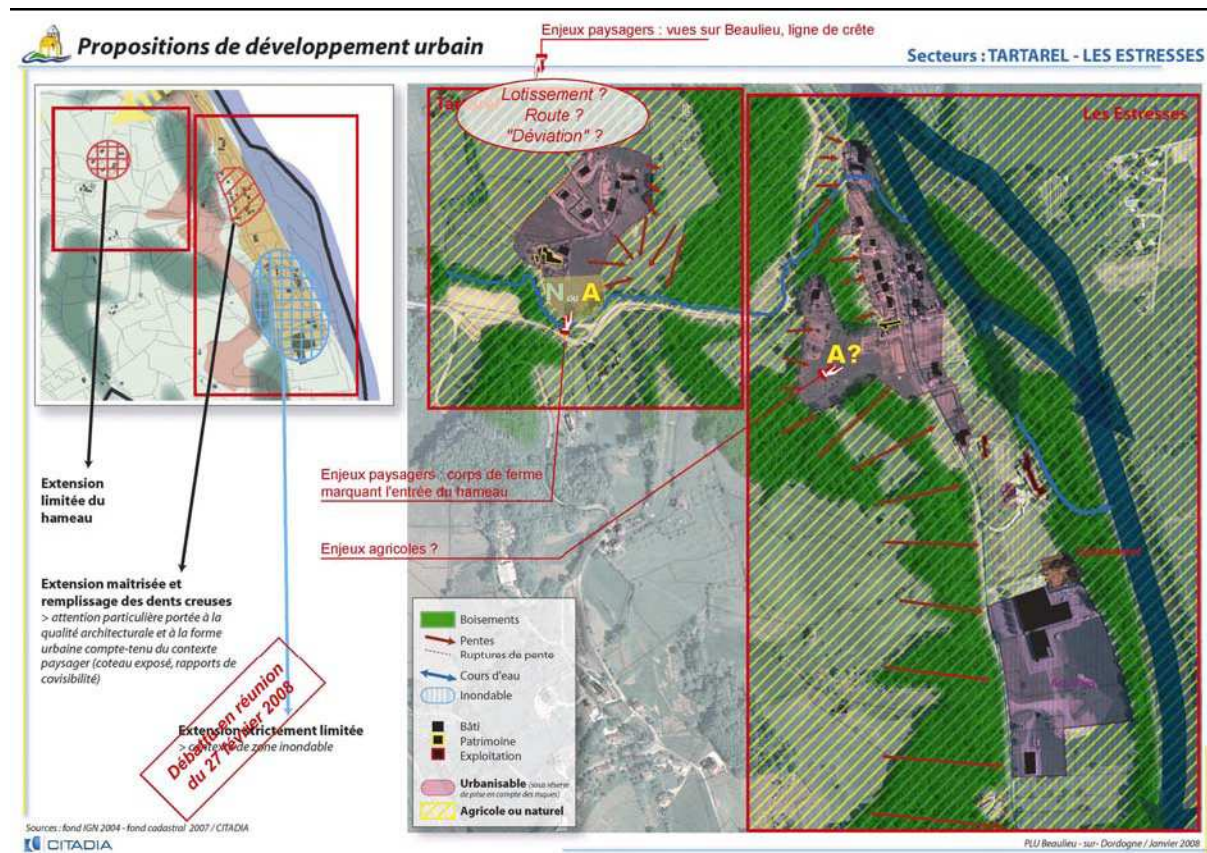
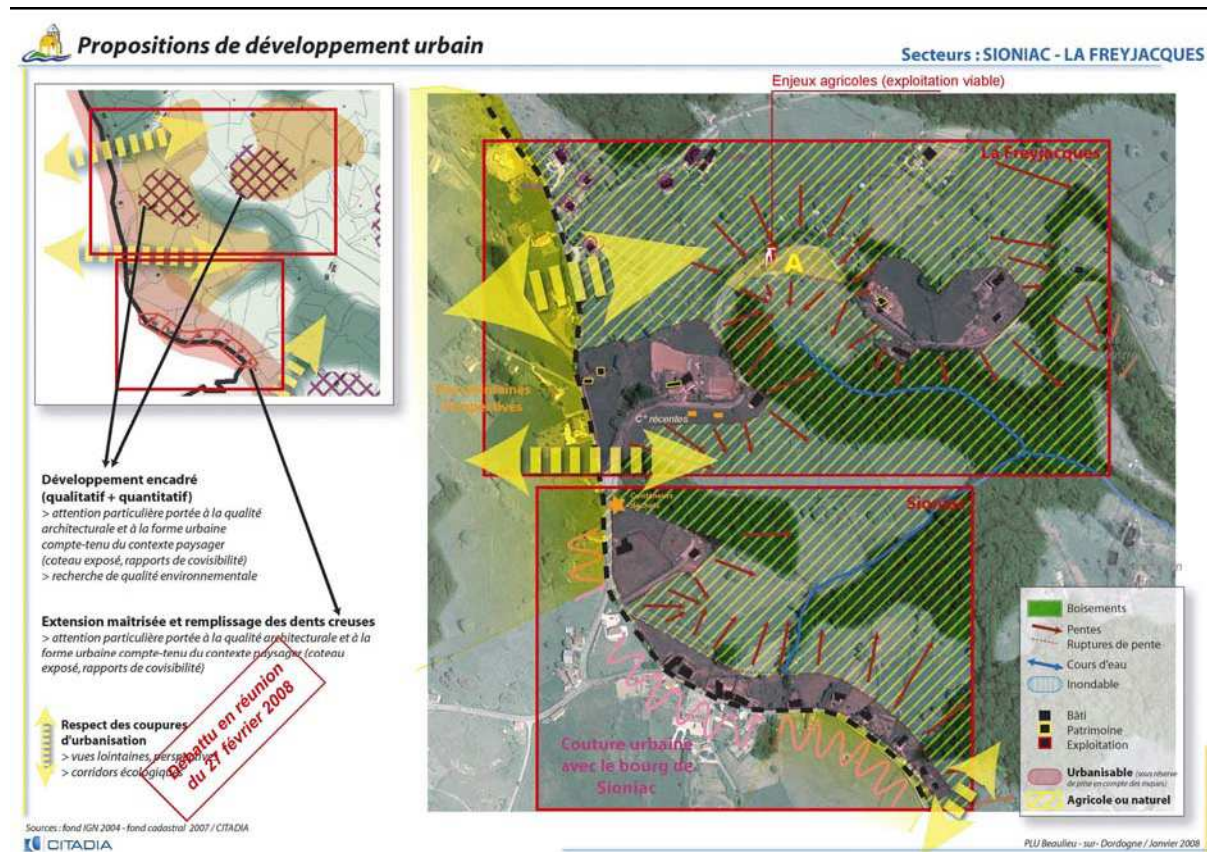
Respect des coupures d'urbanisation
 > vues lointaines, perspectives
 > corridors écologiques

Débat en réunion du 27 février 2008



Sources : fond IGN 2004 - fond cadastral 2007 / CITADIA

PLU Beaulieu - sur- Dordogne / Janvier 2008



Au regard de ces analyses partagées « in situ » avec la commission d'urbanisme de la commune et compte-tenu des besoins de développement, des choix ont ainsi été faits.

→ SYNTHÈSE /// Système cadre de vie

Atouts ?	Faiblesses ?
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La Dordogne constitue une rivière emblématique et sensible de par sa forte valeur écologique et patrimoniale, sa ressource en eau potable, son caractère inondable, ses ambiances paysagères singulières et son intérêt touristique. Elle participe pleinement à la qualité du cadre de vie de Beaulieu-sur-Dordogne et à son attractivité ➤ La trame végétale est fortement présente sous forme de boisements, haies bocagères, ripisylves, prairies, jardins de ville,... ➤ Une ZPPAUP en cours et prochainement remplacée par une AMVAP 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les espaces agricoles ouverts tendent à se transformer (enrichissement, mitage par l'urbanisation) du fait d'une agriculture en perte de vitesse : l'usage agricole de certains espaces gagnerait à être préservé dans les zones à forte valeur agronomique ➤ La Dordogne, un paysage emblématique sensible
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le patrimoine bâti, urbain et architectural, est reconnu mais sensible : des extensions urbaines non-intégrées sur le plan paysager pourraient perturber cette harmonie remarquable 	



SYNTHÈSE /// Enjeux

- **Maintenir les paysages ouverts, le vocabulaire végétal et préserver le lit majeur de la Dordogne de tout développement urbain.**
- **Assurer une couture urbaine entre le centre ancien et les quartiers pavillonnaires périphériques.**
- **Améliorer l'intégration paysagère des espaces dédiés aux activités.**
- **Assurer un développement urbain de qualité pour limiter les risques de pollution, notamment de la rivière Dordogne.**
- **Il s'agit de traduire les enjeux en objectifs qualitatifs forts, en attachant une grande importance à la qualité paysagère et environnementale des implantations nouvelles.**

Système "Cadre de vie"

